

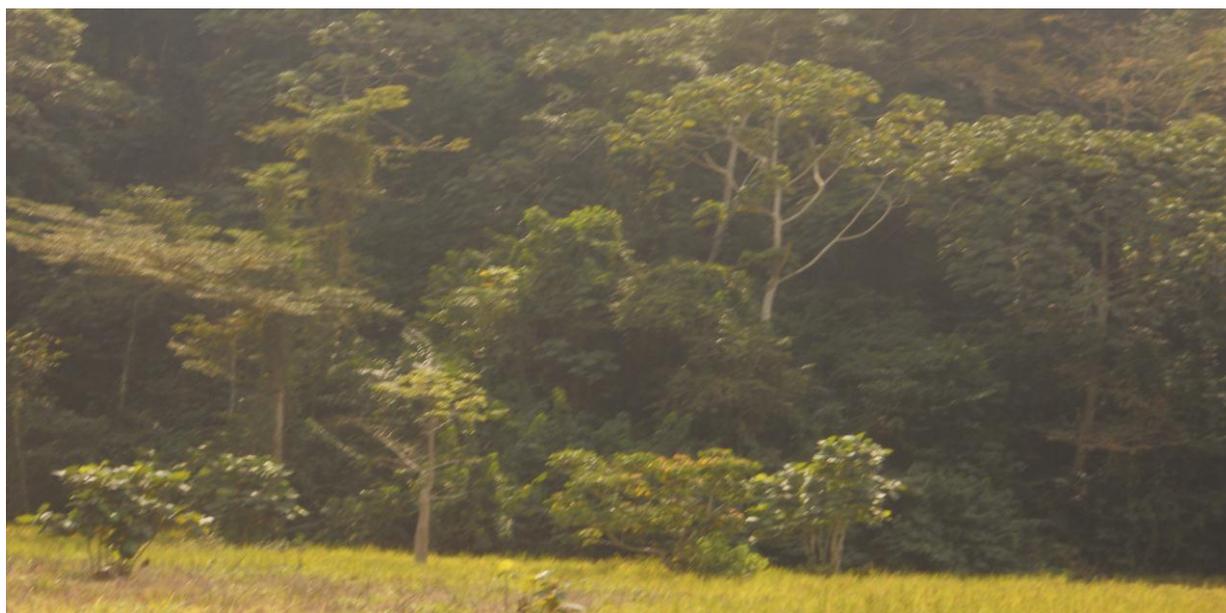


REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORÊTS
DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS

**ANNUAIRE DES STATISTIQUES FORESTIÈRES
2004 – 2013.**



Conakry, Novembre 2015



**Banque Africaine
de Développement**



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	ii
Liste des Tableaux.....	iii
Liste des Graphiques.....	vi
Liste des Figures.....	viii
Préface.....	ix
Remerciements.....	x
Sigles et abréviations.....	xi
Adresses et Contacts.....	xiii
I. Présentation de la Guinée.....	14
1.1. Cadre physique.....	14
1.2. Organisation administrative.....	18
1.3. Cadre socioéconomique.....	20
II. Bref rappel historique de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.....	20
III. Principale Mission.....	21
IV. Organisation.....	21
V. Objectifs de l'étude.....	22
5.1. Objectif général.....	22
5.2. Objectifs spécifiques.....	22
VI. Résultats attendus.....	22
VII. Activités réalisées.....	22
VIII. Méthodologie.....	23
Thème 1 : Domaine forestier.....	25
Thème 2 : Exploitation forestière.....	48
Thème 3 : Diversité biologique.....	59
Thème 4 : Législation forestière.....	67
Thème 5 : Ressources humaines.....	73
Thème 6 : Pollutions.....	76
Thème 7 : Données climatiques.....	79
Références bibliographiques.....	125
Annexes.....	I

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Pourcentage des types de formations forestières naturelles rencontrées par rapport à la superficie du Territoire national.....	29
Tableau 2 : Nombre et superficie des forêts classées de l'Etat par Région naturelle.....	31
Tableau 3 : Répartition des forêts classées de l'Etat par Région naturelle (en ha).....	32
Tableau 4 : Evolution du nombre et la superficie des forêts privées communautaires par Région naturelle.....	33
Tableau 5 : Evolution du nombre et la superficie des plantations forestières de l'Etat (en ha) par Région naturelle.....	34
Tableau 6 : Nombre et superficie des plantations privées et communautaires (en ha) par Région naturelle.....	35
Tableau 7 : Nombre et superficie des zones humides (en ha) par Région naturelle.....	36
Tableau 8 : Répartition du Territoire national en fonction des principaux domaines forestiers par Région naturelle.....	37
Tableau 9 : Nombre et superficie des forêts classées de l'Etat ayant bénéficié d'un plan d'aménagement.....	38
Tableau 10 : Pourcentage des forêts classées aménagées et non aménagées par rapport à la superficie totale des forêts classées de l'Etat (en %).....	39
Tableau 11 : Les Aires Protégées de Guinée.....	40
Tableau 12 : Taux annuel de déforestation (en %).....	43
Tableau 13 : Superficie des forêts reboisées par an (en ha).....	43
Tableau 14 : Situation des pépinières forestières.....	44
Tableau 15 : Superficie des forêts dévastées par les feux de brousse dans certaines localités du pays (en ha).....	45
Tableau 16 : Superficie des forêts mises en défens (en ha).....	47
Tableau 17 : Superficie des plantations forestières de l'Etat entretenues (en ha) de 2004 à 2013.....	47
Tableau 18 : Recettes générées par les Sections Préfectorales et Communales des Eaux et Forêts de 2004 à 2013 (en GNF).....	50
Tableau 19 : Synthèse des rentrées de bois-énergie (Bois de chauffe et charbon de bois) à Conakry (en tonnes) au Poste de contrôle du Km 36.....	52
Tableau 20 : Synthèse des données statistiques sur les produits forestiers entrant à Conakry par les Postes de contrôle de Djoumaya (Dubréka), Mambia (Kindia) et Km 36.....	53
Tableau 21 : Quantité de produits forestiers ligneux et non ligneux entrant à Conakry en 2013 à travers les Postes de contrôle de Mamou, Djoumaya (Dubréka), Mambia (Kindia) et Kakoulmaya (Coyah).....	53
Tableau 22 : Nombre d'espèces forestières à bois rouge exploitées.....	54
Tableau 23 : Nombre d'espèces forestières à bois blancs exploitées.....	55
Tableau 24 : Quantité de bois d'œuvre rouge et blanc (en m ³) entrant à Conakry durant ces dernières années.....	55
Tableau 25 : Nombre de tronçonneuses recensées par les Sections Communales et Préfectorales des Eaux et Forêts en 2013.....	56

Tableau 26 : Nombre de chasseurs recensés par Région naturelle en 2012.....	56
Tableau 27 : Nombre d'armes recensées par catégorie par Région naturelle en 2013.....	58
Tableau 28 : Nombre d'espèces animales et végétales existantes sur le Territoire national par type.....	61
Tableau 29 : Nombre d'espèces de plantes et d'animaux endémiques sur le Territoire national.....	62
Tableau 30 : Nombre d'espèces de plantes et d'animaux menacées sur le Territoire national.....	63
Tableau 31 : Nombre d'espèces de plantes et d'animaux vulnérables sur le Territoire national.....	63
Tableau 32 : Indicateurs d'état des espèces de faune et de flore sur le Territoire nationale....	64
Tableau 33 : Liste de quelques espèces animales et de plantes menacées d'extinction.....	65
Tableau 34 : Exportation des spécimens de faune sauvage de 2004 à 2013 à l'Aéroport de Gbessia Conakry.....	66
Tableau 35 : Quelques textes législatifs en matière de gestion de l'environnement.....	68
Tableau 36 : Quelques textes réglementaires en matière de gestion de l'environnement.....	69
Tableau 37 : Accords, Traités et Conventions internationaux ratifiés par la Guinée sur l'environnement.....	71
Tableau 38 : Evolution du nombre de fonctionnaires de la Direction Nationale des Eaux et Forêts de 2004 à 2013.....	74
Tableau 39 : Résultats d'analyse des échantillons de cinq (5) cours d'eau dans la Réserve de Biosphère des Monts Nimba en 2004.....	77
Tableau 40 : Résultats d'analyse de l'eau de mer de Kamsar – District de Taigbè à 500 m de l'Usine (Boké) en 2010.....	78
Tableau 41 : Pluviométrie annuelle en mm et 1/10 par Station de 1984 à 2013.....	81
Tableau 42 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée dans la Région de Conakry de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	82
Tableau 43 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Boké de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	84
Tableau 44 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Kindia de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	86
Tableau 45 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Labé de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	88
Tableau 46 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Mamou de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	90
Tableau 47 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Faranah de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	92
Tableau 48 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Kankan de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	94
Tableau 49 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à N'Zérékoré de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	96
Tableau 50 : Nombre de jours annuel de pluie dans les huit (8) Régions Administratives	98

Tableau 51 : Ecart du nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale dans la Région de Conakry de 1984 à 2013.....	99
Tableau 52 : Ecart du nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Boké de 1984 à 2013.....	101
Tableau 53 : Ecart du nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Kindia de 1984 à 2013.....	103
Tableau 54 : Ecart du nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Labé de 1984 à 2013.....	105
Tableau 55 : Ecart du nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Mamou de 1984 à 2013.....	107
Tableau 56 : Ecart du nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Faranah de 1984 à 2013.....	109
Tableau 57 : Ecart du nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Kankan de 1984 à 2013.....	111
Tableau 58 : Ecart du nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à N'Zérékoré de 1984 à 2013.....	113
Tableau 59 : Températures moyennes maximales annuelles en °C et 1/10 par Station de 1984 à 2013.....	115
Tableau 60 : Températures moyennes minimales annuelles en °C et 1/10 par Station de 1984 à 2013.....	120

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Superficie des types de formations végétales rencontrées sur le Territoire national (en ha).....	30
Graphique 2 : Proportion des forêts classées par Région naturelle par rapport à la superficie totale de toutes les forêts classées de l'Etat (en %).....	32
Graphique 3 : Pourcentage des forêts classées ayant bénéficié d'un plan d'aménagement et non aménagées par rapport à la superficie totale des forêts classées de l'Etat.....	39
Graphique 4 : Superficies reboisées (en ha) de 2004 à 2013 sur le Territoire national.....	44
Graphique 5 : Recettes générées par les Sections Préfectorales et Communales des Eaux et Forêts (en GNF) de 2004 à 2013.....	51
Graphique 6 : Nombre de chasseurs recensés par Région naturelle en 2012.....	57
Graphique 7 : Nombre d'espèces de faune et de flore existantes sur le Territoire national.....	62
Graphique 8 : Pluviométrie annuelle en mm et 1/10 de la Région de Conakry de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	83
Graphique 9 : Pluviométrie annuelle en mm et 1/10 de Boké de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	85
Graphique 10 : Pluviométrie annuelle en mm et 1/10 de Kindia de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	87
Graphique 11 : Pluviométrie annuelle en mm et 1/10 de Labé de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	89
Graphique 12 : Pluviométrie annuelle en mm et 1/10 de Mamou de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	91
Graphique 13 : Pluviométrie annuelle en mm et 1/10 de Faranah de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	93
Graphique 14 : Pluviométrie annuelle en mm et 1/10 de Kankan de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	95
Graphique 15 : Pluviométrie annuelle en mm et 1/10 de N'Zérékoré de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	97
Graphique 16 : Evolution du nombre de jours annuel de pluie dans la Région de Conakry de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	100
Graphique 17 : Evolution du nombre de jours annuel de pluie à Boké de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	102
Graphique 18 : Evolution du nombre de jours annuel de pluie à Kindia de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	104
Graphique 19 : Evolution du nombre de jours annuel de pluie à Labé de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	106
Graphique 20 : Evolution du nombre de jours annuel de pluie à Mamou de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	108
Graphique 21 : Evolution du nombre de jours annuel de pluie à Faranah de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	110

Graphique 22 : Evolution du nombre de jours annuel de pluie à Kankan de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	112
Graphique 23 : Evolution du nombre de jours annuel de pluie à N'Zérékoré de 1984 à 2013 par rapport à la normale.....	114
Graphique 24 : Températures moyennes maximales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Conakry par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	116
Graphique 25 : Températures moyennes maximales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Boké par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	116
Graphique 26 : Températures moyennes maximales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Kindia par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	117
Graphique 27 : Températures moyennes maximales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Labé par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	117
Graphique 28 : Températures moyennes maximales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Mamou par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	118
Graphique 29 : Températures moyennes maximales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Faranah par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	118
Graphique 30 : Températures moyennes maximales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Kankan par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	119
Graphique 31 : Températures moyennes maximales annuelles en °C et 1/10 de la Station de N'Zérékoré par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	119
Graphique 32 : Températures moyennes minimales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Conakry par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	121
Graphique 33 : Températures moyennes minimales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Boké par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	121
Graphique 34 : Températures moyennes minimales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Kindia par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	122
Graphique 35 : Températures moyennes minimales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Labé par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	122
Graphique 36 : Températures moyennes minimales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Mamou par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	123
Graphique 37 : Températures moyennes minimales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Faranah par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	123
Graphique 38 : Températures moyennes minimales annuelles en °C et 1/10 de la Station de Kankan par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	124
Graphique 39 : Températures moyennes minimales annuelles en °C et 1/10 de la Station de N'Zérékoré par rapport à la moyenne des 30 ans (1984-2013).....	124

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte régionale de la Guinée.....	18
Figure 2 : Carte Administrative de la Guinée.....	19
Figure 3 : Carte des feux de brousse (Octobre 2009-Mars 2010).....	46
Figure 4 : Carte des écorégions de la Guinée.....	II
Figure 5 : Carte du modèle numérique d'élévation issu de la SRTM à une résolution de 90m pour la Guinée et des portions des pays voisins.....	III
Figure 6 : Carte d'occupation du sol de la Guinée en 2000.....	IV
Figure 7 : Localisation des Forêts classées de la République de Guinée.....	IV
Figure 8 : Le Secteur agricole en Guinée.....	V
Figure 9 : Localisation des Sites Ramsar de Guinée.....	V
Figure 10 : Localisation des Sites Ramsar côtiers.....	VI
Figure 11 : Localisation de l'Aire protégée transfrontalière Guinée – Guinée Bissau.....	VI
Figure 12 : Carte du Réseau hydrographique de Guinée.....	VII
Figure 13 : Carte du Réseau hydrographique et des Bassins versants de Guinée.....	VII
Figure 14 : Carte du Potentiel minier guinéen actuel.....	VIII

PRÉFACE

La problématique de la gestion durable des ressources forestières et de l'environnement se trouve depuis plusieurs années au cœur du processus de développement économique et social de la Guinée. Depuis 1986, les autorités guinéennes ont pris conscience de planifier et de mettre en œuvre une stratégie de gestion durable des ressources naturelles et de protection de l'environnement. Pour en améliorer la gestion, la disponibilité des données et d'informations statistiques fiables sur l'état des ressources forestières demeure indispensable.

Le présent annuaire des statistiques forestières regroupe les résultats issus de l'exploitation des documents existants et du traitement informatique des données collectées sur la période de **novembre à décembre 2014**. Ce document a été produit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Soutien à la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Dans la mise en œuvre de ce projet en Guinée, plusieurs activités ont été identifiées par l'Institut National de la Statistique (INS) dont l'une porte sur « l'appui aux services concernés afin de produire régulièrement l'ensemble des informations statistiques pour satisfaire les besoins des utilisateurs ».

Dans le cadre de l'élaboration de ce travail, qui s'est étalé sur deux (2) mois, plusieurs réunions de groupe composées du Chargé de Programmes du PNUD en Guinée, des cadres de l'Institut National de la Statistique (INS) et les représentants des services sectoriels concernés, ont été tenues. L'engagement collectif des différents chefs de services a permis d'aboutir à cette activité. Ce document présente les statistiques disponibles sur les ressources forestières nationales.

La production de l'annuaire des statistiques forestières qui vient d'être achevée devrait servir d'exemple dans d'autres domaines pour des futurs travaux qui visent à l'amélioration du système statistique national.

Ce présent travail ne prétend pas être exhaustif. Cependant, les critiques, remarques et suggestions des uns et des autres seront les bienvenues afin de permettre à l'amélioration des prochaines éditions.



Colonel Namory KÉITA

REMERCIEMENTS

L'annuaire des statistiques forestières a été réalisé grâce à la mobilisation d'importantes ressources financières, matérielles et humaines.

Cette activité a été rendue possible grâce aux efforts conjugués du personnel technique et d'encadrement de l'Institut National de la Statistique (INS), ainsi que du personnel des Sections Communales et Préfectorales des Eaux et Forêts et de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

Nos remerciements s'adressent particulièrement à tous les services détenteurs/producteurs de données primaires et les personnes ressources qui ont bien voulu mettre à notre disposition les informations nécessaires pour la réalisation du présent annuaire.

Nous rendons enfin un vibrant hommage à la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Guinée) pour leur soutien financier dans la réalisation de ce travail.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

%	Pourcent
° C	Degré Celsius
AFPU	Projet « Aménagement des Forêts Péri-Urbaines » de Conakry
AN	Assemblée Nationale
AOF	Afrique Occidentale Française
AP	Aire Protégée
APT	Aire Protégée Transfrontalière
BAD	Banque Africaine de Développement
BCTT	Bureau de Cartographie Thématique et de Télédétection
CAB	Cabinet
CDB	Convention internationale sur la Diversité Biologique
CERE	Centre d'Étude et de Recherche en Environnement
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou Convention de Washington
CMC	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn
CNSHB	Centre National de Recherche des Sciences Halieutiques de Boussoura
COSIE	Centre d'Observation, de Surveillance et d'Information Environnementales
CP	Contractuels Permanents
CRD	Communauté Rurale de Développement
CT	Contractuels Temporaires
CTRN	Comité Transitoire de Redressement National
D	Décret
DNDBAP	Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées
DNE	Direction Nationale de l'Environnement
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIECC	Groupe International d'Experts sur le Changement Climatique
GNF	Guinée Nouveau Franc
Ha	Hectare
HA	Hiérarchie A
HB	Hiérarchie B
HC	Hiérarchie C
INS	Institut National de la Statistique
Kg	Kilogramme
Km	Kilomètre
Km ²	Kilomètre Carré
L	Loi
LD	Learning disability
m ²	Mètre carré
m ³	Mètre Cube
MAB	Man And Biosphere (Programme pour l'Homme et la Biosphère)
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

MAEEF	Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage, des Eaux et Forêts
MARA	Ministère de l’Agriculture et des Ressources Animales
MEF	Ministère de l’Economie et des Finances
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MMGE	Ministère des Mines, de la Géologie et de l’Environnement
MRNE	Ministère des Ressources Naturelles et de l’Energie
MT	Ministère des Transports
NB	Noter Bien
NTU	Nephelometric Turbidity Unit
OGUIB	Office Guinéen du Bois
OGUIPAR	Office Guinéen des Parcs et Réserves
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
OMVG	Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PAFN	Plan d’Action Forestier National
PAFT	Plan d’Action Forestier Tropical
PANA	Plan d’Action National d’Adaptation aux Changements Climatiques
PAN-LCD	Programme d’Action National de Lutte Contre la Désertification
PARCS	Projet d’Appui au Renforcement des Capacités Statistiques
PEGRN	Projet Elargi de Gestion des Ressources Naturelles
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PNHN	Parc National du Haut Niger
PNIE	Plan National d’Investissement en matière d’Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Polluants Organiques Persistants
PRG	Présidence de la République de Guinée
PROGERFOR	Projet de Gestion des Ressources Forestières
PTAP / PoWPA	Programme de Travail sur les Aires Protégées
RBMN	Réserve de Biosphère des Monts Nimba
RCI	République de Côte d’Ivoire
RPTES	Programme Régional pour le Secteur des Energies Traditionnelles
SCEF	Section Communale des Eaux et Forêts
SENASOL	Service National des Sols de Guinée
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIG	Système d’Information Géographique
SPEF	Section Préfectorale des Eaux et Forêts
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
USAID	United States Agency for International Development
ZICO	Zone d’Importance pour la Conservation des Oiseaux

ADRESSES ET CONTACTS

DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORETS

Colonel Namory KEITA

Directeur National des Eaux et Forêts

Tél. : (+224) 628 19 92 08

E-mail : namory54@yahoo.fr

Lieutenant-Colonel Thierno Daouda DIALLO

Directeur National Adjoint des Eaux et Forêts

Tél. : (+224) 655 65 71 25

E-mail : dialthierda@gmail.com

Commandant Elhadj Sitan Sékou TOURÉ

Chef de Service Etudes et Planification

Tél. : (+224) 628 02 55 34 / 664 30 99 62

E-mail : sitansekoutoure@yahoo.fr

Kadiata Madi DIALLO

Expert Chargé de la Conception et la production de l'Annuaire des Statistiques forestières de la Direction Nationale des Eaux et Forêts

Tél. : (+224) 628 42 36 10 / 664 25 71 85

E-mail : diallokadiatamady@yahoo.fr

I. Présentation de la Guinée

1.1. Cadre physique

La République de Guinée est située au sud-ouest de l'Afrique Occidentale entre 7°05 et 12°51 de latitude Nord et 7°30 et 15°10 de longitude ouest. C'est un pays côtier avec 300 km de littoral atlantique, à mi-chemin de l'équateur et du tropique du Cancer.

Elle couvre une superficie de 245 857 Km² avec un relief varié allant des plaines du littoral à basse altitude aux zones montagneuses de l'intérieur du pays atteignant dans certains endroits une altitude de plus de 1500 m. Elle est limitée à l'Ouest par l'Océan Atlantique ; au sud par la Sierra -Léone et le Liberia ; à l'Est par la Côte d'Ivoire et le Mali ; et au Nord par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali.

La diversité des conditions écologiques permet de diviser le territoire guinéen en quatre (4) régions naturelles aux paysages et aux ressources contrastés.

✚ La Basse-Guinée

Elle couvre 36 200 Km², soit 15 % de la superficie totale du pays. Cette région connaît un *climat tropical maritime* (dit *sub guinéen*). La pluviométrie annuelle varie entre 2100 et 4300 mm (avec un maximum au mois d'août) caractérisé par l'influence de la Mousson. La végétation naturelle caractéristique est la forêt de mangrove à palétuviers. La température varie entre 23°C et 32°C avec une moyenne de 27°C.

✚ La Moyenne Guinée

Elle couvre 63 600 Km², soit 26 % de la superficie du pays. C'est le domaine du *climat tropical de montagne* ou *climat foutanien*. Les deux (2) saisons sont presque à égale durée et la pluviométrie annuelle est comprise entre 1600 et 2000 mm. C'est cette région qui fait de la Guinée, le *château d'eau de l'Afrique de l'Ouest*. Elle est le domaine des savanes tropicales, des forêts de montagne, des forêts *galeries*, *des savanes arbustives et herbeuses*, *des plateaux et des plaines*. Les températures varient de 10°C à 33°C avec une moyenne de 22°C.

✚ La Haute Guinée

Cette région couvre 96 700 Km², ce qui représente 39 % du territoire. Elle a un *climat tropical sec* communément appelé *climat sub-soudanien*. La pluviométrie annuelle varie de 1300 à 1500 mm et caractérisée par l'influence de l'Harmattan. La végétation est caractérisée par les savanes soudanaises (boisée, arborée et herbeuse). La température varie entre 18°C et 33°C avec une moyenne de 25°C.

✚ La Guinée Forestière

Elle couvre 49 500 Km², ce qui correspond à 20 % de la superficie totale du pays. Elle est caractérisée par un *climat tropical humide* (ou *climat subéquatorial*) avec une longue saison pluvieuse de neuf (9) à dix (10) mois. La pluviométrie annuelle varie entre 1700 et 3000 mm. Cette région est caractérisée par la forêt dense humide de type ombrophile, des

forêts galeries, des forêts claires, des savanes boisées et arborées. La température varie entre 19°C et 29°C avec une moyenne annuelle de 24°C.

L'indice d'aridité moyen calculé sur la période 1961-1990 par région naturelle se présente comme suit : Guinée Maritime (2,08), Guinée Forestière (1,97), Haute Guinée (1,01) et Moyenne Guinée (1,30). (DN Météo, 2006).

La Guinée est caractérisée par une hétérogénéité des sols, près de 25% seulement seraient cultivables (soit 6,2 millions d'ha) et moins de 30% de cette superficie sont effectivement cultivés chaque année.

Le réseau hydrographique est abondant. Les nombreux fleuves et cours d'eau (Niger, Sénégal, Gambie, Mano, Kolenté, Cavally, etc.) qui en partent pour arroser les pays voisins font de la Guinée le château d'eau de la sous-région. Aujourd'hui malheureusement, ce château d'eau est menacé par l'ampleur de la sécheresse qui est la conséquence néfaste des actions anthropiques (déboisement, agriculture sur brûlis, feux de brousse...).

Le volume total d'eau est estimé à 226 Km³ dont 154 Km³ en eau de surface drainée vers les autres pays, 72 Km³ en eau souterraine desquelles 38 Km³ renouvelables en année de pluviométrie moyenne. Sur la base de ces valeurs, chaque habitant peut disposer de 27 000 m³ d'eau douce par an ; le prélèvement d'eau pour les diverses utilisations agricoles est estimé à 1 % des eaux douces renouvelables, soit 1,54 Km³ d'eau environ.

Le potentiel hydro énergétique (par exemple : Garafiri, Kaléta, Kinkon, Fomi) ajouté aux nombreuses richesses du sous-sol (bauxite, or, diamant, uranium, fer, cobalt, etc.) font de la Guinée l'un des pays les plus prédisposés au développement économique en Afrique de l'Ouest.

La consommation d'énergie par habitant est de 0,48 Tep/an, la production d'énergie renouvelable, à l'exclusion des énergies renouvelables combustibles et des déchets (en % de la production totale) est de 2,1 millions de Tep. (PAN-LCD, 2006).

Les principaux écosystèmes rencontrés en Guinée sont :

- les écosystèmes forestiers ;
- les écosystèmes de montagnes ;
- les écosystèmes d'eaux douces ;
- les écosystèmes côtiers et marins ;
- les écosystèmes agricoles et les milieux urbains.

a) les écosystèmes forestiers

- *Les écosystèmes de forêts denses humides* : ils se localisent au sud-est de la Guinée et sont du type libero - ivoirien. Couvrant jadis 14 millions d'hectares, ils ne sont aujourd'hui que 700.000 ha repartis dans les Préfectures de Guéckédou, Lola, Macenta, N'Zérékoré et Yomou ;

- *Les écosystèmes de forêts denses sèches et forêts claires* : ils couvrent la moitié nord de la Guinée à l'exception du plateau central du Fouta Djallon. Les forêts de ces écosystèmes comprennent les forêts artificielles formant généralement une seule strate d'arbres avec une hauteur moyenne de 10 à 15 m caractérisés par l'existence de beaucoup d'essences de lumières. Elles sont presque annuellement parcourues par des feux de brousse. Elles couvrent environ 1 600 000 ha avec de beaux peuplements à Mafou (Dabola, Kouroussa, Faranah) ; à N'Dama (Koundara) ; à Kissidougou et à l'extrême nord de Macenta.
- *Les écosystèmes de savane* : ils comprennent les savanes arborées, les savanes arbustives et les savanes herbeuses. Ces écosystèmes se rencontrent un peu partout dans les différentes régions naturelles du pays. Faute d'inventaire forestier à l'échelle nationale, elles couvrent environ 10 636 000 ha.

b) Les écosystèmes de montagnes

La moitié du territoire guinéen (Moyenne Guinée et Guinée Forestière) est montagneuse, avec une altitude allant de 500 à plus de 1 000 m. Les écosystèmes montagneux de la Guinée constituent un important réservoir d'eau et une source potentielle d'énergie hydroélectrique. Ils sont encore le siège d'une diversité biologique abondante.

Cependant, comme toute région montagneuse, la Moyenne Guinée est très sensible à tout déséquilibre écologique. Or, l'intensité des activités humaines dans ce milieu l'expose à une érosion accélérée des sols, à des glissements de terrain et à une perte rapide de l'habitat et de la diversité génétique.

c) Les écosystèmes d'eaux douces

En raison de sa position géographique particulière, de la variété de son relief et de ses conditions climatiques spécifiques, la République de Guinée est dotée d'un réseau hydrographique dense de 1165 cours d'eau inventoriés avec des bassins versants d'au moins 5 Km².

De nombreux grands fleuves et leurs affluents (Niger, Sénégal, Gambie, Mano) y prennent leurs sources pour arroser les pays voisins ; ce qui fait de la Guinée le « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest.

L'activité humaine sans cesse accrue a dégradé ces écosystèmes, notamment sur les bassins versants par l'agriculture itinérante avec défrichement, culture sur brûlis, cultures sur pentes à cycles très rapprochés. Il faut noter aussi que l'exploitation minière affecte le sol, le sous-sol, le couvert végétal et dégrade la faune par des facteurs divers.

L'érosion a provoqué la sédimentation et l'ensablement accéléré des lits des cours d'eau, entraînant la modification des caractéristiques physico-chimiques de l'eau, puis un changement des équilibres biologiques.

d) Les écosystèmes marin et côtier

Le littoral guinéen long d'environ 300 Km, a une superficie de 47 400 Km² Il est constitué de la mangrove où d'importants cours d'eau déversent leurs eaux, charriant de grandes quantités d'alluvions.

Les eaux guinéennes sont riches en ressources marines, du plancton jusqu'aux mammifères en passant par les plantes aquatiques, les invertébrés, les poissons et les reptiles. Cependant, la zone côtière connaît une dégradation progressive qui a un impact sur l'écosystème marin. Cette dégradation a pour origine l'érosion côtière et les rejets en mer (domestiques et industriels) de produits pétroliers, de déchets solides et liquides provoquant du coup des pollutions très significatives.

L'espace côtier guinéen est reconnu être parmi les plus dynamiques de la sous-région. Dans l'ensemble, il est caractérisé par la présence de plages sableuses, de vastes étendues de plaines, avec une végétation luxuriante de forêts de mangrove qui constituent des frayères, des écloséries et des niches pour une gamme variée d'espèces de poissons, de crevettes, de mollusques etc.

Bien qu'ils ne constituent qu'une fraction de tout l'espace habitable par les espèces marines, les écosystèmes côtiers produisent près du tiers de toute la productivité biologique marine (biomasse vivante produite par les océans).

Au plan économique, la zone côtière joue un rôle important dans le développement de la riziculture, l'approvisionnement en bois-énergie et de service.

La mangrove est une forêt amphibie qui fait la transition entre la mer et le continent et qui, en Basse Guinée s'étend sur toute la côte atlantique. La superficie de la mangrove a été estimée en 1965 à 350 000 ha ; elle couvre aujourd'hui 250 000 ha environ et subit chaque année une profonde régression. Outre la mangrove, la Basse Guinée est couverte par endroit par une forêt claire côtière, d'une importance internationale pour les oiseaux migrateurs d 'Afrique/Eurasie.

Les pratiques d'une agriculture extensive, l'exploitation irrationnelle du bois et les plantations agricoles compromettent dangereusement la pérennisation de cette forêt.

e) Les écosystèmes agricoles

Le potentiel de terres cultivables en Guinée est estimé à 6 millions d'hectares, répartis de façon déséquilibrée entre les régions naturelles avec des densités de populations très différentes et des niveaux de productivité faible. L'action de l'homme entraîne une réduction de la densité animale et végétale, une dégradation du sol (érosion et baisse de la fertilité) entraînant une réduction de la productivité agricole.

Le climat de la Guinée est caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse. La durée de la saison de pluies varie selon les régions naturelles (de 5 à 9 mois). La pluviométrie varie en moyenne de 3500 mm (région côtière) à 1300 mm (Haute Guinée) ; les précipitations culminent partout en juillet et août.

Les variations de la pluviométrie imposent souvent des contraintes à l'agriculture (arrêt précoce des pluies en pleine période de croissance des plantes, retard de la saison pluvieuse, pluies abondantes et passagères).

La Guinée est également caractérisée par une diversité des sols. Les superficies effectivement cultivées représentent un peu moins d'un million d'hectares pour un potentiel estimé à 6 millions d'hectares, soit environ 25% du territoire national, le reste étant occupé par de la jachère. Dans les régions les plus peuplées, la fertilité des sols a tendance à se dégrader du fait d'une exploitation non compensée par des apports minéraux ou d'une réduction de la durée des jachères ou de feux de brousse incontrôlés.

La situation la plus grave est observée en Moyenne Guinée, viennent ensuite les régions côtières et forestières où on assiste à une augmentation sensible des superficies cultivées. La Haute Guinée dispose de réserves foncières importantes mais souvent de qualité moindre (faible profondeur des sols et faible pouvoir de rétention d'eau).

L'analyse des potentialités agricoles des différentes régions du pays présente les principales options de développement agricole par région naturelle et, quand c'est possible, par zone agro écologique homogène.



Figure 1 : Carte régionale de la Guinée.

1.2. Organisation administrative

Sur le plan administratif, le pays est divisé en sept (7) régions et la zone spéciale de Conakry de Conakry. Ces régions administratives sont organisées en trente-trois (33) préfectures et la zone spéciale de Conakry compte cinq (5) communes.

- la Région Administrative de Boké couvrant les préfetures de Boké, Boffa, Gaoual, Koundara, Fria ;
- la Région Administrative de Kindia couvrant les préfetures de Kindia, Téliimélé, Dubréka, Coyah, Forécariah ;
- la Région Administrative de Mamou couvrant les préfetures de Mamou, Dalaba et Pita ;
- la Région Administrative de Labé couvrant les préfetures de Labé, Lélouma, Koubia, Tougué, Mali ;
- la Région Administrative de Faranah couvrant les préfetures de Faranah, Kissidougou, Dabola, Dinguiraye ;
- la Région Administrative de Kankan couvrant les préfetures de Kankan, Kérouané, Kouroussa, Siguiri, Mandiana ;
- la Région Administrative de N'Zérékoré couvrant les préfetures de N'Zérékoré, Yomou, Lola, Macenta, Beyla, Guéckédou ;
- le Gouvernorat de Conakry couvrant les Communes de Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma et Matoto.

Le pays compte 38 communes urbaines dont 5 à Conakry, 305 sous-préfetures, 305 communes rurales, 524 quartiers, 2936 districts et 15 600 villages/secteurs. (INS, 2013).

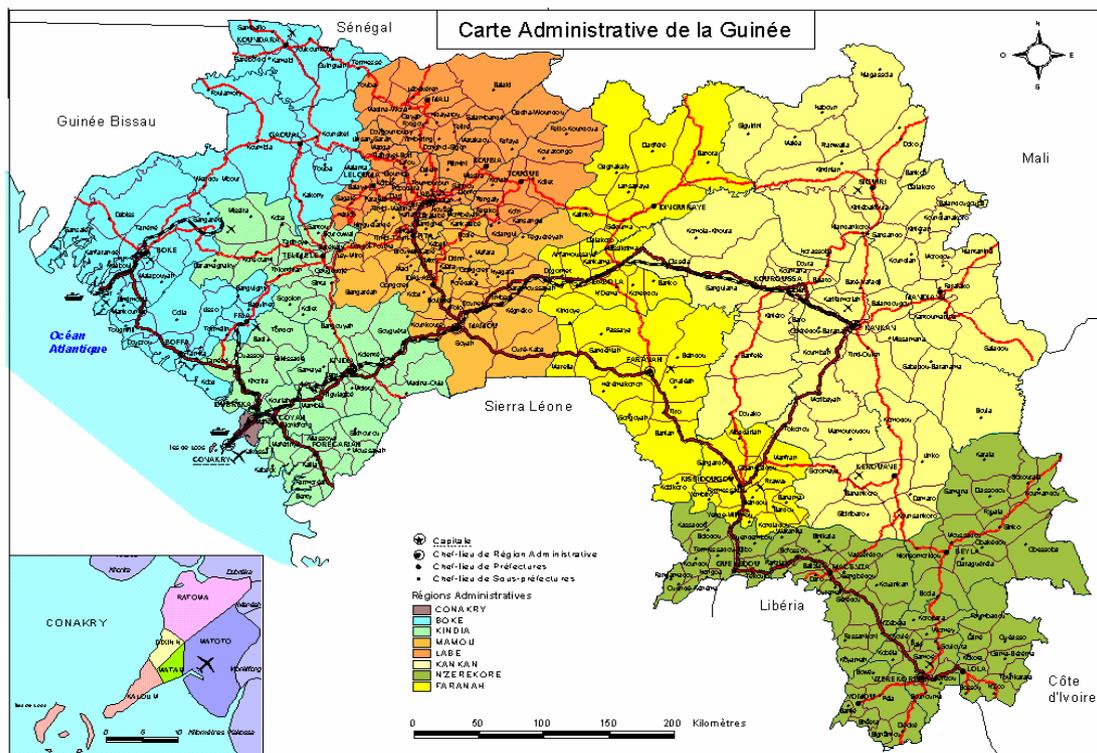


Figure 2 : Carte Administrative de la Guinée.

1.3. Cadre socioéconomique

La population guinéenne est estimée à 10 735 314 habitants en 2014 dont 51% de femmes et 49% d'hommes. Cette population croît au taux annuel de 3,1%. La densité moyenne de la population est de 43 habitants au Km².

Le taux brut de natalité en 2010 était estimé à 41,64‰. Le taux brut de mortalité durant la même année, s'élevait à 10,72‰. L'espérance de vie à la naissance était estimée en 2011 à 59,55 ans. (INS, 2013).

Sur le plan de la religion, les musulmans représentent 85% de la population guinéenne contre 8% de chrétiens et 7% d'animistes.

L'analyse du secteur primaire pour les quelques années récentes montre à juste titre son apport dans le développement économique du pays. C'est ainsi, de 2009 à 2013, le taux de croissance du secteur primaire à évolué presque de façon stable, de 20,85% en 2009 à 21,96% en 2013. L'agriculture à elle seule s'est accrue de 13,43% en 2009, à 14,31% en 2013. La pêche quant à elle est restée presque stable de 4,33% en 2009 à 4,58% en 2013. Les forêts ont été stables pour toute cette période, de 2,24% en 2009 à 2,25% en 2013 et l'élevage aussi a été stable de 0,84% en 2009 à 0,82% en 2013.

Avec l'analyse sectorielle de la pêche, de l'agriculture, des forêts et de l'élevage, cette évolution de la croissance s'est fait beaucoup sentir.

Le secteur secondaire représenté par les mines qui représentent 14,5% du produit intérieur brut (PIB), a aussi très vite évolué. Il représente d'ailleurs actuellement plus de 80% des exportations du pays.

La Guinée a connu une faible croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2014, avec un taux de 0,6 % contre 2,3 % en 2013. Ce ralentissement s'explique par les conséquences de l'épidémie d'Ebola et le retard dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

L'inflation a continué de reculer pour se situer à 8,6 % en 2014 contre 11,9 % en 2013.

II. Bref rappel historique de la Direction Nationale des Eaux et Forêts

Créé en 1931 par Arrêté local N°24/SE/31 qui fut entériné par le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) le **10 mai 1932**, le Service forestier guinéen avec pour premier siège Mamou, est l'un des plus vieux de l'Administration guinéenne. Il était régi pendant toute la période coloniale par le Décret du **04 Juillet 1935**, sur le régime forestier de l'A.O.F. promulgué par **Arrêté n° 1704 A.P. du 24 Juillet 1935**.

Transféré à Conakry en 1957, le Service forestier comprenait six (6) inspections forestières couvrant l'ensemble du territoire national (Foutah Sud, Basse Guinée, Foutah Nord, Kissidougou, Haute Guinée et Région forestière).

Après l'accession du pays à l'indépendance, le Décret du 04 Juillet 1935 continuera à régir les activités du service forestier avec toutefois quelques révisions. C'est le **08 mars 1960**, que la première restructuration a eu lieu avec la création d'une Direction Générale de l'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux et Forêts, du Conditionnement et de la Coopération.

Plus tard, le Service forestier sera rattaché en tant que Direction Générale ou Direction Nationale à différents Ministères, mais généralement à ceux chargés des services agricoles.

De nos jours, il est rattaché au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

III. Principale Mission

Sous l'autorité du Ministre chargé des Eaux et Forêts, la Direction Nationale des Eaux et Forêts a pour mission, la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de gestion durable des forêts et de la faune.

Le code forestier et son décret d'application et le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse sont venus asseoir les bases juridiques de la conservation et du développement des forêts guinéennes.

Le code forestier est régi par l'Ordonnance N°081/PRG/SGG/89 du 20 décembre 1989, portant code forestier et son Décret d'application N°227/PRG/SGG/89 du 20 décembre 1989. Celle-ci a été modifiée et complétée par l'Ordonnance N°097/PRG/SGG/90 du 28 septembre 1990 et la Loi L/93/004/CTRN du 11 mars 1993 et révisée par la Loi L/99/013/AN du 22 juin 1999 adoptant et promulguant la Loi portant Code forestier. Il définit le domaine forestier de l'Etat, le domaine forestier classé des collectivités décentralisées, le domaine forestier privé et le domaine forestier non classé.

Le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse a été adopté par l'Ordonnance N° 007/PRG/SGG/90 du 15 février 1990 et révisé par la Loi L/97/038/AN du 9 décembre 1997. Il définit les parcs nationaux, les réserves naturelles intégrales, les réserves naturelles gérées, les réserves spéciales ou sanctuaires de faune, les zones d'intérêt cynégétiques et les zones de chasse.

IV. Organisation

Pour accomplir sa mission, la Direction Nationale des Eaux et Forêts est structurée comme suit :

Au niveau central :

- deux (2) services d'appui ;
- quatre (4) divisions techniques ;
- deux (2) services rattachés.

Au niveau déconcentré :

- trente-huit (38) Sections Communales et Préfectorales des Eaux et Forêts ;
- quatre (4) services rattachés ;
- trois cent quatre (304) Cantonnements forestiers dont un (1) reste à installer dans la Commune Rurale de Tindo.

Les Programmes et Projets Publics de Développement Forestier sont :

- Programme d'Action National de Lutte Contre la Déforestation ;

- Projet d'appui à la mise en œuvre du Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification ;
- Projet de Renforcement des Capacités Légales et Institutionnelles de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation en Guinée ;
- Projet Anacardier ;
- Projet Jatropha ;
- Projet « Aménagement des Forêts Péri-Urbaine (AFPU) de Conakry.

V. Objectifs de l'étude

5.1. Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'améliorer la qualité et la couverture de la production statistique nationale à travers l'élaboration de l'annuaire des statistiques forestières 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts en vue de satisfaire les besoins des utilisateurs.

5.2. Objectifs spécifiques

- Collecter les données existantes sur les indicateurs de gestion durable des ressources forestières nationales ;
- Fournir les informations quantitatives fiables plus digestes permettant un meilleur suivi et évaluation des projets/programmes de développement durable ;
- Aider les autorités du Ministère en charge des Eaux et Forêts à la prise de décisions pour la sauvegarde du patrimoine forestier national ;
- Éveiller la conscience des différents utilisateurs de données sur le rôle et l'importance de la gestion durable des ressources forestières.

VI. Résultats attendus

- Les outils de collecte des données sur les statistiques forestières sont élaborés.
- Les données relatives à la production de l'annuaire des statistiques forestières sont collectées, analysées et traitées.
- L'annuaire des statistiques forestières est produit et mis à la disposition des différents utilisateurs de données.
- Les principaux acteurs sont préparés et informés sur la situation actuelle des ressources forestières nationales.

VII. Activités réalisées

- Conception des outils de collecte ;
- Production des fiches techniques ;
- Collecte des données sur le terrain ;
- Saisie, analyse et traitement des données ;
- Atelier de validation des résultats ;
- Édition et diffusion de l'annuaire des statistiques forestières.

VIII. Méthodologie

La démarche méthodologique a été essentiellement axée sur la collecte des données secondaires se trouvant dans les archives, les rapports d'activités annuels et tout autre document de références relatifs aux indicateurs de gestion durable des ressources forestières nationales.

Pour ce faire, les étapes suivantes ont été réalisées :

- **Revue documentaire**

Le travail a débuté par la recherche et l'exploitation documentaires. Cette activité nous a permis de consulter un nombre important d'ouvrages et de rapports annuels d'activités qui sont entre autres : la Monographie Nationale sur la Diversité Biologique (1997), les rapports d'activités annuels 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, les différents Rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique en Guinée et autres documents utiles de références. Les informations recueillies ont été complétées par des entretiens avec des personnes ressources qui nous ont guidés dans nos démarches.

- **Identification des sources d'informations**

Elle a consisté à identifier les structures détentrices et/ou productrices de données, de statistiques et autres informations relatifs aux indicateurs de gestion durable de l'environnement et des ressources forestières. Ces structures ont été réparties dans deux (2) groupes : le premier groupe comportant la Direction Nationale des Eaux et Forêts, les Sections Communales et Préfectorales des Eaux et Forêts, certaines Directions Centrales et Structures placées sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et le deuxième groupe comportant tous les autres Ministères et services techniques susceptibles d'avoir les mêmes informations croisées.

- **Identification des indicateurs pertinents et des variables nécessaires**

Les principaux indicateurs de gestion durable des forêts ont été retenus tout en précisant les variables utilisées à cet effet. Ces indicateurs ont été regroupés selon un certain nombre de thèmes qui sont : Domaine forestier, Diversité biologique, Exploitation forestière, Législation forestière, Ressources humaines, Pollutions et Données climatiques.

- **Identification des sources d'informations listées selon les principaux thèmes**

Les structures capables de fournir les données, les statistiques et les informations pertinentes ont été consultées selon les principaux thèmes retenus à cet effet.

- **Élaboration des outils de collecte de données**

Les fiches techniques de collecte de données ont été élaborées à cet effet sur la base des questions essentielles adressées à toutes les Sections communales et Préfectorales des Eaux et Forêts, aux structures détentrices et/ou productrices de données et à toutes les personnes ressources capables de fournir les informations fiables sur les statistiques forestières.

- **Collecte des données sur le terrain**

La phase de collecte des données sur le terrain a été réalisée du 05 novembre au 05 décembre 2014. Elle a tout d'abord débuté par l'envoi des courriers officiels de demandes d'informations accompagnés des fiches de collecte de données à toutes les Sections communales et préfectorales des Eaux et Forêts, aux Directions centrales du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts concernées, à certaines Directions Générales des Sociétés Minières, aux Services Ministériels et techniques ciblés. Ensuite, les agents de collecte au nombre de trois (3) ont eu des rencontres d'explication avec les personnes désignées pour le traitement des informations. Ces agents ont été également déployés sur le terrain pour le ramassage desdites fiches de collecte remplies dans les différents services concernés.

Cette phase de collecte des données a été confrontée à de nombreuses difficultés notamment liées au retard accusé dans le chronogramme général du lancement des activités du projet. En plus de ce retard, il est apparu que bon nombre de structures détentrices et/ou productrices d'informations statistiques ne disposent pas de séries chronologiques sur la période proposée (2004-2013).

- **Saisie, analyse et traitement des données**

Cette activité a été réalisée dans la période allant du 15 novembre au 15 décembre 2014, inclusivement. La saisie des données a commencé juste quelques jours après le lancement des activités de la phase de collecte sur le terrain. Deux (2) agents de saisies ont été recrutés à cet effet plus le technicien chargé de l'analyse, du traitement et de l'interprétation des résultats d'enquêtes.

THEME 1 : DOMAINE FORESTIER

Définition des principaux concepts

1) Forêt

La forêt est définie selon l'Accord de Marrakech de 2001 (UNFCCC, 2001) à partir de trois éléments :

- la superficie comprise entre 0,5 à 1 ha ;
- le taux de couverture au sol du houppier estimé entre 10 et 30% ;
- la hauteur des arbres à maturité d'environ 2 à 5 m.

Ces éléments ne constituent que des repères à la définition d'une forêt et à titre indicatif car pour l'heure, il n'y a pas de définitions consensuelles de forêts. Celles-ci varient selon les pays, les écosystèmes, les écorégions.

2) Forêt dense humide

Peuplement fermé avec des arbres et des arbustes atteignant diverses hauteurs ; pas de graminées sur le sol, mais souvent des plantes suffrutescentes et plus rarement des plantes herbacées non graminéennes à larges feuilles.

On distingue :

- **Forêt dense humide « sempervirente »** dont la majorité des arbres reste feuillie toute l'année.
- **Forêt dense humide « semi-décidue »** (ou « **semi-caducifoliée** ») dont une forte proportion d'arbres reste défeuillée une partie de l'année. (*Memento du Forestier*).

3) Forêt dense sèche

Peuplement fermé avec des arbres et des arbustes atteignant diverses hauteurs (mais généralement de taille moins élevée que pour les forêts denses humides) ; la plupart des arbres des étages supérieurs perdent leurs feuilles une partie de l'année (exceptionnellement ils restent sempervirents : forêt sèche sempervirente) ; le sous-bois est formé d'arbustes soit sempervirents, soit décidus et sur le sol se trouvent çà et là des touffes de graminées. (*Memento du Forestier*).

4) Mangrove

Peuplement situé en bordure de mer et constitué surtout de palétuviers. (*Memento du Forestier*).

5) Forêt marécageuse

Peuplement situé sur sol gorgée d'eau en permanence ; parfois ces forêts marécageuses sont constituées presque uniquement de raphias (raphiales). (*Memento du Forestier*).

6) Forêt claire

Peuplement ouvert avec des arbres de petite et moyenne taille dont les cimes sont plus ou moins jointives, l'ensemble du couvert laissant largement filtrer la lumière ; au sol, les

graminées sont peu abondantes et peuvent être mélangées à d'autres plantes suffrutescentes ou herbacées. (*Memento du Forestier*).

7) Savane

Formation herbeuse comportant un tapis de grandes herbes graminéennes mesurant au moins, en fin de saison de végétation, 80 cm de hauteur, avec des feuilles planes disposées à la base ou sur les chaumes, et des herbes et plantes herbacées de moindre taille : ces herbes sont ordinairement brûlées chaque année ; parmi ce tapis graminéen se rencontrent en général arbres et/ou arbustes :

- **Savane boisée** : arbres et arbustes formant un couvert clair laissant largement passer la lumière.
- **Savane arborée** : arbres et arbustes sont disséminés parmi le tapis graminéen.
- **Savane arbustive** : arbustes uniquement parmi le tapis graminéen.
- **Savane herbeuse** : arbres et arbustes absents, uniquement tapis graminéen. (*Memento du Forestier*).

8) Domaine forestier

Selon l'article 16 de la Loi L/99/013/AN du 22 juin 1999 portant Code forestier, « *Le domaine forestier est constitué par les terrains forestiers portant une végétation autre que plantée à des fins exclusivement agricoles, ou nécessitant des aménagements destinés à assurer la conservation des sols, la régulation des systèmes hydrologiques, l'accroissement de la production forestière ou le maintien des équilibres écologiques. Ce domaine forestier peut appartenir à l'Etat, aux collectivités ou à des personnes physiques ou morales privées* ».

L'article 17 du même code subdivise le domaine forestier en quatre (4) catégories qui sont : *le domaine forestier de l'Etat, le domaine forestier des collectivités décentralisées, le domaine forestier privé et le domaine forestier non classé*. (*Code forestier, 1999*).

9) Déboisement : Élimination permanente de la couverture forestière d'un secteur et la conversion de ces terres forestières à d'autres utilisations.

10) Déforestation : Phénomène de régression des surfaces couvertes de forêt. Elle résulte des actions de déboisement puis de défrichement, liées à l'extension des terres agricoles, à l'exploitation des ressources minières du sous-sol, à l'urbanisation, voire à l'exploitation excessive ou anarchique de certaines essences forestières.

La FAO définit la déforestation comme « la conversion de la forêt à une autre affectation ou la réduction de longue durée du couvert forestier au-dessous du seuil minimum de 10 pour cent ».

11) Reboisement : Opération qui consiste à restaurer ou créer des zones boisées ou des forêts qui ont été supprimées par coupe rase (ou « *coupe à blanc* ») ou détruites par différentes causes dans le passé (surexploitation, incendie de forêt, surpâturage, guerre...).

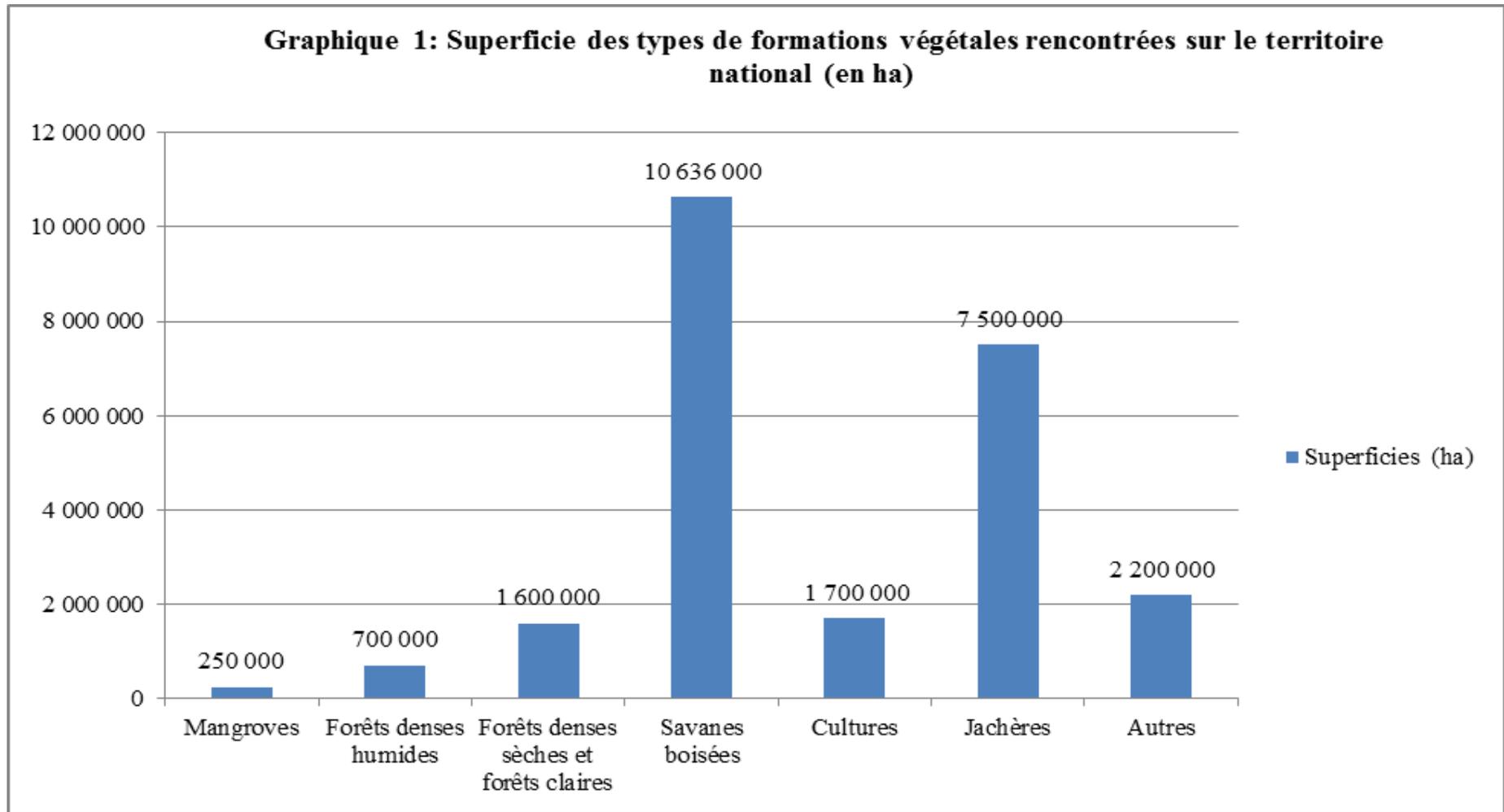
- 12) Mise en défens d'une forêt :** Protection de la forêt naturelle contre toutes formes d'activités humaines destructrices de l'environnement et des ressources forestières pendant une période bien déterminée.
- 13) Taux de couverture forestière :** Rapport entre la superficie totale de la forêt et la superficie de la région ou du territoire national en pourcent (%).
- 14) Taux annuel de déforestation :** Pourcentage que perd la forêt chaque année dans un territoire forestier bien défini. Il est généralement déterminé à l'aide du traitement d'images satellites qui dépendent fortement de la qualité des images et notamment de l'importance de la couverture nuageuse qui occulte la véritable occupation du sol.
- 15) Zones humides :** Les zones humides sont des zones de transition entre les systèmes terrestres et les systèmes aquatiques où la nappe phréatique est proche de, ou atteint la surface du sol, ou dans laquelle cette surface est recouverte d'eau peu profonde. (*Service Pêche et vie sauvage / Cowardin, USA, 1979*).
- 16) Aires protégées :** Toute zone géographiquement délimitée, ou règlementée et gérée, en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation (*Convention sur la diversité biologique*).
- 17) Réserve de biosphère :** Concept de conservation d'une aire naturelle, établi par le Programme pour l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. Une réserve de la biosphère inclut une ou plusieurs zones centrales à statut de protection intégrale entourées de zones tampons (où peuvent s'exercer des activités non destructrices réglementées) et de transition (permettant le développement d'activités économiques durables qui soient compatibles avec l'environnement) (LAUGINIE, 2007).
- 18) Parc national :** aire préservée pour la protection, la conservation, l'évolution naturelle de la vie animale sauvage, pour la protection des sites, de paysages ou de formations géologiques d'une valeur scientifique ou esthétique particulière, dans l'intérêt du public et également pour son éducation et sa récréation lorsque cela ne porte pas atteinte à la réalisation des objectifs précédents. (*Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, 1997*).
- 19) Environnement :** Ensemble de toutes les composantes vivantes et inertes qui existent ainsi que l'ensemble des rapports qui les relient entre eux et des modifications qui en résultent. L'environnement n'est donc pas le strict milieu naturel, il regroupe une grande variété de domaines différents qui s'influencent mutuellement. (Jean NOT, 2011) : « *Environnement, les actions de remédiation et de réhabilitation* ».

Tableau 1 : Pourcentage des types de formations forestières naturelles rencontrées par rapport à la superficie du Territoire National.

Types de formation	Superficie (ha)	1988	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
		% du Territoire national											
Mangroves	250 000	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02
Forêts denses humides	700 000	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85	2,85
Forêts denses sèches et forêts claires	1 600 000	6,51	6,51	6,51	6,51	6,51	6,51	6,51	6,51	6,51	6,51	6,51
Savanes boisées	10 636 000	43,26	43,26	43,26	43,26	43,26	43,26	43,26	43,26	43,26	43,26	43,26
Total formations boisées	13 186 000	53,64	53,64									
Cultures	1 700 000	6,91	6,91	6,10	6,10	6,10	6,10	6,10	6,10	6,10	6,10	6,10
Jachères	7 500 000	30,50	30,50	30,50	30,50	30,50	30,50	30,50	30,50	30,50	30,50	30,50
Autres	2 200 000	8,95	8,95	9,76	9,76	9,76	9,76	9,76	9,76	9,76	9,76	9,76
Total formations non boisées	11 400 000	46,36	46,36									
Total National	24 586 000	100	100									

Sources : Plan d'Action Forestier Tropical-Guinée (PAFT), 1988.

Commentaires : Faute d'inventaire à l'échelle nationale, selon le Plan d'Action Forestier Tropical-Guinée (PAFT, 1988), cité par la Monographie nationale sur la Diversité biologique (1997), le Rapport sur la Politique forestière et Plan d'Action Forestier National (2010), le patrimoine forestier s'élèverait à environ **13 186 000 hectares** (soit **53,64 %** du territoire national).



Sources : Plan d'Action Forestier Tropical-Guinée (PAFT), 1988.

Tableau 2 : Nombre et superficie des forêts classées de l'Etat par Région naturelle.

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)
Basse Guinée	32	112 068	32	112 068	32	112 068	32	112 068	32	112 068	32	112 068	32	112 068	32	112 068	32	112 068	32	112 068
Moyenne Guinée	64	413 638	64	413 638	64	413 638	64	413 638	64	413 638	64	413 638	64	413 638	64	413 638	64	413 638	64	413 638
Haute Guinée	26	333 723	26	333 723	26	333 723	26	333 723	26	333 723	26	333 723	26	333 723	26	333 723	26	333 723	26	333 723
Guinée Forestière	40	322 704	40	322 704	40	322 704	40	322 704	40	322 704	40	322 704	40	322 704	40	322 704	40	322 704	40	322 704
Total	162	1182 133	162	1182 133	162	1182133	162	1 182 133	162	1 182 133	162	1 182 133	162	1182 133	162	1182 133	162	1182 133	162	1 182 133
Taux de couverture (en %)	4,80		4,80		4,80		4,80		4,80		4,80		4,80		4,80		4,80		4,80	

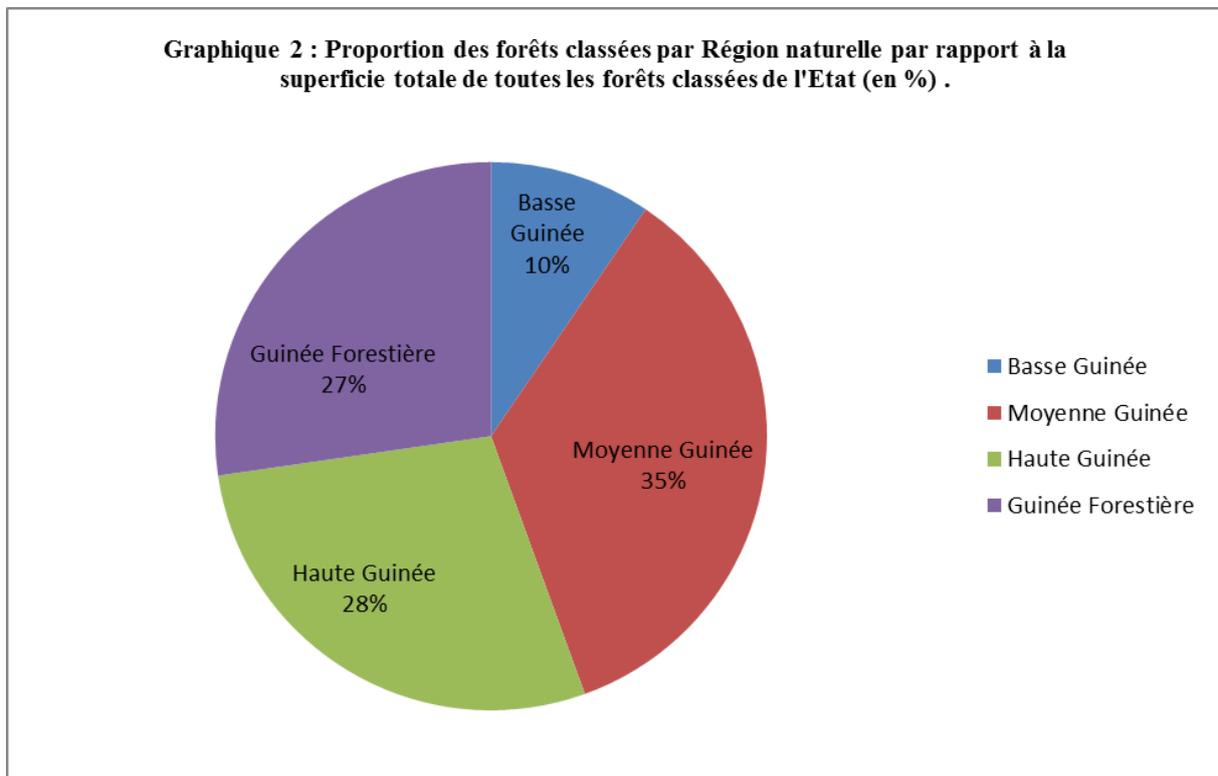
Source : Monographie nationale sur la Diversité biologique, 1997.

Commentaire : Faute d'inventaire et de redéfinition des limites des forêts classées de l'Etat depuis leur création jusqu'à ce jour, la superficie de ces forêts s'élèverait à **1 182 133 ha** pour un total de **162 forêts classées** (soit **4,80 % du territoire national**). La Moyenne Guinée possède la plus grande superficie de forêts classées (413 638 ha) pour un nombre total de 64 avec un taux de couverture de 6,50 %. La Haute Guinée possède le petit nombre de forêts classées de l'Etat, soit 26 au total, mais elle est la deuxième région du point de vue superficie (333 723 ha) avec un taux de couverture de 3,45 %.

Tableau 3 : Répartition des forêts classées de l'État par Région naturelle (en ha).

Régions naturelles	Superficie de la région (en ha)	Nombre de forêts classées	Superficie des forêts classées (en ha)	Taux de couverture (en %)	Forêt la plus grande de la Région
Basse Guinée	3 620 800	32	112 068	3,09	Botokoly : 23 000 ha
Moyenne Guinée	6 360 800	64	413 638	6,50	N'dama : 67 000 ha
Haute Guinée	9 666 700	26	333 723	3,45	Kouya : 67 400 ha
Guinée Forestière	4 937 400	40	322 704	6,53	Massif de Zياما : 112 300 ha
Total	24 585 700	162	1 182 133	4,80	269 700 ha (22,81 % de la superficie classée)

Source : Monographie nationale sur la Diversité biologique, 1997.



Source : Monographie nationale sur la Diversité biologique, 1997.

Tableau 4 : Évolution du nombre et la superficie des forêts privées communautaires par Région naturelle.

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)	Nbre	Sup (ha)
Basse Guinée	4	40	4	40	4	40	4	40	4	40	10	87	18	2524,5	26	3203,5	26	3203,5	26	3203,5
Moyenne Guinée	32	1486,3	59	30 508,23	59	30 508,23	63	30 582,40	63	30 582,40	63	30 582,40	63	30 582,40	63	30 582,40	63	30 582,40	63	30 582,40
Haute Guinée	33	3279,98	44	3705,71	44	3705,71	44	3705,71	46	3927,71	46	3927,71	46	3927,71	46	3927,71	46	3927,71	46	3927,71
Guinée Forestière	55	3323,67	122	7648,91	122	7648,91	122	7648,91	122	7648,91	122	7648,91	122	7648,91	122	7648,91	122	7648,91	122	7648,91
Total	124	8 129,95	229	41 902,85	229	41 902,85	233	41 977,02	235	42 199,02	241	42 246,02	249	44 683,52	257	45 362,52	257	45 362,52	257	45 362,52
Pourcentage par rapport au territoire (%)	0,03		0,17		0,17		0,17		0,17		0,17		0,18		0,18		0,18		0,18	

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

La superficie des forêts privées communautaires s'élèverait à ce jour à **45 362,52 ha** pour un total de **257** (soit **0,18 % du territoire national**). Les préfectures qui ont fourni des renseignements sur la situation de leurs forêts privées communautaires sont : Téliélé et Kindia (Basse Guinée), Labé, Mamou, Tougué, Gaoual, Koubia, Lélouma et Koundara (Moyenne Guinée), Dabola, Faranah, Kouroussa, Kérouané, Kankan et Dinguiraye (Haute Guinée), Beyla, Guéckédou, Lola, Macenta, N'Zérékoré, Yomou et Kissidougou (Guinée Forestière). La préfecture de **Kissidougou** totalise à elle seule **67 forêts privées communautaires** pour une superficie totale de **4 325,24 ha**.

Tableau 5 : Évolution du nombre et la superficie des plantations forestières de l'Etat (en ha) par Région naturelle.

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Nbre	Sup (ha)																		
Basse Guinée	32	2199,6	32	2199,6	32	2199,6	36	2281,77	37	2292,77	37	2292,77	37	2292,77	37	2292,77	37	2292,77	37	2292,77
Moyenne Guinée	79	1428,81	82	1442,34	90	1453,84	90	1453,84	90	1453,84	90	1453,84	90	1453,84	90	1453,84	90	1453,84	90	1453,84
Haute Guinée	38	408,17	40	411,17	40	411,17	40	411,17	42	412,67	69	425,17	69	425,17	69	425,17	69	425,17	69	425,17
Guinée Forestière	39	532,21	40	542,21	43	555,21	43	555,21	46	562,21	46	562,21	46	562,21	46	562,21	46	562,21	46	562,21
Total	188	4 568,79	194	4 595,32	205	4 619,82	209	4 701,99	215	4 721,49	242	4 733,99								
Taux de couverture (en %)	0,02																			

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

Faute d'inventaire et de redéfinition de nouvelles limites, la superficie des plantations forestières de l'Etat s'élèverait à ce jour à **4 733,99 ha** pour un total de **242** (soit **0,02 % du territoire national**). Ces plantations forestières de l'État ont été recensées dans 23 préfectures qui sont : Boffa, Forécariah, Fria, Kindia, Téliélé, Boké (Basse Guinée), Labé, Mamou, Gaoual, Koumba, Pita, Koundara (Moyenne Guinée), Dabola, Faranah, Kouroussa, Kérouané, Kankan, Dinguiraye (Haute Guinée), Beyla, Guékédou, Macenta, Yomou, Kissidougou (Guinée Forestière).

Tableau 6 : Nombre et superficie des plantations forestières privées et communautaires (en ha) par Région naturelle.

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Nbre	Sup (ha)																		
Basse Guinée	176	1806,5	195	1829	196	1830	199	1848,5	216	5051,5	217	5150	227	5265,5	240	5407,77	248	5563,69	389	5 682,81
Moyenne Guinée	134	378,44	135	382,44	137	386,94	138	387,94	139	388,94	139	388,94	139	388,94	139	388,94	139	388,94	139	388,94
Haute Guinée	59	1559,6	59	1559,6	59	1559,6	59	1559,6	65	1583,6	65	1583,6	65	1583,6	65	1583,6	65	1583,6	65	1 583,6
Guinée Forestière	13	67,58	13	67,58	13	67,58	14	72,03	18	100,03	18	100,03	18	100,03	18	100,03	18	100,03	18	100,03
Total	382	3 812,12	402	3 838,62	405	3 844,12	410	3 868,07	438	7 124,07	439	7 222,57	449	7 338,07	462	7 480,34	470	7 636,26	611	7 755,38
Taux de couverture (en %)	0,02		0,02		0,02		0,02		0,03											

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

La superficie totale des plantations forestières privées et communautaires s'élève à **7 755,38 ha** pour un nombre total de **611** (soit **0,03 % du territoire national**). Au total, 24 Sections préfectorales et communales des Eaux et Forêts ont fourni des renseignements sur la situation de ces plantations forestières privées ou communautaires. Ce sont : Boffa, Forécariah, Dubréka, Kindia, Téliélé, Kaloum et Fria (Basse Guinée), Labé, Mali, Dalaba, Gaoual, Mamou, Pita et Koundara (Moyenne Guinée), Dabola, Kouroussa, Kankan, Kérouané, Dinguiraye et Faranah (Haute Guinée), Beyla, Lola, Macenta et Yomou (Guinée Forestière).

Tableau 7 : Nombre et superficie des zones humides (en ha) par Région naturelle.

	2004		2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Nbre	Sup (ha)																		
Basse Guinée	168	17 820,31	168	17 820,31	168	17 820,31	168	17 820,31	168	17 820,31	168	17 820,31	168	17 820,31	168	17 820,31	168	17 820,31	168	17 820,31
Moyenne Guinée	68	3 074,44	68	3 074,44	68	3 074,44	68	3 074,44	68	3 074,44	68	3 074,44	68	3 074,44	68	3 074,44	68	3 074,44	68	3 074,44
Haute Guinée	207	207,9	207	207,9	207	207,9	207	207,9	207	207,9	207	207,9	207	207,9	207	207,9	207	207,9	207	207,9
Guinée Forestière	83	835,33	83	835,33	83	835,33	83	835,33	85	860,33	85	860,33	85	860,33	85	860,33	85	860,33	85	860,33
Total	526	21 937,98	528	21 962,98																
Pourcentage par rapport au territoire (%)	0,09																			

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

Au total, vingt-six (26) Sections Préfectorales et Communales des Eaux et Forêts ont fourni des renseignements sur la situation des zones humides. Ce sont : Boffa, Matam, Forécariah, Matoto, Ratoma, Fria, Dixinn et Kindia (Basse Guinée), Gaoual, Mamou, Tougué, Mali, Koundara et Pita (Moyenne Guinée), Kouroussa, Dabola, Dinguiraye, Faranah, Siguiri et Kankan (Haute Guinée), Macenta, Lola, Beyla, N'Zérékoré, Kissidougou et Yomou (Guinée Forestière). À ce jour, **528 zones humides** ont été recensées dans ces localités. Sur les 528 zones humides identifiées, **493** ont une superficie totale de **21 962,98 ha** (soit **0,09 % du territoire national**) et la superficie des 33 autres n'a pas été fournie.

Tableau 8 : Répartition du Territoire national en fonction des principaux domaines forestiers par Région naturelle.

	Basse Guinée		Moyenne Guinée		Haute Guinée		Guinée Forestière		Ensemble	
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
Forêts classées de l'État	32	112 068	64	413 638	26	333 723	40	322 704	162	1 182 133
Forêts privées communautaires	26	3 203,5	63	30 582,40	46	3 927,71	122	7 648,91	257	45 362,52
Plantations forestières de l'État	37	2 292,77	90	1 453,84	69	425,17	46	562,21	242	4 733,99
Plantations forestières privées ou communautaires	389	5 682,81	139	388,94	65	1 583,6	18	100,03	611	7 755,38
Zones humides	168	17 820,31	68	3 074,44	207	207,9	85	860,33	528	21 962,98

Source : Monographie nationale sur la Diversité biologique de 1997, Rapports annuels 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

Tableau 9 : Nombre et superficie des forêts classées de l'État disposant d'un plan d'aménagement.

N°	Nom de la Forêt classée	Superficie (en ha)	Localisation	Responsable
1	Massif du Ziama	112 300	Macenta	DNEF
2	Mont Yonon	4 750	N'Zérékoré	PROGERFOR
3	Pic de Fon	25 600	Beyla	RIO TINTO
4	Diécké I	64 000	Yomou	PROGERFOR
5	Mont Béro	23 600	N'Zérékoré	PROGERFOR
6	Souti-Yanfou	11 000	Kindia	PEGRN
7	Nyalama	10 000	Lélouma	PEGRN
8	Bakoum	28 000	Tougué	PEGRN
9	Balayan-Souroumba	25 000	Dabola	PEGRN
10	Sincéry-Oursa	14 000	Dabola	PEGRN
11	Nono	5 600	Kouroussa	PEGERN
12	Baro	8 000	Kouroussa	PEGERN
13	Tominé-Komba	36 000	Gaoual	DNEF / OMVG
Superficie totale (en ha)		367 850		
Pourcentage par rapport à la superficie des forêts classées (%)		31		

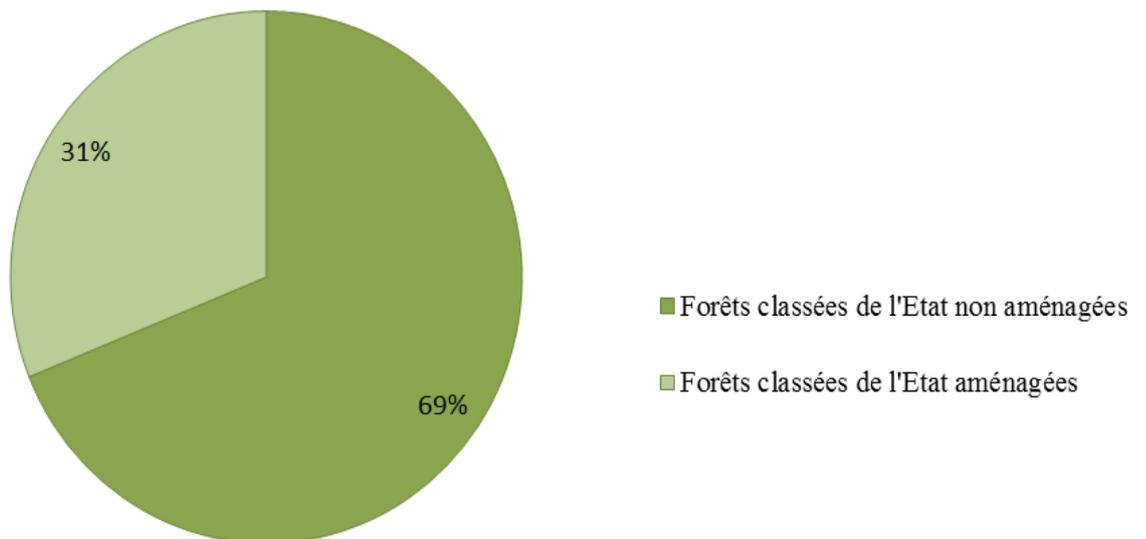
Source : Division Aménagement des Forêts / Direction Nationale des Eaux et Forêts, 2014.

Tableau 10 : Pourcentage des forêts classées aménagées et non aménagées par rapport à la superficie totale des forêts classées de l'Etat (en %).

	Superficie (en ha)	Pourcentage (%)
Forêts classées de l'Etat non aménagées	814 283	69
Forêts classées de l'Etat aménagées	367 850	31
Total	1 182 133	100

Source : Direction Nationale des Eaux et Forêts, 2014.

Graphique 3 : Pourcentage des forêts classées ayant bénéficié d'un plan d'aménagement et non aménagées par rapport à la superficie totale de toutes les forêts classées de l'Etat.



Source : Direction Nationale des Eaux et Forêts, 2014.

Tableau 11 : Les Aires Protégées de Guinée.

N°	Aire Protégée	Année de classement*	Superficie (Ha)	Préfecture
Catégorie A : Aires protégées des écosystèmes terrestres				
1	Réserve de Biosphère de Badiar (Parc National du Badiar)	1955 ; 2002**	146 000	Koundara
2	Réserve de Biosphère du Haut Niger (Parc National du Haut Niger)	1997 ; 2002**	752 200	Faranah-Dabola-Kouroussa
3	Réserve de Biosphère de Ziama	1943 ; 1980**	112 300	Macenta
4	Site du Patrimoine Mondial des Monts Nimba	1944 ; 1981	13 000	Lola
5	Jardin Zoo-botanique de Dubréka	2006	150	Dubréka
6	Réserve de Faune de Foloningbè	1926	255 000	Kankan
7	Aire Protégée transfrontalière Bafing-Falémé (Guinée-Mali)	2006	666 000***	Tougué
8	Aire Protégée transfrontalière des Rio Cogon, Korubal et Nunez (Guinée-Guinée Bissau)	2006	800 000	Boké
9	Réserve naturelle de Kounoukan	1994	5032	Forécariah
10	Réserve naturelle de Forokonia	1945	4770	Faranah
11	Réserve naturelle de Pincéli	1945	13 000	Mamou
12	Réserve naturelle de Mandén Woula-Warandogoba	2006	136 000	Siguiri
13	Centre de Conservation des Chimpanzés de Somoria	1996	Compris dans le PNHN	Faranah
14	Réserve de Faune de Bissikrima	2006	25 000	Dinguiraye
15	Sanctuaire de Faune de Fello-Sélouma	1955 ; 2006	4000	Dinguiraye
16	Réserve Spéciale de Faune de la Basse Guinée	2006	200	Kindia
17	Réserve Spéciale de Faune de la Moyenne Guinée	2006	200	Labé
18	Réserve Spéciale de Faune de la Haute Guinée	2006	200	Mandiana
19	Réserve Spéciale de Faune de la Guinée Forestière	2006	200	Yomou
20	Réserve de Faune de Gbinia et Banan	2006	7165	Yomou
21	Aire de Conservation Privée de Diwassi-Boula-Baranama	Concédée en 2003	104 000	Kankan
Catégorie B : Aires protégées des écosystèmes côtiers, marins et insulaires (Zones humides d'importance internationale / Sites Ramsar.				
22	Site Ramsar de l'île Tristao / Réserve Naturelle communautaire (AMP)	1992 ; 2013	85 000	Boké
23	Site Ramsar de l'île Alcatraz / Réserve Naturelle Intégrale (AMP)	1992 ; 2013	1	Boké
24	Site Ramsar du Delta du Konkouré	1992	90	Dubréka

25	Site Ramsar Rio Pongo	1992	30 000	Boffa
26	Site Ramsar du Delta du Kapatchez	1992	20 000	Boké
27	Site Ramsar des îles de Loos / Sanctuaire (AMP)	1992	57,80	Conakry
28	Estuaire de la Méllakoré	2006	200 000	Forécariah
Catégorie C : Aires protégées des écosystèmes d'eau douce.				
29	Site Ramsar Niger-Tinkisso****	2002	400 600	Dabola
30	Site Ramsar Niger-Niandan-Milo****	2002	104 600	Kissidougou
31	Site Ramsar Niger-Mafou****	2002	1 015 450	Faranah
32	Site Ramsar Tinkisso****	2002	896 000	Dabola
33	Site Ramsar Sankarani-Fié****	2002	1 015 200	Mandiana
34	Site Ramsar Niger Source****	2002	180 400	Faranah
35	Site Gambie-Koulountou****	2005	281,40	Koundara
36	Site Ramsar Gambie-Oundou-Liti****	2005	527,40	Koubia
37	Bafing Source	2005	1100	Mamou
38	Zone humide des Chutes de Kinkon	2006	320	Pita
39	Zone humide des Grandes Chutes	1944	13 500	Kindia
40	Zone humide du Barrage de Garafiri	2006	7900	Kindia
41	Zone humide des Chutes de Tinkisso	1945	1100	Dabola
Sites importants dont l'intégration a été évaluée lors de l'atelier de validation de la Stratégie nationale.				
42	Forêt classée du Mont Béro	1952	23 600	Incluse dans Monts Nimba
43	Forêt classée de Gban	2006	500	Incluse dans Monts Nimba
44	Forêt classée du Pic de Fon	1953	25 600	Beyla (incluse dans Monts Nimba)
45	Forêt classée de Diécké	1945	64 000	Yomou
46	Forêt classée de Nyalama			Lélouma
47	Jardin Botanique de l'Université de Kankan			Kankan
48	Jardin Botanique de l'Institut Supérieur Agronomique de Faranah			Faranah
49	Jardin Botanique de l'Institut d'Enseignement Supérieur de Dubréka			Dubréka
50	Jardin Botanique de Camayenne			Conakry
51	Réserve de Dongoulou	2006	280	Macenta
52	Réserve de Tinzou	2006	200	Yomou
53	Réserve de Yassata	1934	25 000	Yomou
54	Réserve de Gampa			Yomou

Source : Direction Générale de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR), 2015.

Légende

- Les Réserves de Gampa et Tinzou sont déjà inscrites.

- * Les années en bleu sont celles du démarrage des activités de gestion et non celles du classement de l'Aire protégée.
- ** La première année est celle du classement comme Forêt classée et la seconde celle de l'érection de l'Aire protégée au Statut actuel.
- *** Ce nombre indique la superficie de la partie guinéenne de l'Aire protégée transfrontalière et non sa superficie totale.
- **** Zone humide d'importance internationale.

Tableau 12 : Taux annuel de déforestation (en %).

Variable	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de déforestation (en ha/an)	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Pourcentage par rapport à la superficie des formations boisées du territoire national (%)	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23

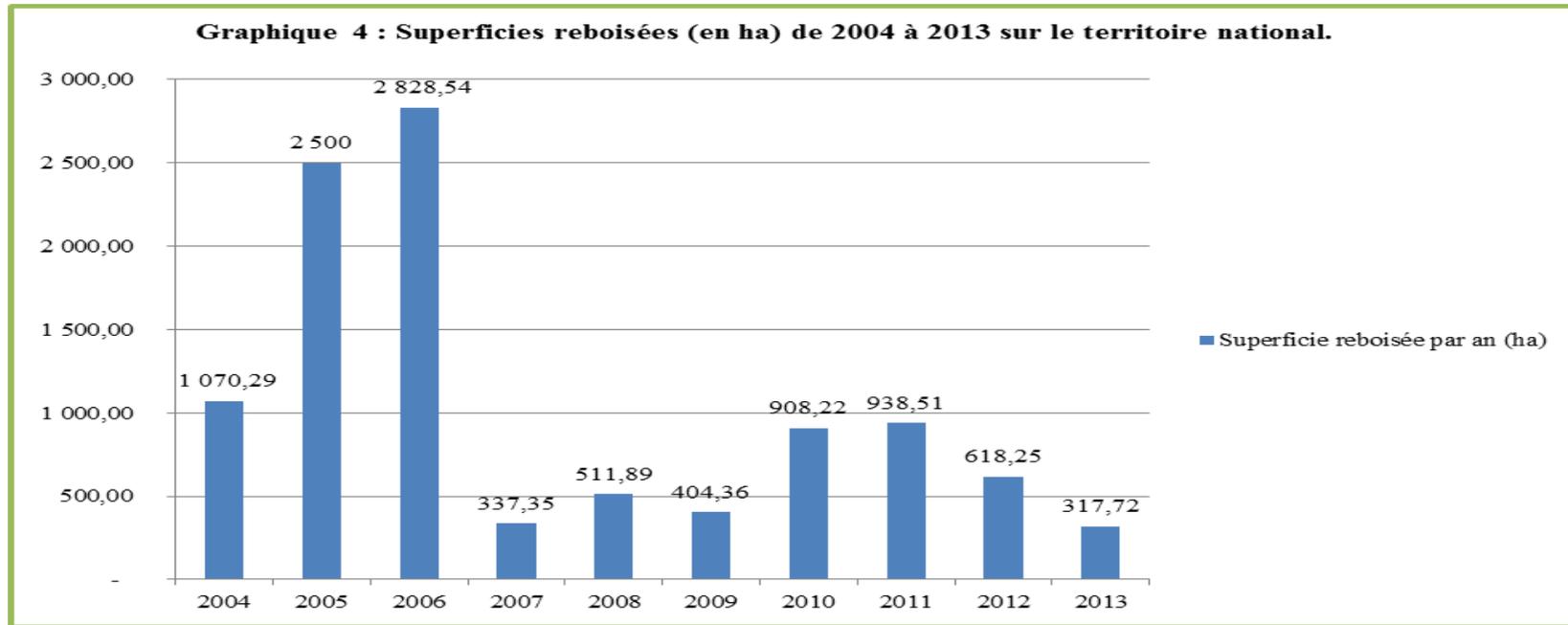
Source : USAID, 2007. Ce taux annuel de déforestation massive équivaut environ à la superficie de la Région Administrative de Conakry.

Tableau 13 : Superficie des forêts reboisées par an (en hectare)

Indicateur	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Superficie reboisée par an (ha)	1 070,29	2 500	2 828,54	337,35	511,89	404,36	908,22	938,51	618,25	317,72

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

NB : Durant ces dix (10) dernières années, la plus grande superficie de forêts a été reboisée en 2006 (2 828,54 ha), suivi de l'année 2005 (2 500 ha). L'année 2013 a connu les plus faibles réalisations dans le cadre du reboisement 317,72 ha. Cela s'explique par le manque de financement durant la campagne de reboisement.



Source : Direction Nationale des Eaux et Forêts, 2014.

Tableau 14 : Situation des pépinières forestières

Indicateurs	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de pépinières	*	*	*	5	13	17	15	11	23	3	49
Nombre de plants produits	*	*	*	386 219	858 049	539 623	299 912	729 673	287 413	333 935	498 807
Superficie (en m ²)	*	*	*	400,75	33 310	34 202	*	16 978,75	9 612,49	*	*

Légende : * = données manquantes.

Source : Rapports annuels de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

Tableau 15 : Superficie des forêts dévastées par les feux de brousse dans certaines localités du pays (en ha).

Indicateur	Préfecture	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Superficie de forêts dévastées par les feux de brousse par an (en ha).	Kindia	*	*	152	*	32,5	*	*	9,5	87,84	*
	Forécariah	*	*	*	*	*	0,5	*	*	*	*
	Fria	10	*	*	*	*	*	5	10	*	*
	Dinguiraye	55	50	60	60	40	42	37	35	38	32
	Faranah	*	*	*	*	*	*	*	*	*	170
	Kissidougou	332 900	332 900	332 900	332 900	332 900	335	335	330	330	330
	Kankan	*	*	*	*	*	*	100 000	98 000	95 000	93 000
	Kérouané	243 750	243 750	243 750	243 750	243 750	243 750	243 750	243 750	243 750	243 750
	Labé	36	*	41,50	*	*	*	25	*	*	*
Superficie totale de forêts brûlées (en ha) par an.		333 001	332 950	333 153,5	332 960	332 972,5	377,5	100 402	98 384,5	95 455,84	93 532

*Légende : * = Données manquantes.*

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la DNEF.

Les superficies de forêts brûlées au cours de ces dix dernières années dans la Préfecture de Kissidougou sont des estimations de la Section Préfectorale des Eaux et Forêts. Car, chaque année, ce sont les mêmes zones qui sont brûlées. Selon la Section Préfectorale des Eaux et Forêts de Kérouané, sur les 9 750 Km² de superficie que couvre la Préfecture de Kérouané, presque un quart (1/4) est parcouru chaque année par les feux de brousse (soit 243 750 ha par an).

Note d'information : Dans son rapport final d'octobre 1995, le Bureau de Cartographie Thématique et de Télédétection (BCTT) de la Direction Nationale des Eaux et Forêts fournit en ce qui concerne les superficies de forêts brûlées de novembre à mai, les chiffres ci-après :

- **1987-1988 : 4 939 000 ha brûlées ;**
- **1988-1989 : 4 661 000 ha brûlées.**

Soit environ 5 000 000 ha de savanes brûlées par an.

Toutefois, grâce à l'effort de sensibilisation et à l'application des techniques de mises à feu précoces, l'on a noté une régression très sensible.

- **1992-1993 : 1 199 100 ha brûlées ;**
- **1993-1994 : 1 578 000 ha brûlées.**

Ces données couvrent les 11 préfectures les plus sensibles du Territoire national (Siguiri, Dinguiraye, Mandiana, Kouroussa, Dabola, Kankan, Faranah, Kérouané, Kissidougou, Guéckédou et Beyla).

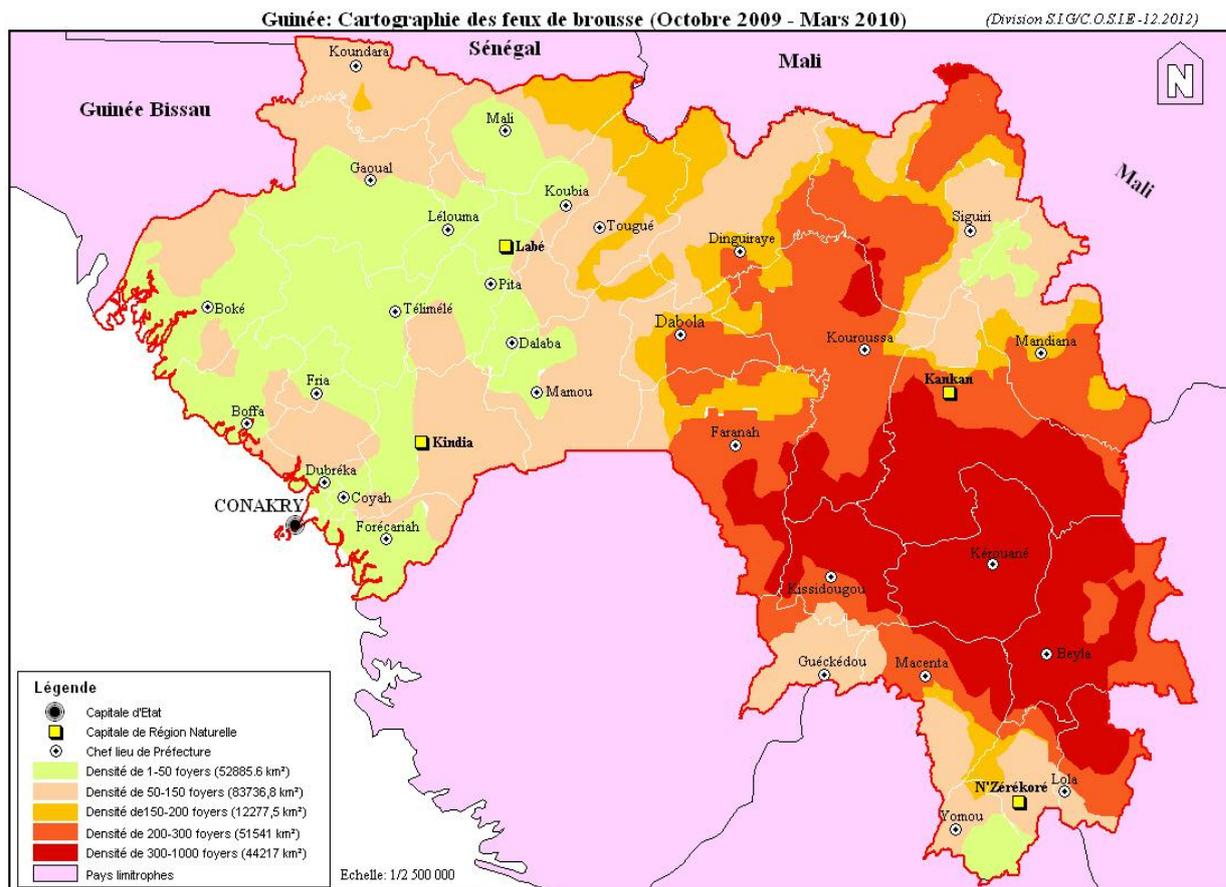


Figure 3 : Carte des feux de brousse (Octobre 2009 – Mars 2010).

Source : Division SIG/COSIE (MEEF), 2012.

Tableau 16 : Superficie des Forêts mises en défens (en hectare)

Variable	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Superficie de forêts mises en défens (en ha)	117 268,69	211,45	1512	1441	37,31	13	14	114	156	240,95	121 008,40

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la DNEF.

La mise en défens des forêts naturelles a eu lieu dans les localités suivantes : Kaloum, Ratoma, Forécariah, Mali, Koundara, Dabola, Faranah, Kankan, Dinguiraye, Mandiana, Kérouané et Kissidougou.

Tableau 17 : Superficies des plantations forestières de l'État entretenues (en hectare) de 2004 à 2013.

Variable	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Superficie de plantations forestières entretenues (en ha)	*	17	*	12,24	43,24	164,39	607,24	22,24	147,24	25,30	1 038,89
Coût d'entretien (en GNF)	*	*	*	2 500 000	21 800 000	40 222 200	293 060 000	600 000	3 610 000	650 000	362 442 200

*Légende : * = données manquantes.*

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la DNEF.

L'entretien des plantations forestières de l'Etat a été effectué dans les préfectures ci-après : Dubréka (2010), Forécariah (2010), Fria (2005, 2008, 2009 et 2010), Boffa (2008, 2009 et 2010), Pita (2009), Labé (2008), Koundara (2010), Dabola (de 2007 à 2013), Faranah (2008, 2009, 2011 et 2013), Kankan (2008), Lola (2009), Macenta (2009), Beyla (2008-2009) et Guéckédou (2012).

THEME 2 : EXPLOITATION FORESTIERE

Définition des principaux concepts.

- 1) **Redevances forestières** : Recettes générées ou taxes totales perçues par le Service forestier en matière d'exploitation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.
- 2) **Redevances de chasse** : Recettes générées ou taxes totales perçues par le Service forestier dans le domaine de la chasse.
- 3) **Bois-énergie** : La bioénergie, désigne l'énergie produite ou transformée par les êtres vivants, la biomasse. La bioénergie, est donc une forme d'énergie qui provient du processus de valorisation énergétique de la biomasse, lorsque la biomasse est effectivement utilisée comme combustible en vue de la production de chaleur ou d'électricité. (*Dictionnaire de l'Environnement et du Développement durable*)
www.dictionnaire-environnement.com/bioenergie_ID3864.html.
- 4) **Produits forestiers non ligneux (PFNL)** : « *Biens d'origine biologique qui sont des objets tangibles et physiques autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et des arbres hors forêts* ». (*Rapport FRA, 2010 de la FAO*).

Tableau 18 : Recettes générées par les Sections Préfectorales et Communales des Eaux et Forêts de 2004 à 2013 (en GNF).

Indicateurs	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Redevances forestières (GNF)	120 245 750	4 178 450	68 019 995	83 920 764	651 316 834	540 180 749	473 485 013	239 575 971	278 824 970	394 359 447
Redevances de chasse (GNF)	12 475 360	670 000	931 967	11 715 300	162 720 250	40 125 900	15 535 800	30 375 000	23 959 450	31 750 915
Total Recettes (GNF)	132 721 110	4 848 450	68 951 962	95 636 064	814 037 084	580 306 649	489 020 813	269 950 971	302 784 420	426 110 362

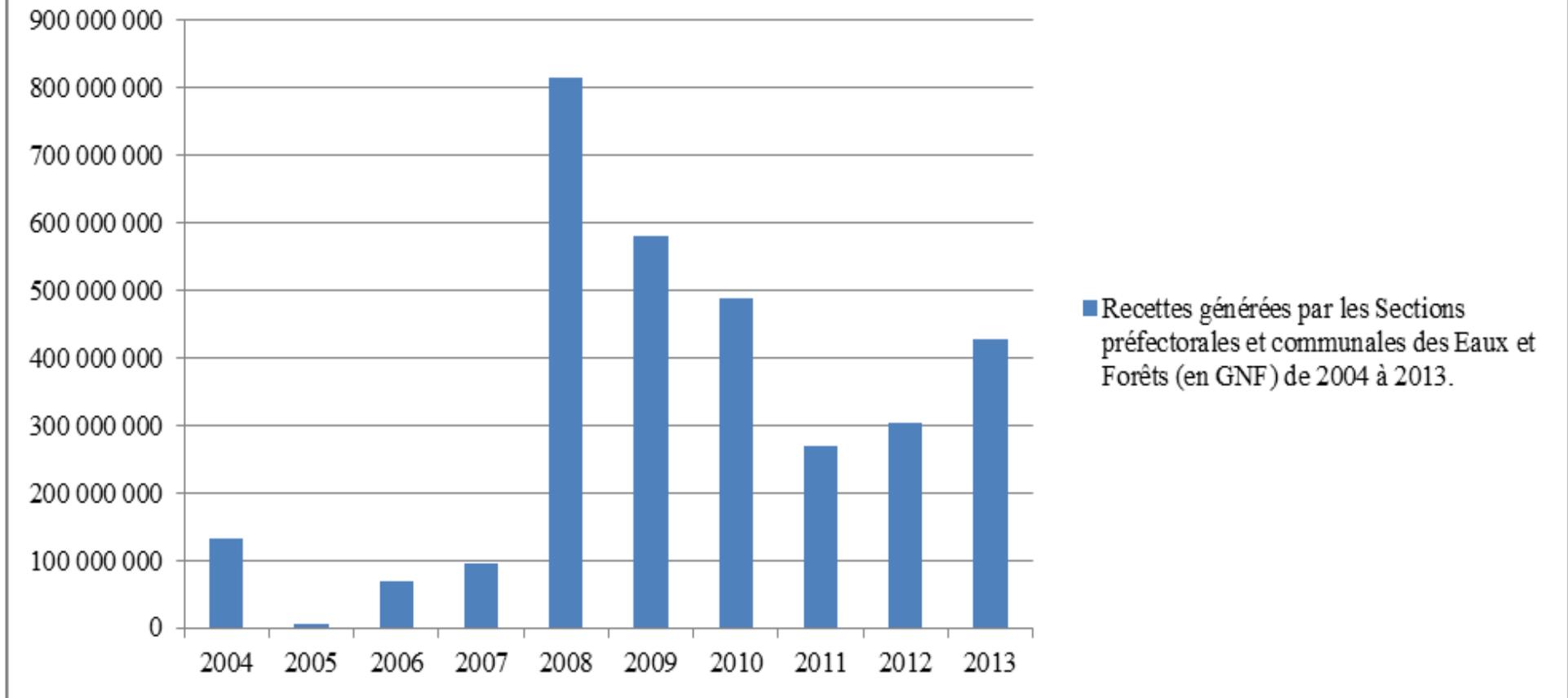
*Légende : * = Données manquantes.*

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

Commentaire

Les redevances forestières et de chasse des années 2005 et 2006 ont été fournies par les Sections Préfectorales des Eaux et Forêts de Kindia, Forécariah et Dabola. Celles des autres années ont été renseignées par 36 Sections préfectorales et communales des Eaux et Forêts qui sont : Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma, Matoto (Région de Conakry), Coyah, Boké, Boffa, Forécariah, Fria, Kindia, Téliélé (Basse Guinée), Dalaba, Mamou, Labé, Tougué, Lélouma, Gaoual, Koundara, Mali, Pita, Koubia (Moyenne Guinée), Dabola, Faranah, Kouroussa, Kankan, Kérouané, Dinguiraye, Siguiri (Haute Guinée), Beyla, Kissidougou, Guéckédou, Macenta, N'Zérékoré, Lola et Yomou (Guinée Forestière). Seules les Sections préfectorales des Eaux et Forêts de Dubréka et Mandiana qui n'ont pas fourni de renseignements sur les indicateurs cités ci-haut.

Graphique 5 : Recettes générées par les Sections préfectorales et communales des Eaux et Forêts (en GNF) de 2004 à 2013.



Source : Direction Nationale des Eaux et Forêts, 2014.

Tableau 19 : Synthèse des rentrées de bois-énergie (Bois de chauffe et Charbon de bois) à Conakry (en Tonnes) au Poste de contrôle du Km 36.

Combustible ligneux	Unité	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Charbon de bois	Tonne	44 812	60 019	78 278	84 456	94 545	362 110
Charbon équivalent bois	Tonne	291 278	390 123	508 807	548 964	614 592	2 353 764
Bois de chauffe	Tonne	22 201	23 397	26 478	26 808	30 257	129 141
Total équivalent bois		313 479	413 520	535 285	575 772	644 849	2 482 905

Source : « Aperçu sommaire sur la situation du bois énergie (Bois de chauffe, sciure de bois et charbon de bois) en Guinée », DNEF, 2010. NB : 1 tonne de charbon de bois = 6,5 m³ de bois.

Commentaire

Ces données ne tiennent pas compte des quantités qui entrent clandestinement notamment par la voie ferrée et les différents débarcadères à bois de chauffe et charbon de bois de la ville Conakry. En rapportant l'estimation de la consommation moyenne annuelle de 1,3 Kg par habitant et par jour sur la population de Conakry qui est de 1 667 864 habitants (Résultats préliminaires du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2014), les besoins annuels de la Capitale seraient actuellement de l'ordre de 791 402 tonnes. Ces données rapportées à l'accroissement annuel de la production des forêts naturelles de 2,5 m³/hab/an des zones de production potentielle du bois-énergie (les formations de savanes), il ressort que pour couvrir les besoins de cette population sur la base de la moyenne de consommation/hab/jour, il faut une superficie de 316 560,6 ha/an soit 316,6 Km². Ceci montre à suffisance le poids de la satisfaction des besoins en énergie domestique du pays en général et de Conakry en particulier, sur les ressources forestières nationales. Avec la forte urbanisation que connaît la Guinée actuellement, il est évident que les besoins en énergie domestique risquent de croître assez fortement au cours des prochaines années, voire occasionner des pénuries en ressources en bois.

Tableau 20 : Synthèse des données statistiques sur les produits forestiers entrant à Conakry par les Postes de contrôle de Djoumaya (Dubréka), Mambia (Kindia) et Km 36.

Nature	Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Charbon de bois	Tonne	44 085,5	42 345,6	45 825,5	43 997,6	44 173,4	*	*	54 971,7	55 546,8	44 437,5
Bois de chauffe	Stère	21 020,4	21 240,3	21 230,3	21 160,6	20 450,4	*	*	*	*	*
Bois de service	Pièce	230 405	232 506	223 873	232 102	233 123	*	*	*	*	*
Rotins	Pièce	13 798	15 250	13 523	13 574	12 645	*	*	*	*	*
Vins de palme	Litre	2 002 956	1 945 000	1 998 580	1 990 880	1 978 250	*	*	*	*	*

*Légende : * = données manquantes.*

Source : Division Foresterie Rurale (DNEF), 2014. NB : Le stère est un volume de bois mesurant 1m x 1m x 1m, soit 1 stère = 1 m³ de bois.

Tableau 21 : Quantité de produits forestiers ligneux et non ligneux entrant à Conakry en 2013 à travers les Postes de contrôle de Mamou, Djoumaya (Dubréka), Mambia (Kindia) et Kakoulmaya (Coyah).

Nature du produit	Unité	Quantité
Bois de chauffe	Stère	4 313
Perches	Pièce	35 572
Rotin	Stère	3 519
Vin de palme	Litre	129 000

Source : Section Bois-énergie / Division Foresterie Rurale (DNEF), 2014.

NB : 1 stère = 1 m³ de bois.

Tableau 22 : Nombre d'espèces forestières à bois rouge exploitées.

N°	Nom usuel	Nom Scientifique	Famille
1	Acajou	<i>Khaya grandifolia</i>	Meliaceae
2	Sipo	<i>Entandrophragma utile</i>	Meliaceae
3	Kossipo	<i>Entandrophragma candollei</i>	Meliaceae
4	Sapelli	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Meliaceae
5	Niangon	<i>Tarrieta utilis</i>	Sterculiaceae
6	Dibetou	<i>Lovoa trichiloïdes</i>	Meliaceae
7	Bois d'or (Sibo)	<i>Sarcocephalus pobeguinii</i>	Rubiaceae
8	Bako	<i>Erythroxylum mannii</i>	Erythoxylaceae
9	Tiama blanc	<i>Entandrophragma angolense</i>	Meliaceae
10	Makorè / Douka	<i>Tieghemella heckelii</i>	Sapotaceae
11	Lengué	<i>Afzelia africana</i>	Caesalpinaceae
12	Azobé	<i>Lophira alata</i>	Ochnaceae
13	Ebène	<i>Diospyros crassiflora</i>	Ebenaceae
14	Mukulungu	<i>Autranella congolensis</i>	Sapotaceae
15	Ako / Upas antiar	<i>Antiaris toxicaria</i>	Moraceae
16	Bossé clair	<i>Guarea cedrata</i>	Meliaceae
17	Iroko	<i>Milicia excelsa</i>	Moraceae
18	Sau-rouge	<i>Isobertinia doka</i>	Caesalpinaceae
19	Iatandza	<i>Albizia ferruginea</i>	Mimosaceae
20	Aningeria	<i>Aningeria robusta</i>	Sapotaceae
21	Ovengkol	<i>Guibourtia ehie</i>	Caesalpinaceae
22	Avodiré	<i>Turraeanthus africanus</i>	Meliaceae
23	Vène	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Fabaceae
24	Fraké	<i>Terminalia superba</i>	Combretaceae

Source : DNEF (Monographie Nationale, 1997).

Tableau 23 : Nombre d'espèces forestières à bois blanc exploitées.

N°	Nom usuel	Nom Scientifique	Famille
1	Dabéma	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Fabaceae
2	Movingui	<i>Distemonanthus benthamianus</i>	Caesalpiniaceae
3	Petercia/Abalè	<i>Petersia africana</i>	Lecythidaceae
4	Framiré	<i>Terminalia ivorense</i>	Combretaceae
5	Popo	<i>Mitragynia ciliata</i>	Rubiaceae
6	Faro	<i>Daniellia oliveri</i>	Caesalpiniaceae
7	Néré sauvage	<i>Parkia bicolor</i>	Mimosaceae
8	Dongio sauvage / Bahé	<i>Fagara macrophylla</i>	Rutaceae
9	Samba / Ayous /Abachi	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	Sterculiaceae
10	Albizia / Iatandza	<i>Albizia ferruginea</i>	Mimosaceae

Source : DNEF (Monographie Nationale, 1997).

Tableau 24 : Quantité de Bois d'œuvre rouge et blanc (en m³) entrant à Conakry durant ces dernières années.

Nature	Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bois d'œuvre rouge	m ³	18 000	17 800	19 040	12 350	28 150	30 050	33 600	*	*	*
Bois d'œuvre blanc	m ³	30 000	40 482,6	40 000	48 166	33 546,6	33 546,6	31 579,1	*	*	*
Total	m³	48 000	58 282,6	59 040	60 516	61 696,6	63 596,6	65 179,1	*	*	*

Légende : * = données manquantes.

Source : Direction Générale de l'OGUIB, 2014.

Les statistiques relatives aux années 2011, 2012 et 2013 n'ont pas été fournies à cause de l'interdiction de l'exploitation forestière sur toute l'étendue du Territoire national par le Gouvernement guinéen. Cette sanction vient d'être levée au courant de l'année 2014.

Tableau 25 : Nombre de tronçonnes recensées par les Sections communales et préfectorales des Eaux et Forêts en 2013.

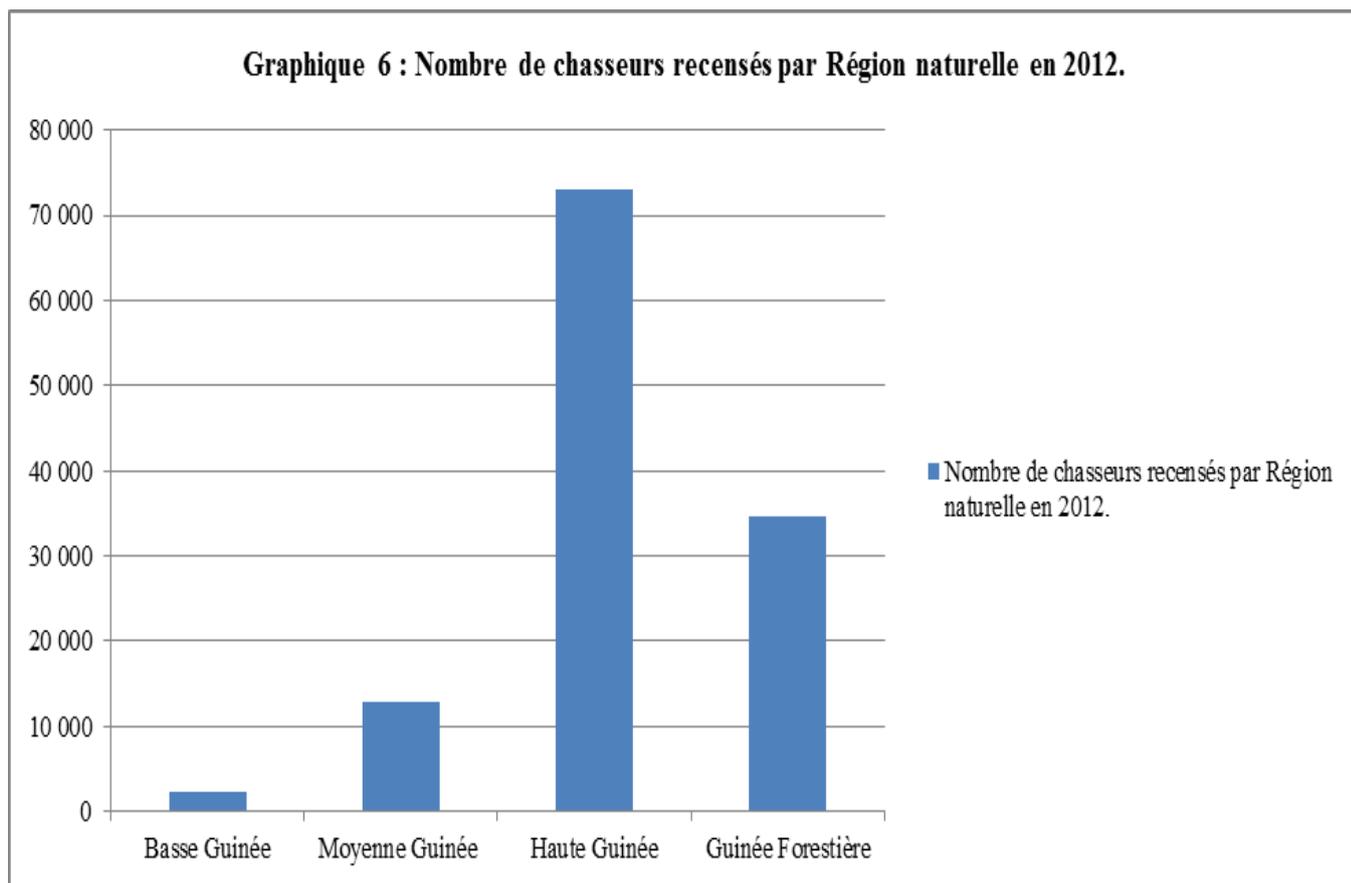
N°	Préfectures	Nombre de tronçonnes recensées
1	Forécariah	85
2	Télimélé	44
3	Kindia	45
4	Fria	5
5	Gaoual	103
6	Mali	35
7	Pita	11
8	Dabola	141
9	Faranah	23
10	Dinguiraye	11
11	Kissidougou	15
12	Kankan	63
13	Kérouané	5
14	Labé	3
15	Yomou	70
16	Kouibia	36
Total		695

Source : Sections préfectorales des Eaux et Forêts, 2014.

Tableau 26 : Nombre de chasseurs recensés par Région naturelle en 2012

Région naturelle	Nombre de chasseurs
Basse Guinée	2 341
Moyenne Guinée	12 834
Haute Guinée	73 063
Guinée Forestière	34 702
Total	122 940

Source : Division Faune et Protection de la Naturel / Direction Nationale des Eaux et Forêts : « Recensement de 2012 des chasseurs et guérisseurs traditionnels en Guinée ».



Source : *Direction Nationale des Eaux et Forêts, 2014.*

Tableau 27 : Nombre d'armes recensées par catégorie par Région naturelle en 2013.

Région		Armes perfectionnées			Fusils de traite	Total
		Calibre 12	Calibre 16	Calibre 7,5		
Conakry	Matam	405	21	4	169	599
	Matoto	1491	310	39	1341	3181
Total Conakry		1896	331	43	1510	3 780
Basse Guinée	Boffa	358				358
	Boké	895	3		1214	2112
	Fria	568				568
	Forécariah	210	9		400	619
	Kindia	736	68		126	930
	Télimélé	693	32		285	1010
Total Basse Guinée		3460	112		2025	5 597
Moyenne Guinée	Gaoual	1 134				1 134
	Koubia	416			435	851
	Koundara	854	19		340	1213
	Labé	1560	68		12	1640
	Lélouma					1334
	Mali	728	12		17	757
	Mamou	1685			25	1710
	Pita	4270	90	5	87	4452
	Tougué	364	85		188	637
Total Moyenne Guinée		11 011	274	5	1104	13 728
Haute Guinée	Dabola	989			25	1014
	Dinguiraye	1703	189			1892
	Faranah	1596			917	2513
	Kankan	856			2129	2985
	Kérouané	1394	100		1326	2820
	Kouroussa	870	40		537	1447
	Siguiri	9020	12		1817	10 849
Total Haute Guinée		16 428	341		6751	23 520
Guinée Forestière	Guéckédou	2301				2301
	Lola	2716			1	2717
	Macenta	2990	1			2991
	N'Zérékoré	1949			40	1989
	Yomou	1774				1774
	Kissidougou	2700			80	
Total Guinée Forestière		14 430	1		121	14 552
Total Ensemble		47 225	1059	48	11 511	61 177

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, Sections communales et préfectorales des Eaux et Forêts, 2014.

THEME 3 : DIVERSITE BIOLOGIQUE

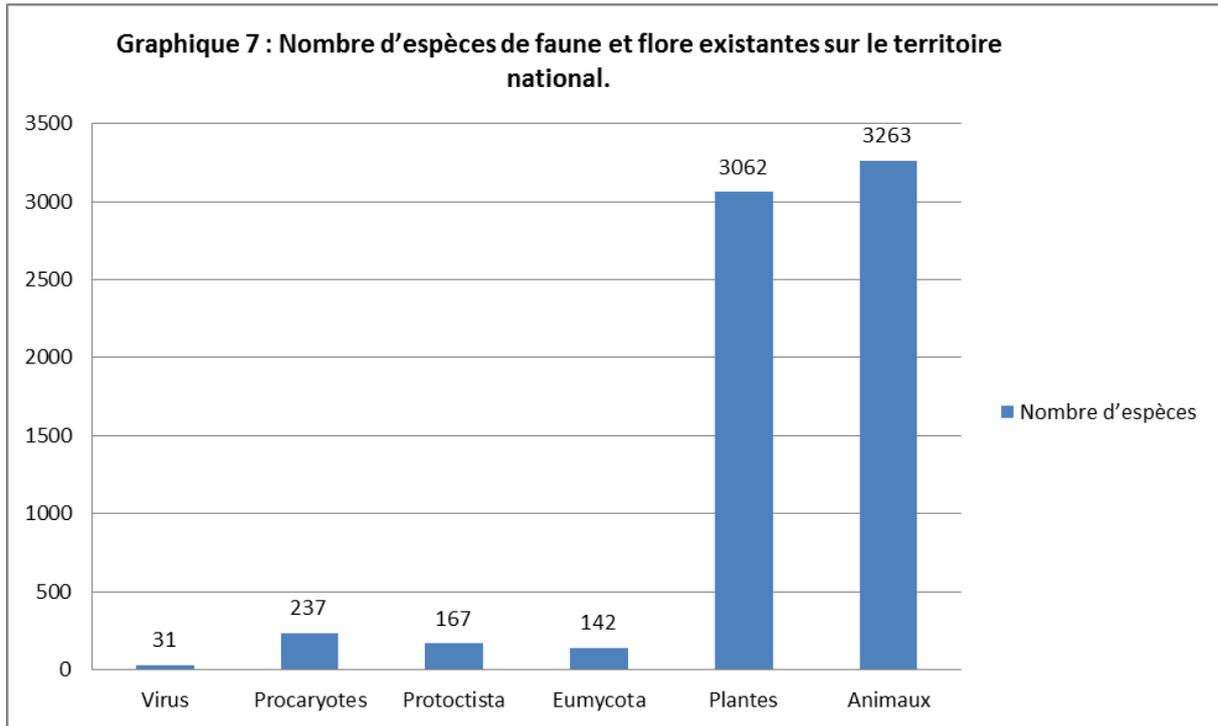
Définition des principaux concepts.

- 1) **Diversité biologique** : Variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexités écologiques dont ils font partie. La diversité biologique comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et celles des écosystèmes. (*Convention sur la diversité biologique*).
- 2) **Espèces intégralement protégées** : Ce sont l'ensemble des animaux ou plantes rares ou menacés d'extinction, dont la liste est fixée par décret d'application (*Codes forestier et de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse en Guinée*).
- 3) **Espèce menacée** : C'est une espèce qui sera vraisemblablement en danger de disparition si la pression qui agit sur elle n'est pas freinée. Il s'agit donc d'une espèce potentiellement en danger sur le territoire national. (*Glossaire de terminologie forestière*).
- 4) **Espèce en danger de disparition** : Espèce menacée de disparition imminente, y compris celles dont le nombre d'individus a atteint un nombre critique, où l'habitat a atteint un niveau critique. C'est une espèce qui existe sur le territoire national en très petit nombre. (*Glossaire de terminologie forestière*).
- 5) **Espèce vulnérable** : Espèce dite en péril, dont le nombre d'individus est faible ou dont les aires de distribution sont restreintes, à cause des facteurs comme la perte d'habitat. (*Glossaire de terminologie forestière*).
En d'autres termes, c'est une espèce en déclin sur le territoire national et dont le nombre diminue progressivement.
- 6) **Espèce rare** : Espèce potentiellement vulnérable.
- 7) **Espèce endémique** : Espèce qui existe uniquement sur le territoire national.
- 8) **Faune sauvage** : Tous les animaux sauvages vivants en liberté dans leurs milieux habituels, notamment ceux classés parmi les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les batraciens. (*Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, 1997*).
- 9) **Habitat** : Ensemble des facteurs écologiques qui caractérisent le lieu où se développe une espèce ou une communauté biologique. (*Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, 1997*).
- 10) **Capture** : Toutes actions visant à priver un animal sauvage de sa liberté ou à récolter des œufs et les retirer hors de leur milieu d'éclosion. (*Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, 1997*).
- 11) **Spécimen** : Individu qui donne une idée de l'espèce à laquelle il appartient; unité ou partie d'un ensemble qui donne une idée du tout. (*Le Grand Robert de la Langue Française*).

Tableau 28 : Nombre d'espèces animales et végétales existantes sur le Territoire national par type.

Organisme		Nombre d'espèces	
Virus		31	
Procaryotes	Bactéries vraies	226	
	Mycoplasmes	4	
	Rickettsies	7	
	Total Procaryotes	237	
Protoctista	Algues	86	
	Protozoaires	81	
	Total Protoctista	167	
Eumycota	Champignons	124	
	Lickens	18	
	Total Eumycota	142	
Plantes	Bryophytes	55	
	Ptéridophytes	163	
	Gymnospermes	11	
	Angiospermes	2 833	
	Total Plantes	3 062	
Animaux	Invertébrés	Spongiaires	14
		Cnidaires	8
		Plathelminthes	11
		Nématodes	23
		Mollusques	163
		Annélides	45
		Arachnides	65
		Crustacés	184
		Insectes	1177
		Chétognathes	7
		Échinodermes	20
		Hémicordés	1
		Chordés	16
		Total Invertébrés	1 734
	Vertébrés	Chondrichtyens (Requins et raies)	34
		Ostéichtyens (Poissons osseux)	501
		Amphibiens	76
		Reptiles	140
		Oiseaux (Aves)	518
		Mammifères	260
Total Vertébrés		1 529	
Total Animalia (animaux)		3 263	
Total espèces de faune et de flore		6 325	

Source : Monographie Nationale sur la Diversité biologique, 1997.



Source : Monographie Nationale sur la Diversité biologique, 1997.

Tableau 29 : Nombre d'espèces de plantes et d'animaux endémiques sur le Territoire national.

Espèces	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Nombre d'espèces									
Plantes endémiques	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69
Poissons osseux endémiques	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Reptile endémique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Amphibien endémique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mammifère endémique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Insecte endémique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total animaux endémiques	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Total espèces endémiques	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93

Source : Monographie nationale sur la Diversité biologique, 1997. Cité par : « La diversité biologique...un patrimoine naturel et des ressources vitales pour l'humanité! » (Institut Jane Goodall ; Project Primate inc./CCC ; G. Lafargue/CNSHB-Projet AMP Tristao ; DNEF ; Agathe Sector).

Tableau 30 : Nombre d'espèces de plantes et d'animaux menacés sur le Territoire national.

Espèces	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Nombre d'espèces									
Plantes menacées	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41
Insectes menacés	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Poissons osseux menacés	93	93	93	93	93	93	93	93	93	93
Requins menacés	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Raies menacées	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Crustacés menacés	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Céphalopodes menacés	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Amphibien menacé	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Reptiles menacés	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Oiseaux menacés	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Mammifères menacés	47	47	47	47	47	47	47	47	47	47
Total animaux menacés	194	194	194	194	194	194	194	194	194	194
Total espèces menacées	235	235	235	235	235	235	235	235	235	235

Source : Monographie nationale sur la Diversité biologique, 1997. Cité par : « La diversité biologique...un patrimoine naturel et des ressources vitales pour l'humanité! » (Institut Jane Goodall ; Project Primate inc./CCC ; G. Lafargue/CNSHB-Projet AMP Tristao ; DNEF ; Agathe Sector).

Tableau 31 : Nombre d'espèces de plantes et d'animaux vulnérables sur le Territoire national.

Espèces	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Nombre d'espèces									
Plantes vulnérables	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
Amphibiens vulnérables	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Reptiles vulnérables	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Oiseaux vulnérables	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mammifères vulnérables	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Total animaux vulnérables	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
Total espèces vulnérables	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42

Source : Monographie nationale sur la Diversité biologique, 1997. Cité par : « La diversité biologique...un patrimoine naturel et des ressources vitales pour l'humanité! » (Institut Jane Goodall ; Project Primate inc./CCC ; G. Lafargue/CNSHB-Projet AMP Tristao ; DNEF ; Agathe Sector).

Tableau 32 : Indicateurs d'état des espèces de faune et de flore sur le territoire national.

Dénomination	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Nombre d'espèces									
Espèces de virus connues	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31
Espèces végétales connues	3 062	3 062	3 062	3 062	3 062	3 062	3 062	3 062	3 062	3 062
Espèces animales connues	3 263	3 263	3 263	3 263	3 263	3 263	3 263	3 263	3 263	3 263
Espèces végétales endémiques	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69
Espèces animales endémiques	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Espèces végétales menacées	41	41	41	41	41	41	41	41	41	41
Espèces animales menacées	194	194	194	194	194	194	194	194	194	194
Espèces végétales vulnérables	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
Espèces animales vulnérables	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
Espèces végétales utilisées dans la pharmacopée	618	618	618	618	618	618	618	618	618	618
Espèces végétales médicinales menacées de disparition	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66
Espèces animales marines et côtières connues	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600
Espèces animales en péril	89	89	89	89	89	89	89	89	89	89

Source : Monographie Nationale sur la Diversité biologique, 1997 (cité par le Quatrième Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique en Guinée, 2009).

Tableau 33 : Liste de quelques espèces d'animaux et de plantes menacées d'extinction.

Groupes d'espèces	Noms usuels	Noms scientifiques
Mammifères menacés	Baleine boréale	<i>Balaena mysticetus</i>
	Buffle de forêt ou Buffle nain	<i>Syncerus caffer nanus</i>
	Céphalophe de Jentik	<i>Cephalophus jentinki</i>
	Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus sylvicultor</i>
	Céphalophe à bande dorsale	<i>Cephalophus dorsalis</i>
	Chimpanzé verus	<i>Pan troglodytes verus</i>
	Colobe Baie d'Afrique	<i>Colobus badius</i>
	Éléphant de savane d'Afrique	<i>Loxodonta africana</i>
	Hippopotame amphibie	<i>Hippopotamus amphibius</i>
	Hippopotame pygmée/nain	<i>Hexaprotodon liberiensis</i>
	Oryctérope du Cap	<i>Orycteropus afer</i>
	Panthère d'Afrique	<i>Panthera pardus</i>
Amphibiens et Reptiles menacés	Crocodile du Nil	<i>Crocodylus niloticus</i>
	Serpent Python réticulé	<i>Python reticulatus</i>
	Varan des savanes	<i>Varanus exanthematicus</i>
Insectes menacés	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>
	La Zérène de l'orme (Papillon)	<i>Abraxas sylvata</i>
	Scorpion noir	<i>Pandinus imperator</i>
Oiseaux menacés	Moineau gris	<i>Passer griseus</i>
	Perroquet jaco ou gris du Gabon	<i>Psittacus erithacus</i>
	Perroquet robuste	<i>Poicephalus robustus</i>
	Perroquet vert	<i>Psittacus senegalus</i>
	Tisserin Gendarme / Tisserin à tête noire	<i>Ploceus melanocephalus</i>
Poissons menacés	Allache, Sardinelle ronde « Bonga seri »	<i>Sardinella aurita</i>
	Sardinelle Madère	<i>Sardinella maderensis</i>
	Carangue coubali	<i>Caranx crysos</i>
	Carangue crevalle	<i>Caranx hippos</i>
	Carangue senegallus	<i>Caranx senegallus</i>
	Gros Capitaine	<i>Polydactylus quadrifilis</i>
	Otolithe « Sosoé »	<i>Pseudotolithus typus</i>
		<i>Pseudotolithus senegalensis</i>
Petit Capitaine	<i>Galeoides decadactylus</i>	
Plantes menacées	Iroko	<i>Milicia excelsa</i>
	Lengué	<i>Azelia africana</i>
	Framiré	<i>Terminalia ivorensis</i>
	Popo	<i>Mitragyna stipulosa</i>
	Poivre de Guinée	<i>Xylopia aethiopica</i>

Source : Monographie nationale sur la Diversité biologique, 1997.

Tableau 34 : Exportation des spécimens de faune sauvage de 2004 à 2013 à l'Aéroport International de Gbessia Conakry.

Indicateurs	Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Oiseaux vivants exportés	Nombre	224 156	209 109	2 243	7 528	15 063	9 065	17 591	18 536	10 289	10 541	524 121
Squelettes séchés de cheval de mer exportés	Kg	1 203	899,8	1 030	920,8	1 167	840	1 100	170	130	0	7 460,6
Tortues terrestres vivantes exportées	Nombre	0	0	0	690	4	11	0	110	0	0	815
Lézards vivants exportés	Nombre	0	0	906	150	0	0	0	0	0	0	1 056
Lamantins vivants exportés	Nombre	0	0	0	0	0	6	1	0	0	0	7
Singes vivants exportés	Nombre	0	0	0	24	0	82	0	0	7	0	113
Peaux de Python exportés	Nombre	0	0	2	20	160	0	0	0	0	0	182
Cochons sauvage vivants exportés	Nombre	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	6

Source : Service de contrôle à l'exportation de la CITES, Aéroport International de Gbessia Conakry, 2014.

THEME 4 : LEGISLATION FORESTIERE

Tableau 35 : Quelques textes législatifs en matière de gestion de l'environnement.

Textes législatifs	
1	Les Ordonnances N°045/PRG/87 du 28 Mai 1987 et N°022/PRG/89 du 10 mars 1989 portant Code de protection et de mise en valeur de l'environnement.
2	L'Ordonnance N°076/PRG/SGG/89 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire.
3	L'Ordonnance N°022/PRG/SGG/90 du 21 Avril 1990 relative à l'hygiène et l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale.
4	L'Ordonnance N°091/PRG/SGG/90 du 22 Octobre 1990 portant Régime financier et fiscal des Communautés Rurales de Développement (CRD).
5	L'Ordonnance O/92/019/PRG/SGG/92 du 30 Mars 1992 portant Code foncier domanial.
6	La Loi L/92/028/CTRN du 06 Août 1992 instituant la législation sur les pesticides.
7	La Loi L/94/005/CTRN du 14 Février 1994 portant Code de l'eau.
8	La Loi L/95/13/CTRN du 15 Mai 1995 portant Code de la Pêche maritime.
9	La Loi L/95/036/CTRN du 30 Juin 1995 portant Code minier.
10	La Loi L/95/046/CTRN du 29 Août 1995 portant Code de l'Élevage et des produits animaux.
11	La Loi L/95/51/CTRN du 29 Août 1995 portant Code pastoral.
12	La Loi L/96/007/AN du 22 Juillet 1996 portant Organisation de la Pêche continentale.
13	La Loi L96/C10 du 22 Juillet 1996 portant réglementation des taxes à la pollution applicables aux établissements classés.
14	La Loi L/020/AN/1997 du 19 Juin 1997 portant Code de la Santé Publique.
15	La Loi L/97/038/AN du 9 Décembre 1997 adoptant et promulguant le Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse.
16	La Loi L/99/013/AN du 22 Juin 1999 adoptant et promulguant la Loi portant Code Forestier.
17	La Loi du 26 mars 2006 portant Code des Collectivités locales en République de Guinée.
18	La Loi L/2011/006/CNT du 09 Septembre 2011 portant Code minier de la République de Guinée.

Source : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification, 2012 et Politique Nationale de l'Environnement / MEEF, 2013.

Tableau 36 : Quelques textes réglementaires en matière de gestion de l'environnement.

Textes réglementaires	
1	Décret N°120/PRG/SGG/89 du 14 juin 1989 portant réglementation de la profession d'exploitant forestier.
2	Décret N°160/PRG/89 du 2 septembre 1989 portant réglementation des industries du bois.
3	Décret N°199/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 réglementant les études d'impact.
4	Décret N°200/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 portant régime juridique des installations classées pour la protection de l'environnement.
5	Le Décret D/201/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989 porte sur la préservation du milieu marin contre toutes formes de pollution.
6	Arrêté N°003/MARA/CAB du 30 janvier 1990 portant application du Décret réglementant la profession d'exploitant forestier.
7	Arrêté N°990/MRNE/SGG/90 du 31 mars 1990 définissant le contenu et la méthodologie des Études d'Impact.
8	Arrêté N°015/MARA/CAB du 25 avril 1990 portant application du Décret réglementant les industries de bois.
9	Arrêté N°91/3977/MARA/CAB du 9 juillet 1991 portant application du Décret réglementant la profession d'oiseleur.
10	Arrêté conjoint A/93/8993/MEF/MMGE/SGG du 11 octobre 1993 établissant la nomenclature technique des installations et établissements classés pour la protection de l'environnement.
11	Arrêté N°0016/MAEEF/SGG du 8 janvier 1996 fixant certaines modalités d'application du Code Forestier.
12	Arrêté N°0017/MAEEF/SGG du 8 janvier 1996 réglementant les activités des exploitants scieurs tronçonneurs.
13	Arrêté conjoint N°6758/MEF du 1 ^{er} septembre 1998 portant sur les modalités de prélèvement de la taxe.
14	Le Décret N°91/046/PRG/SGG du 8 février 1999 porte sur la profession d'oiseleur.
15	Arrêté N°2001/2870/MAE/DNE du 2 juillet 2001 portant motifs de saisies des produits animaux.
16	Arrêté N°2001/2871/MAE/SGG du 2 juillet 2001 portant contrôle sanitaire, inspection sanitaire et de salubrité des animaux et produits animaux.

Textes réglementaires (suite)	
17	Le Décret N°070/PRG/SGG du 11 octobre 2001 porte sur l'interdiction d'exporter des grumes.
18	Arrêté N°4785/MMGE/SGG du 26 octobre 2001 réglementant la procédure d'obtention de l'autorisation préalable d'importer ou du certificat d'entrée.
19	Arrêté conjoint N°2003/7090/MAE/SGG du 5 juin 2003 définissant la nomenclature des principes actifs essentiels à usage vétérinaire importés en République de Guinée.
20	Arrêté conjoint A/05/672/MAEEF/MEF/SGG du 9 février 2005 fixant les taux de redevances de chasse.
21	Arrêté N°2468/ME/MEF/SGG du 10 mai 2006 fixant les redevances annuels sur les établissements classés.
22	Décret D/08/036/PRG/SGG du 24 juillet 2008 portant composition, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Eau.
23	Arrêté conjoint A/2010/1922/ MEEFDD/MEF/SGG du 13 Mai 2010 fixant les taux des redevances forestières et le prix de vente du bois d'œuvre issu des plantations forestières de l'Etat.
24	Arrêté A/2010/3102/MEEFDD/SGG du 02 Août 2010 réglementant les activités de la filière bois et autres produits forestiers.
25	Décret D/2011/N°295/PRG/SGG du 06 décembre 2011 portant restructuration de l'Administration de la Diversité biologique, des Aires protégées, des Eaux et Forêts.
26	Décret D/2011/N°008/PRG/SGG du 18 janvier 2012 portant Statut particulier du Corps paramilitaire des Conservateurs de la Nature.

Source : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification, 2012 et Politique Nationale de l'Environnement / MEEF, 2013.

Tableau 37 : Accords, Traités et Conventions internationaux ratifiés par la Guinée sur l'environnement.

N°	Conventions ou Accords / Intitulé	Date de Ratification
1	Convention de Londres pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures.	1954
2	La Convention sur la Pêche et la Conservation des Ressources Biologiques de la Haute Mer, adoptée à Genève (Suisse).	1959
3	Convention de Kano (Nigeria) sur les Criquets migrateurs africains.	28 mai 1963
4	Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Alger.	16 juin 1969
5	Convention sur la mise en valeur du fleuve Gambie.	1978
6	Convention de Paris concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.	1979
7	Convention d'Abidjan sur la protection et le développement de l'environnement marin et côtier de la Région d'Afrique de l'Ouest et du Centre.	23 mars 1981
8	Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington.	20 décembre 1981
9	Convention de Montego Bay sur le Droit de la Mer.	1982
10	Convention et Protocole sur l'Autorité du Bassin Niger (ABN).	3 décembre 1982
11	Convention internationale pour la protection des végétaux.	1983
12	Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	1985
13	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	1987
14	Convention de Bamako relative à l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux, au contrôle des mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.	1991
15	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn.	24 septembre 1992
16	Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale.	1992
17	Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique (Convention de Rio de Janeiro).	7 mai 1993
18	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.	7 mai 1993
19	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination.	30 mars 1995

Conventions ou Accords / Intitulé (suite)		Date de Ratification (suite)
20	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification.	28 janvier 1997
21	Accord AEWA sur la Conservation des Oiseaux d'Afrique et Eurasie.	1999
22	Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF).	2000
23	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.	24 février 2001
24	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).	2002
25	Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechniques relatives à la Convention sur la Diversité biologique (signé en 2000).	2005
26	Protocole de Kyoto	25 octobre 2005
27	Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.	26 octobre 2005
28	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP).	26 octobre 2005
29	Convention de Maputo ou Convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.	26 octobre 2005
30	Protocole d'Accord-cadre de coopération entre la République de Guinée et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).	2006
31	Traité relatif à l'adhésion de la République de Guinée à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).	17 mars 2006
32	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).	2011
33	« Plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers de l'Afrique de l'Ouest ».	2013
34	Programme d'Action Sous régional de Lutte Contre la Désertification.	2013
35	Accord de Partenariat Economique (APE) entre la CEDEAO et l'Union Européenne.	Juillet 2014
36	Protocole de Nagoya 2010 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique.	Signature 2011, ratification prévue 2015.

Source : Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification, 2012 et Politique Nationale de l'Environnement / MEEF, 2013.

THEME 5 : RESSOURCES HUMAINES

Tableau 38 : Évolution du nombre de fonctionnaires de la Direction Nationale des Eaux et Forêts de 2004 à 2013.

Services		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Direction Nationale des Eaux et Forêts	HA	117	117	147	147	113	165	124	124	124	169
	HB	31	31	11	11	31	16	21	21	21	24
	HC	1	1	7	7	9	13	14	14	14	22
	CP	9	9	*	*	4	6	3	3	3	*
	CT	3	3	*	*	*	*	*	*	*	*
	Total	161	161	165	165	157	200	162	162	162	162
Sections communales des Eaux et Forêts (Conakry)	HA	93	93	101	101	93	95	95	95	95	122
	HB	80	80	90	90	70	70	70	70	70	45
	HC	20	20	38	38	20	20	20	20	20	37
	CP	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	CT	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Total	193	193	229	229	183	185	185	185	185	185
Sections préfectorales des Eaux et Forêts	HA	590	590	590	590	590	590	590	590	590	463
	HB	413	413	443	443	413	413	413	413	413	302
	HC	133	133	133	133	133	133	133	133	133	324
	CP	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	CT	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Total	1136	1136	1166	1166	1136	1136	1136	1136	1136	1136
Services rattachés	HA	117	117	83	83	*	*	*	*	*	*
	HB	31	31	10	10	*	*	*	*	*	*
	HC	13	13	30	30	*	*	*	*	*	*
	CP	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	CT	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Total	161	161	123	123	*	*	*	*	*	*
Fonctionnaires	HA	*	*	*	*	77	77	*	*	*	*
	HB	*	*	*	*	7	7	*	*	*	*

non immatriculés engagés à la fonction publique	HC	*	*	*	*	39	39	*	*	*	*
	CP	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	CT	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Total	*	*	*	*	123	123	*	*	*	*
Fonctionnaires immatriculés postés	HA	*	*	*	*	5	5	5	5	5	*
	HB	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	HC	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	CP	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	CT	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
	Total	123	123	123	123	5	5	5	5	5	5
Totaux		1613	1613	1683	1683	1604	1649	1488	1488	1488	1508

Légende : HA = Hiérarchie A ; HB = Hiérarchie B ; HC = Hiérarchie C ;

CP = Contractuels permanents ; CT = Contractuels temporaires ; * = non défini.

Source : Rapports annuels 2004-2013 de la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

THEME 6 : POLLUTIONS

Définition de la pollution

La pollution est toute intervention de l'homme dans les équilibres naturels par la mise en circulation des substances toxiques nuisibles ou encombrantes qui troublent ou empêchent l'évolution naturelle du milieu. (*Directive IPCC/GIECC, Journal officiel numéro 1257*).

Tableau 39 : Résultats d'analyse des échantillons de 5 cours d'eau dans la Réserve de Biosphère des Monts Nimba en 2004.

Paramètre	Unité	Cours d'eau et valeurs trouvées					Normes OMS (eau potable)
		Gba	Gouan	Cavally	Zigué	Zié	
Ammonium (NH ₄ ⁺)	mg/l	0,01	0,01	0,03	0,02	0,03	0,05
Nitrate (NO ₃ ⁻)	mg/l	4,42	6,18	8,42	5,2	6,2	50
DBO5	mg/l	1,5	1,3	1,7	1,2	1,5	6
Dureté totale	mg CaCO ₃ /l	54	48	74	48	58	500
Calcium (Ca)	mg/l	39,4	36,8	36,40	38	40	75
Magnésium (Mg)	mg/l	13,2	11,9	13,20	10,3	14,2	30
Fer total	mg/l	1,05	1,71	1,04	1,2	1,6	0,30
Matières en suspension	mg/l	13	15	15	13	13	500
Alcalinité (HCO ₃ ⁻)	mg CaCO ₃ /l	38	47	42	38,7	40	-
DCO	mg/l	2,8	3,0	2,6	3,0	2,9	10
Plomb (Pb)	mg/l	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,10
PH	-	8,25	8,20	8,20	8,5	8,25	6,5 - 8,5
Conductivité	μS/cm	33,7	21,7	31,8	23,2	35,2	500
Oxygène dissous (O ₂)	mg/l	1,0	0,8	0,8	1,2	1,2	-

Source : *Rapport de Recherche sur le thème intitulé : « Dégradation des terres et des eaux dans la Réserve de Biosphère des Monts Nimba : Diagnostics et mesures pour le renversement de la tendance ». Par Daouda CISSE, dans le cadre de l'UNESCO et le MAB en 2004.*

Commentaire

L'analyse de ce tableau montre d'une manière générale, une faiblesse des valeurs trouvées par rapport au niveau guide de potabilité de l'OMS. Malgré cette faiblesse, ces valeurs sont, presque toutes, dans les limites de concentration minimales admissibles pour la consommation. Seules les teneurs en fer total variant entre 1,04 et 1,71 mg/l dépassent le seuil de tolérance de 0,30 mg/l.

La valeur de la dureté totale des eaux, bien que faible (maximum 74 mg/l de CaCO₃) par rapport à la norme de 500 mg/l, est admissible. Cette faible teneur prouve leur faible minéralisation.

Les matières de suspension présentent une teneur très appréciable (maximum 15 mg/l par rapport à la norme de 500 mg/l de l'OMS) qui peut, bien sûr, varier suivant le rythme des apports aux cours d'eau.

La conductivité y est très faible par rapport au niveau guide de 500 µS/cm. Elle varie entre 21.7 et 35.2 µS/cm. Cela détermine leur pauvreté en ions dissous.

Tableau 40 : Résultats d'analyse de l'eau de mer de Kamsar-District de Taigbè à 500 m de l'Usine (Boké) en 2010.

Paramètres	Unité	Valeurs	Norme OMS
pH	-	6,37	8,2 – 8,3
Conductivité	µS/cm	1 302	56 000
TDS	mg/l	651	-
Turbidité	NTU	30,4	-
Fer	mg/l	1,07	< 0,001
Nitrate	mg/l	0	0,003
Sulfate	mg/l	650	2 750
Phosphate	mg/l	0,41	0,006
TSS	mg/l	520	< 10
Aluminium	mg/l	0	< 0,001
Cadmium	mg/l	< LD	< 0,001
Plomb	mg/l	0,49	< 0,001
Cobalt	mg/l	0,28	< 0,001
Hydrocarbure	µg/l	8	< 10

Source : Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées (DNDBAP), 2010.

Commentaire : Des résultats d'analyse d'eau de mer de Kamsar / Boké, il ressort de tous les paramètres physico-chimiques analysés que les valeurs du fer, phosphate, TSS, Plomb et Cobalt sont au-dessus de la norme de l'OMS, ce qui indique que l'eau de mer est fortement contaminée.

THEME 7 : DONNEES CLIMATIQUES

Définition des principaux concepts

1) Climat

Le climat correspond aux conditions météorologiques moyennes (températures, précipitations, ensoleillement, humidité de l'air, vitesse des vents, etc.) qui règnent sur une région donnée durant une longue période. Pour l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), elle doit être **d'au minimum 30 ans**. Puisqu'il se traduit par des moyennes, le climat se caractérise également par des extrêmes et des variations. Il résulte de l'interaction des trois principaux réservoirs : l'océan, l'atmosphère et les surfaces continentales (y compris les calottes polaires). www.futura-sciences.com/magazines/.../climatologie-climat-13771/.

- 2) **Changement climatique** : Évolution naturelle du climat, désormais fortement influencé par les activités humaines. (*Encarta, 2007*).
- 3) **Jour pluvieux** : Il correspond à un jour où la quantité totale de précipitation enregistrée dans le pluviomètre est supérieure ou égale à 0,1 mm.
- 4) **Station d'observation synoptique** : C'est un endroit réservé à cet effet où les dispositifs d'observation des paramètres climatiques sont installés pour recueillir quotidiennement les données météorologiques d'une zone géographique bien déterminée.
- 5) **Hauteur d'eau d'un (1) mm** : C'est l'équivalent d'un (1) litre par m² ou de 10 m³ à l'hectare.
- 6) **Température maximale** : C'est la température la plus élevée recueillie au cours de la journée. Elle s'observe aux environs de 15 heures.
- 7) **Température minimale** : C'est la température la plus basse de la journée. Elle s'observe aux environs de 4 heures du matin.
- 8) **Normale pluviométrique** : C'est la quantité moyenne de précipitations obtenues dans une zone géographique au cours d'une période bien déterminée.
- 9) **Anomalie pluviométrique** : C'est la différence ou l'écart entre la valeur de la pluviométrie de l'année en cours et la normale pluviométrique, rapporté en pourcent (%).

Tableau 41 : Pluviométrie annuelle en mm et 1/10 par Station de 1984 à 2013.

Ans	Conakry	Boké	Kindia	Labé	Mamou	Faranah	Kankan	N'Zérékoré
1984	2394,0	2267,9	1732,0	1142,7	1670,6	1296,8	1098,0	1753,3
1985	3327,7	2092,4	1914,3	1291,4	1483,0	1327,7	1328,9	1775,5
1986	4087,2	1917,8	1900,8	1233,8	1513,9	1488,9	1284,5	1677,7
1987	2637,8	2276,6	1818,2	1296,4	1449,0	1541,9	1292,9	1861,0
1988	4510,0	2289,2	1896,8	1139,8	1431,8	1212,8	1030,4	1909,3
1989	3277,4	1925,4	1907,8	1237,4	1467,5	1597,0	1396,6	1942,8
1990	3808,0	2313,8	1648,7	1291,1	1627,6	1176,4	1517,2	1698,8
1991	3806,4	2271,4	1821,0	1681,2	1323,9	1377,8	1265,1	1778,3
1992	4442,9	2017,9	2115,6	1362,4	1697,2	1376,2	1424,2	1766,9
1993	2898,5	2990,5	1713,7	1415,6	1399,7	1518,3	1274,7	1710,8
1994	4031,4	2002,5	2450,4	1443,1	2011,6	1937,4	1983,1	2198,2
1995	3251,4	1815,3	2039,6	1341,7	1638,7	1719,5	1717,0	1872,0
1996	3186,1	2371,5	2142,8	1400,0	1907,5	1628,9	1491,0	1916,1
1997	3789,5	2148,0	1951,9	1683,4	1406,8	1548,8	1841,8	2102,6
1998	4186,0	2526,0	1943,6	1273,2	1891,7	1405,2	1596,9	2117,2
1999	3904,9	1936,2	2276,9	1412,9	1998,5	1703,4	1600,6	1678,7
2000	3216,0	2300,6	1717,6	1303,8	1696,9	1775,8	1393,2	1877,9
2001	4469,4	2182,9	2004,4	1291,3	1709,6	2320,9	1666,4	1625,9
2002	3607,2	3019,2	1843,2	1321,4	1315,9	1214,9	1330,7	1997,2
2003	4324,5	1867,1	1985,8	1550,1	1698,5	1446,5	1148,9	2090,1
2004	3664,0	2182,8	1890,0	1045,9	1297,3	1661,5	1316,5	1869,4
2005	4488,3	2256,7	1723,2	1451,4	1432,2	1744,4	1577,1	1876,1
2006	3792,8	2280,8	2079,8	1095,4	1744,5	1586,6	1499,5	1512,7
2007	3375,2	1819,1	1895,8	1448,2	1646,3	1425,3	1373,5	1863,1
2008	2944,0	2001,4	1835,8	1227,2	1737,7	2025,2	1547,1	1634,0
2009	3636,9	2357,0	1824,1	1763,1	2961,8	1574,0	1425,5	1552,3
2010	3258,6	1915,5	2428,6	1582,5	1357,1	1661,3	1165,7	2169,8
2011	3196,6	2858,5	2090,3	1406,0	1627,8	1633,9	1084,4	2003,3
2012	3804,9	2466,2	2244,6	1660,0	2025,8	1584,5	1414,1	2237,5
2013	3644,8	2165,4	1967,3	1146,1	1723,1	1735,6	1137,8	1791,4
Normale	3632,1	2227,9	1960,2	1364,6	1663,1	1574,9	1407,4	1862,0

Source : Section Agrométéorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

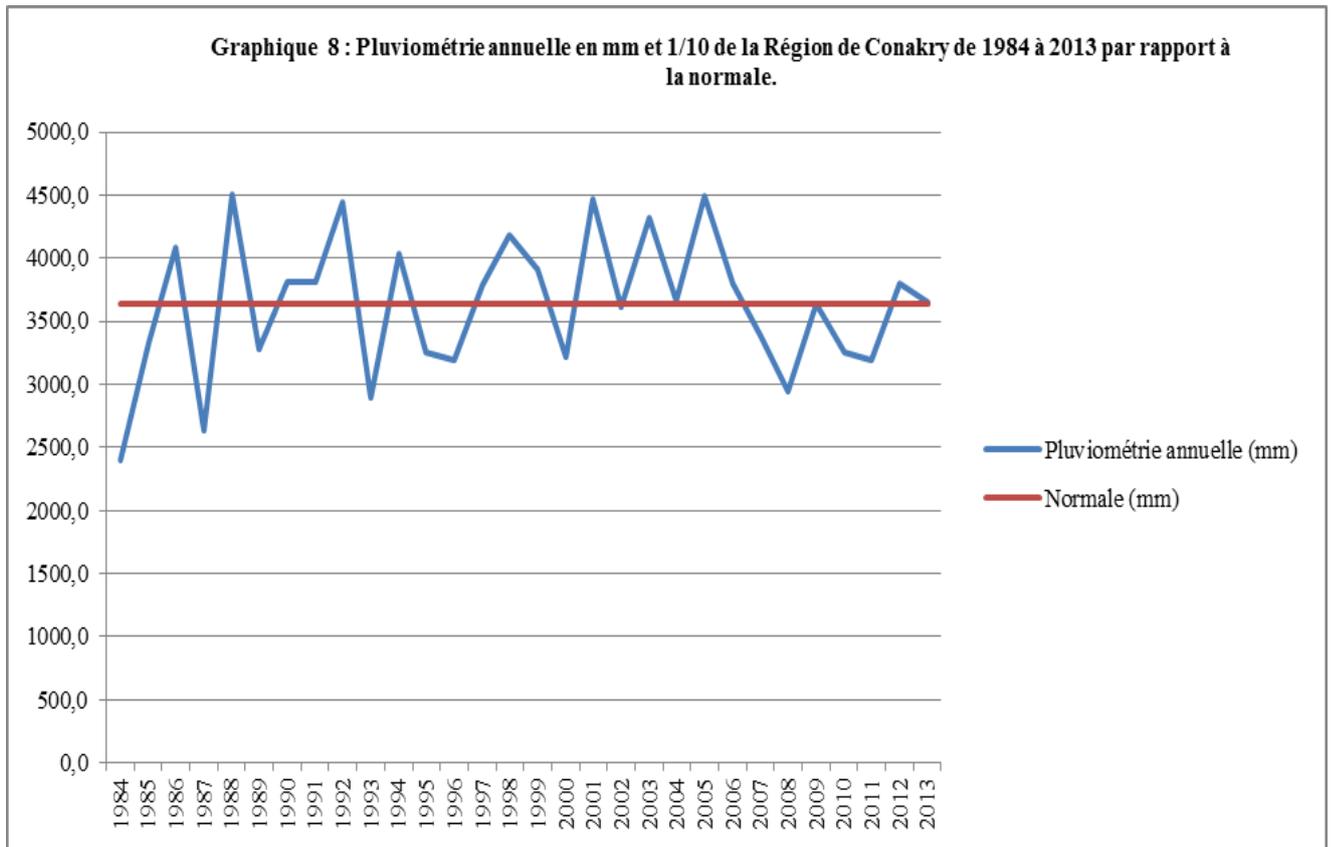
Tableau 42 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée dans la Région de Conakry de 1984 à 2013 par rapport à la normale.

Années	Pluviométrie annuelle (mm)	Normale (mm)	Anomalie (en %)	Observations
1984	2394,0	3632,1	- 34,1	Très déficitaire
1985	3327,7	3632,1	- 8,4	Normale
1986	4087,2	3632,1	12,5	Excédentaire
1987	2637,8	3632,1	- 27,4	Très déficitaire
1988	4510,0	3632,1	24,2	Très excédentaire
1989	3277,4	3632,1	- 9,8	Normale
1990	3808,0	3632,1	4,8	Normale
1991	3806,4	3632,1	4,8	Normale
1992	4442,9	3632,1	22,3	Très excédentaire
1993	2898,5	3632,1	- 20,2	Très déficitaire
1994	4031,4	3632,1	11,0	Excédentaire
1995	3251,4	3632,1	- 10,5	Déficitaire
1996	3186,1	3632,1	- 12,3	Déficitaire
1997	3789,5	3632,1	4,3	Normale
1998	4186,0	3632,1	15,3	Excédentaire
1999	3904,9	3632,1	7,5	Normale
2000	3216,0	3632,1	- 11,5	Déficitaire
2001	4469,4	3632,1	23,1	Très excédentaire
2002	3607,2	3632,1	- 0,7	Normale
2003	4324,5	3632,1	19,1	Excédentaire
2004	3664,0	3632,1	0,9	Normale
2005	4488,3	3632,1	23,6	Très excédentaire
2006	3792,8	3632,1	4,4	Normale
2007	3375,2	3632,1	- 7,1	Normale
2008	2944,0	3632,1	- 18,9	Très déficitaire
2009	3636,9	3632,1	0,1	Normale
2010	3258,6	3632,1	- 10,3	Déficitaire
2011	3196,6	3632,1	- 12,0	Déficitaire
2012	3804,9	3632,1	4,8	Normale
2013	3644,8	3632,1	0,3	Normale

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Légende :

- Normale pluviométrique = Valeurs de l'anomalie comprises entre -10 % et +10 %.
- Excédent de pluviométrie = Valeurs de l'anomalie strictement supérieures à +10 %.
- Déficit pluviométrique = Toute valeur de l'anomalie strictement inférieure à -10 %.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Durant les trente (30) dernières années, la pluviométrie la plus faible pour la Région de Conakry a été enregistrée en **1984** avec un total de **2394,0 mm** et la plus grande en **1988** avec un total de **4510,0mm**. La normale des trente (30) ans pour la même région est de **3632,1mm**.

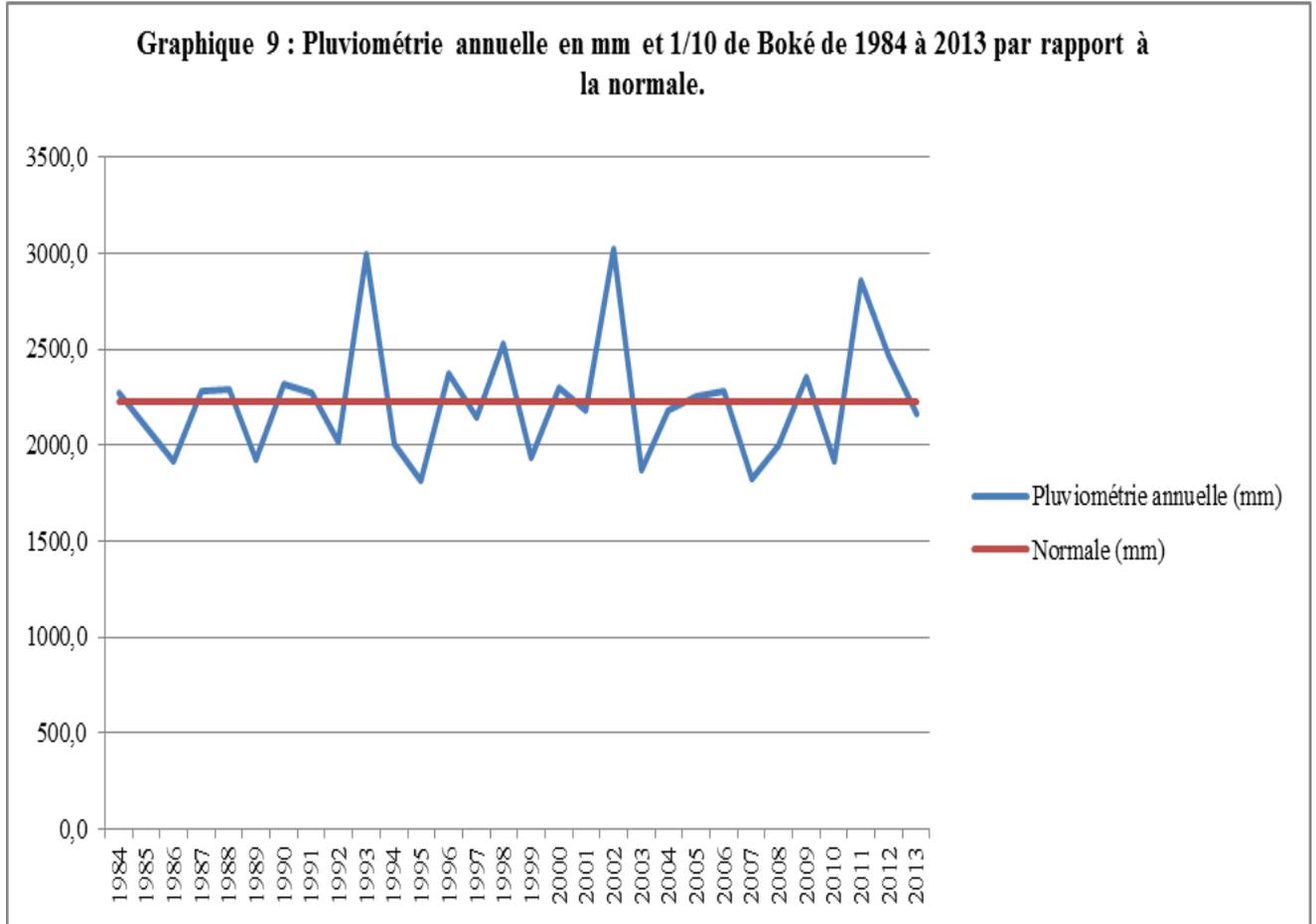
Tableau 43 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Boké de 1984 à 2013 par rapport à la normale.

Années	Pluviométrie annuelle (mm)	Normale (mm)	Anomalie (%)	Observations
1984	2267,9	2227,9	1,8	Normale
1985	2092,4	2227,9	-6,1	Normale
1986	1917,8	2227,9	-13,9	Déficitaire
1987	2276,6	2227,9	2,2	Normale
1988	2289,2	2227,9	2,8	Normale
1989	1925,4	2227,9	-13,6	Déficitaire
1990	2313,8	2227,9	3,9	Normale
1991	2271,4	2227,9	2,0	Normale
1992	2017,9	2227,9	-9,4	Normale
1993	2990,5	2227,9	34,2	Très excédentaire
1994	2002,5	2227,9	-10,1	Déficitaire
1995	1815,3	2227,9	-18,5	Déficitaire
1996	2371,5	2227,9	6,4	Normale
1997	2148,0	2227,9	-3,6	Normale
1998	2526,0	2227,9	13,4	Excédentaire
1999	1936,2	2227,9	-13,1	Déficitaire
2000	2300,6	2227,9	3,3	Normale
2001	2182,9	2227,9	-2,0	Normale
2002	3019,2	2227,9	35,5	Très excédentaire
2003	1867,1	2227,9	-16,2	Déficitaire
2004	2182,8	2227,9	-2,0	Normale
2005	2256,7	2227,9	1,3	Normale
2006	2280,8	2227,9	2,4	Normale
2007	1819,1	2227,9	-18,3	Déficitaire
2008	2001,4	2227,9	-10,2	Déficitaire
2009	2357,0	2227,9	5,8	Normale
2010	1915,5	2227,9	-14,0	Déficitaire
2011	2858,5	2227,9	28,3	Très excédentaire
2012	2466,2	2227,9	10,7	Excédentaire
2013	2165,4	2227,9	-2,8	Normale

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Légende :

- Normale pluviométrique = Valeurs de l'anomalie comprises entre -10 % et +10 %.
- Excédent de pluviométrie = Valeurs de l'anomalie strictement supérieures à +10 %.
- Déficit pluviométrique = Toute valeur de l'anomalie strictement inférieure à -10 %.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

De 1984 à 2013, la plus faible pluviométrie dans la Région de Boké a été enregistrée en 1995 avec un total de **1815,3mm** de pluie tombée et la plus élevée en 2002 soit un total de **3019,2mm**. La normale au cours de ces trente (30) ans se situe autour de **2227,9mm**.

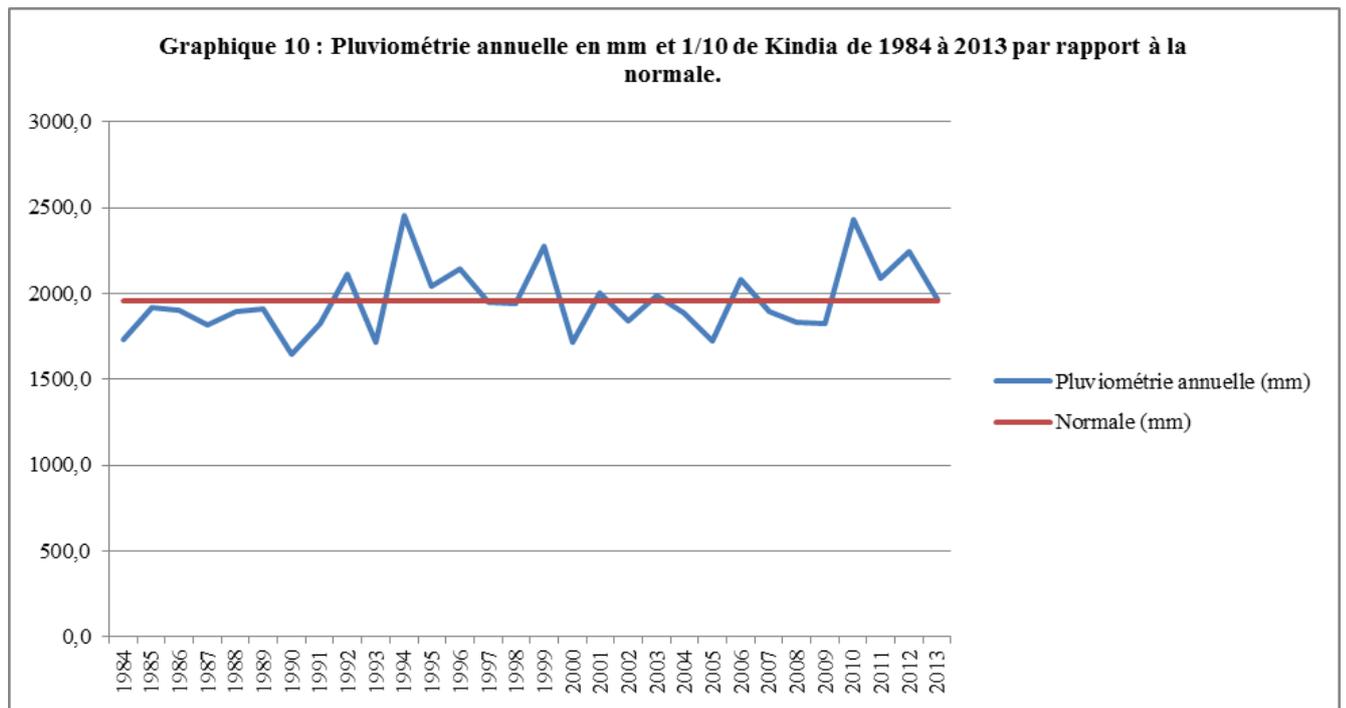
Tableau 44 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Kindia de 1984 à 2013 par rapport à la normale.

Années	Pluviométrie annuelle (mm)	Normale (mm)	Anomalie (%)	Observations
1984	1732,0	1960,2	-11,6	Déficitaire
1985	1914,3	1960,2	-2,3	Normale
1986	1900,8	1960,2	-3,0	Normale
1987	1818,2	1960,2	-7,2	Normale
1988	1896,8	1960,2	-3,2	Normale
1989	1907,8	1960,2	-2,7	Normale
1990	1648,7	1960,2	-15,9	Déficitaire
1991	1821,0	1960,2	-7,1	Normale
1992	2115,6	1960,2	7,9	Normale
1993	1713,7	1960,2	-12,6	Déficitaire
1994	2450,4	1960,2	25,0	Très excédentaire
1995	2039,6	1960,2	4,1	Normale
1996	2142,8	1960,2	9,3	Normale
1997	1951,9	1960,2	-0,4	Normale
1998	1943,6	1960,2	-0,8	Normale
1999	2276,9	1960,2	16,2	Excédentaire
2000	1717,6	1960,2	-12,4	Déficitaire
2001	2004,4	1960,2	2,3	Normale
2002	1843,2	1960,2	-6,0	Normale
2003	1985,8	1960,2	1,3	Normale
2004	1890,0	1960,2	-3,6	Normale
2005	1723,2	1960,2	-12,1	Excédentaire
2006	2079,8	1960,2	6,1	Normale
2007	1895,8	1960,2	-3,3	Normale
2008	1835,8	1960,2	-6,3	Normale
2009	1824,1	1960,2	-6,9	Normale
2010	2428,6	1960,2	23,9	Très excédentaire
2011	2090,3	1960,2	6,6	Normale
2012	2244,6	1960,2	14,5	Excédentaire
2013	1967,3	1960,2	0,4	Normale

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Légende :

- Normale pluviométrique = Valeurs de l'anomalie comprises entre -10 % et +10 %.
- Excédent de pluviométrie = Valeurs de l'anomalie strictement supérieures à +10 %.
- Déficit pluviométrique = Toute valeur de l'anomalie strictement inférieure à -10 %.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

De 1984 à 2013 dans la Région de Kindia, la plus faible pluviométrie a été enregistrée en 1993 avec un total de **1713,7mm** et la plus élevée en 1994 avec **2450,4mm** de pluie tombée. Au cours de la même période, la normale était de l'ordre de **1960,2mm**.

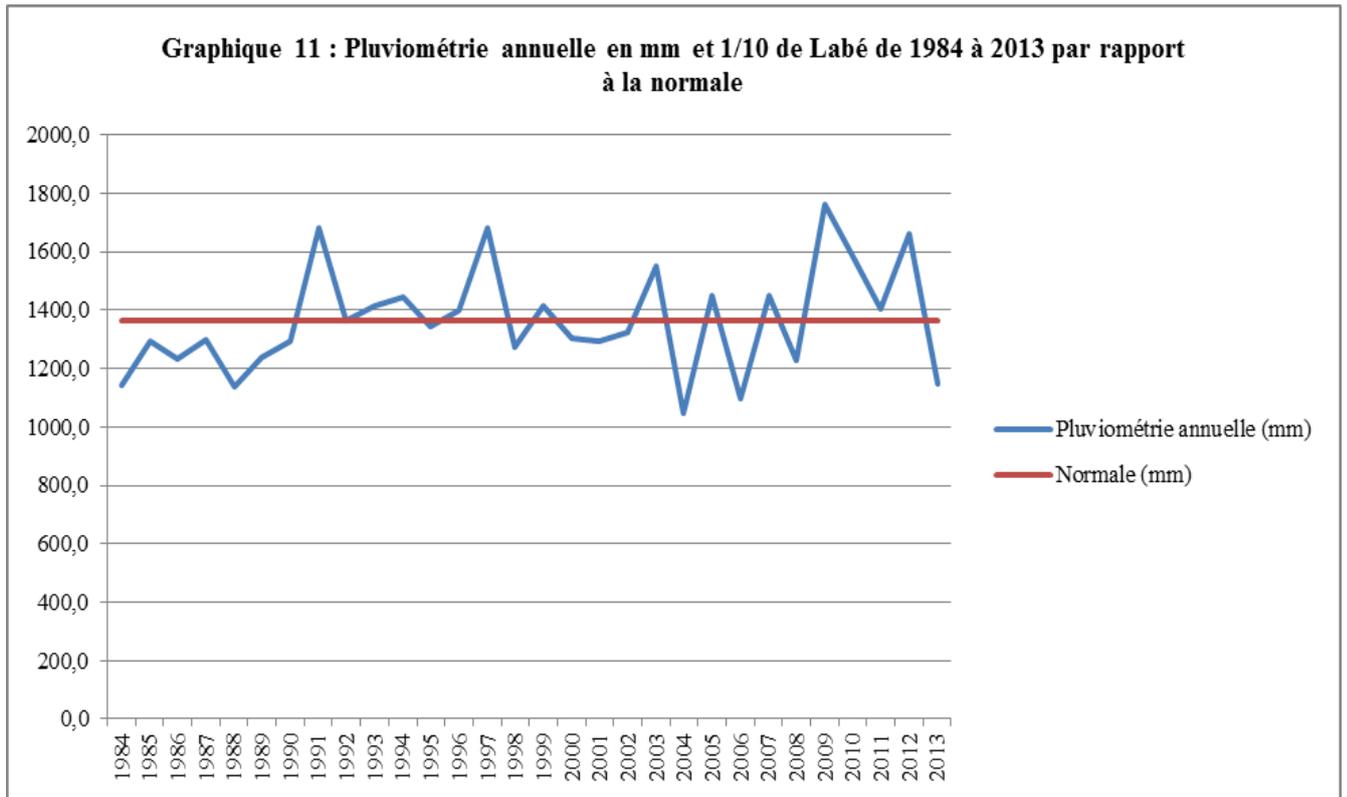
Tableau 45 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Labé de 1984 à 2013 par rapport à la normale.

Années	Pluviométrie annuelle (mm)	Normale (mm)	Anomalie (%)	Observations
1984	1142,7	1364,6	-16,3	Déficitaire
1985	1291,4	1364,6	-5,4	Normale
1986	1233,8	1364,6	-9,6	Normale
1987	1296,4	1364,6	-5,0	Normale
1988	1139,8	1364,6	-16,5	Déficitaire
1989	1237,4	1364,6	-9,3	Normale
1990	1291,1	1364,6	-5,4	Normale
1991	1681,2	1364,6	23,2	Très excédentaire
1992	1362,4	1364,6	-0,2	Normale
1993	1415,6	1364,6	3,7	Normale
1994	1443,1	1364,6	5,8	Normale
1995	1341,7	1364,6	-1,7	Normale
1996	1400,0	1364,6	2,6	Normale
1997	1683,4	1364,6	23,4	Très excédentaire
1998	1273,2	1364,6	-6,7	Normale
1999	1412,9	1364,6	3,5	Normale
2000	1303,8	1364,6	-4,5	Normale
2001	1291,3	1364,6	-5,4	Normale
2002	1321,4	1364,6	-3,2	Normale
2003	1550,1	1364,6	13,6	Excédentaire
2004	1045,9	1364,6	-23,4	Très déficitaire
2005	1451,4	1364,6	6,4	Normale
2006	1095,4	1364,6	-19,7	Très déficitaire
2007	1448,2	1364,6	6,1	Normale
2008	1227,2	1364,6	-10,1	Déficitaire
2009	1763,1	1364,6	29,2	Très excédentaire
2010	1582,5	1364,6	16,0	Excédentaire
2011	1406,0	1364,6	3,0	Normale
2012	1660,0	1364,6	21,6	Très excédentaire
2013	1146,1	1364,6	-16,0	Déficitaire

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Légende :

- Normale pluviométrique = Valeurs de l'anomalie comprises entre -10 % et +10 %.
- Excédent de pluviométrie = Valeurs de l'anomalie strictement supérieures à +10 %.
- Déficit pluviométrique = Toute valeur de l'anomalie strictement inférieure à -10 %.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Dans la Région de Labé, de 1984 à 2013, la plus faible pluviométrie a été enregistrée en 2004 avec un total de **1045,9mm** et la plus élevée en 2009 avec **1763,1mm** de pluie tombée. Quant à la normale, durant la même période, elle était de l'ordre de **1364,6mm**.

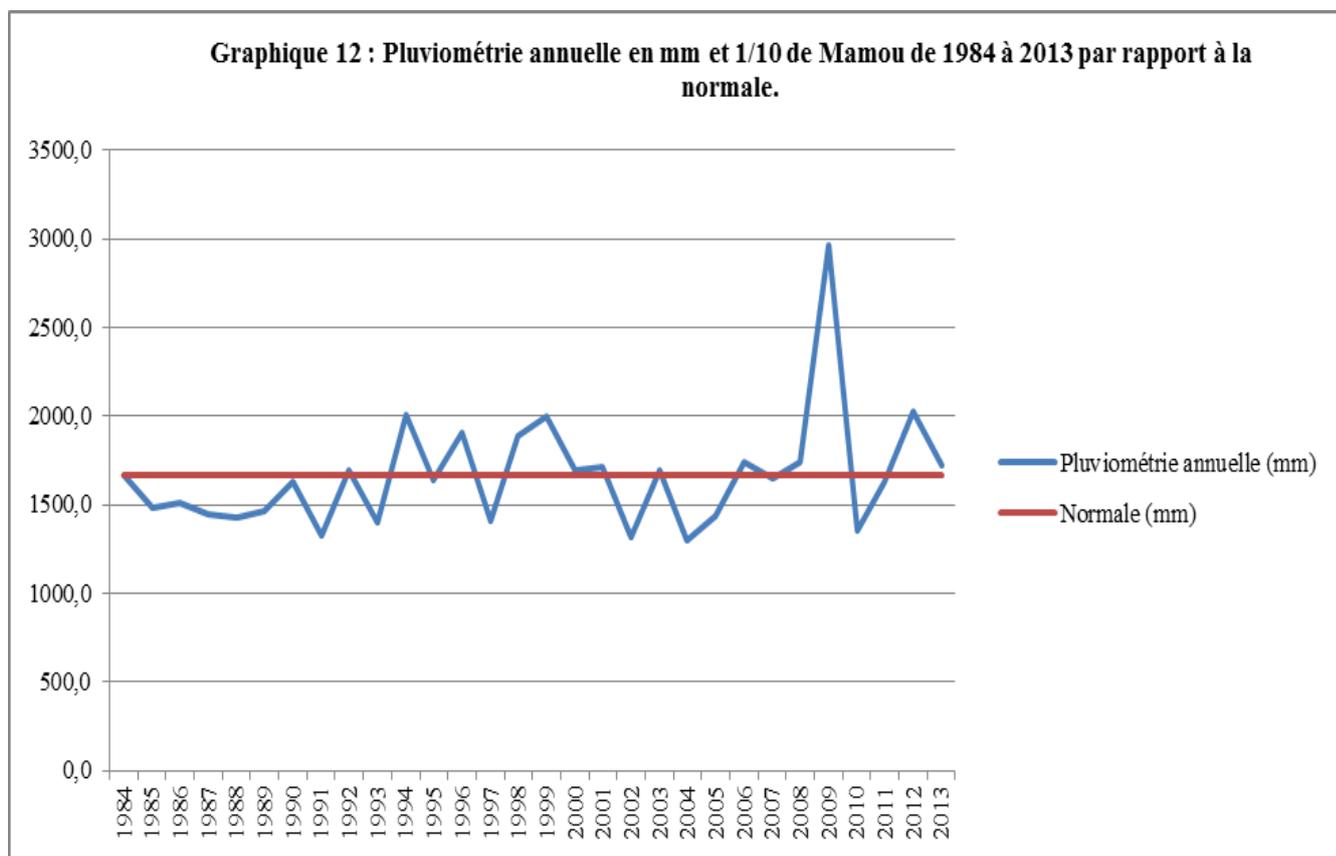
Tableau 46 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Mamou de 1984 à 2013 par rapport à la normale.

Années	Pluviométrie annuelle (mm)	Normale (mm)	Anomalie (%)	Observations
1984	1670,6	1663,1	0,5	Normale
1985	1483,0	1663,1	-10,8	Déficitaire
1986	1513,9	1663,1	-9,0	Normale
1987	1449,0	1663,1	-12,9	Déficitaire
1988	1431,8	1663,1	-13,9	Déficitaire
1989	1467,5	1663,1	-11,8	Déficitaire
1990	1627,6	1663,1	-2,1	Normale
1991	1323,9	1663,1	-20,4	Très déficitaire
1992	1697,2	1663,1	2,1	Normale
1993	1399,7	1663,1	-15,8	Déficitaire
1994	2011,6	1663,1	21,0	Très excédentaire
1995	1638,7	1663,1	-1,5	Normale
1996	1907,5	1663,1	14,7	Excédentaire
1997	1406,8	1663,1	-15,4	Déficitaire
1998	1891,7	1663,1	13,7	Excédentaire
1999	1998,5	1663,1	20,2	Très excédentaire
2000	1696,9	1663,1	2,0	Normale
2001	1709,6	1663,1	2,8	Normale
2002	1315,9	1663,1	-20,9	Très déficitaire
2003	1698,5	1663,1	2,1	Normale
2004	1297,3	1663,1	-22,0	Très déficitaire
2005	1432,2	1663,1	-13,9	Déficitaire
2006	1744,5	1663,1	4,9	Normale
2007	1646,3	1663,1	-1,0	Normale
2008	1737,7	1663,1	4,5	Normale
2009	2961,8	1663,1	78,1	Très excédentaire
2010	1357,1	1663,1	-18,4	Très déficitaire
2011	1627,8	1663,1	-2,1	Normale
2012	2025,8	1663,1	21,8	Très excédentaire
2013	1723,1	1663,1	3,6	Normale

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Légende :

- Normale pluviométrique = Valeurs de l'anomalie comprises entre -10 % et +10 %.
- Excédent de pluviométrie = Valeurs de l'anomalie strictement supérieures à +10 %.
- Déficit pluviométrique = Toute valeur de l'anomalie strictement inférieure à -10 %.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

De 1984 à 2013, la plus faible pluviométrie dans la Région de Mamou a été enregistrée en 2004 avec un total de **1297,3mm** et la plus élevée en 2009 avec **2961,8mm** de pluie tombée. Quant à la normale, durant la même période, elle était de l'ordre de **1663,1mm**.

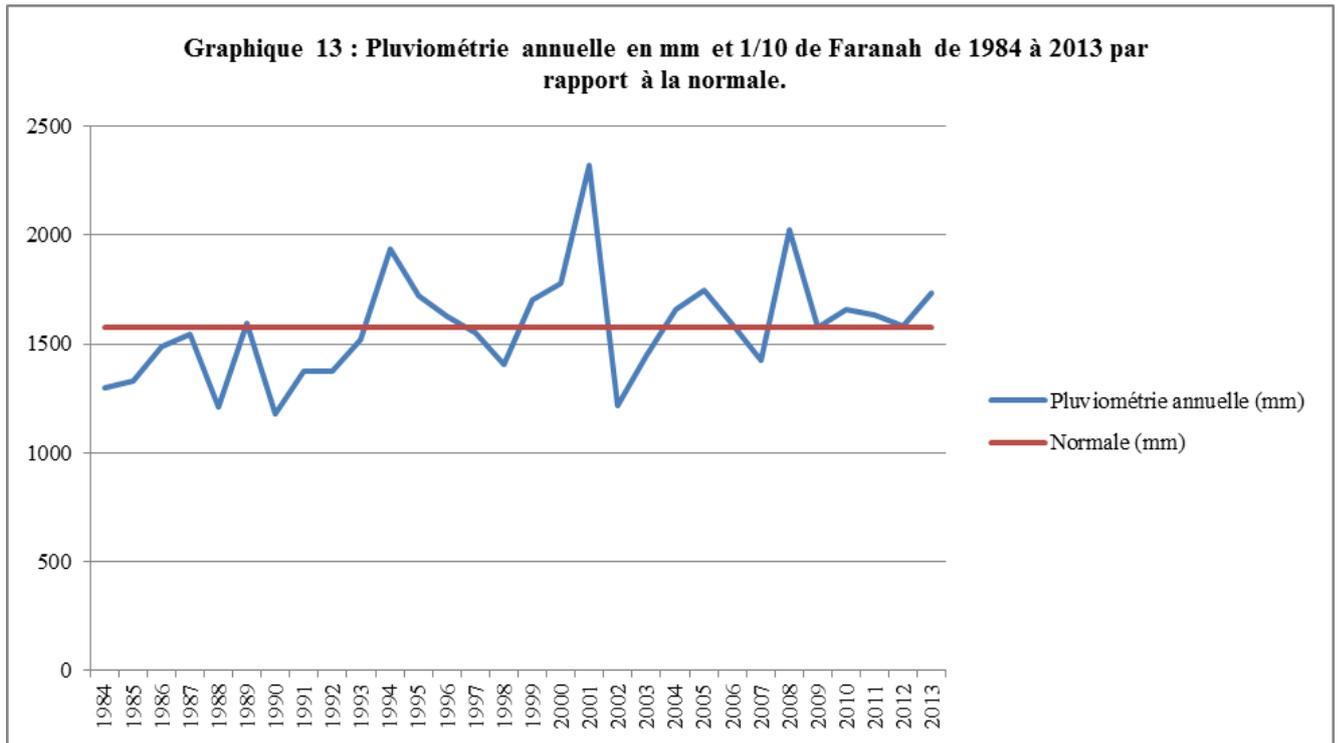
Tableau 47 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Faranah de 1984 à 2013 par rapport à la normale.

Années	Pluviométrie annuelle (mm)	Normale (mm)	Anomalie (%)	Observations
1984	1296,8	1574,9	-17,7	Déficitaire
1985	1327,7	1574,9	-15,7	Déficitaire
1986	1488,9	1574,9	-5,5	Normale
1987	1541,9	1574,9	-2,1	Normale
1988	1212,8	1574,9	-23,0	Très déficitaire
1989	1597,0	1574,9	1,4	Normale
1990	1176,4	1574,9	-25,3	Très déficitaire
1991	1377,8	1574,9	-12,5	Déficitaire
1992	1376,2	1574,9	-12,6	Déficitaire
1993	1518,3	1574,9	-3,6	Normale
1994	1937,4	1574,9	23,0	Très excédentaire
1995	1719,5	1574,9	9,2	Normale
1996	1628,9	1574,9	3,4	Normale
1997	1548,8	1574,9	-1,7	Normale
1998	1405,2	1574,9	-10,8	Déficitaire
1999	1703,4	1574,9	8,2	Normale
2000	1775,8	1574,9	12,8	Excédentaire
2001	2320,9	1574,9	47,4	Très excédentaire
2002	1214,9	1574,9	-22,9	Très déficitaire
2003	1446,5	1574,9	-8,2	Normale
2004	1661,5	1574,9	5,5	Normale
2005	1744,4	1574,9	10,8	Excédentaire
2006	1586,6	1574,9	0,7	Normale
2007	1425,3	1574,9	-9,5	Normale
2008	2025,2	1574,9	28,6	Très excédentaire
2009	1574,0	1574,9	-0,1	Normale
2010	1661,3	1574,9	5,5	Normale
2011	1633,9	1574,9	3,7	Normale
2012	1584,5	1574,9	0,6	Normale
2013	1735,6	1574,9	10,2	Excédentaire

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Légende :

- Normale pluviométrique = Valeurs de l'anomalie comprises entre -10 % et +10 %.
- Excédent de pluviométrie = Valeurs de l'anomalie strictement supérieures à +10 %.
- Déficit pluviométrique = Toute valeur de l'anomalie strictement inférieure à -10 %.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

De 1984 à 2013, la plus faible pluviométrie dans la Région de Faranah a été enregistrée en 1990 avec un total de **1176,4mm** et la plus élevée en 2001 avec **2320,9mm** de pluie tombée. Quant à la normale, durant la même période, elle était de l'ordre de **1574,9mm**.

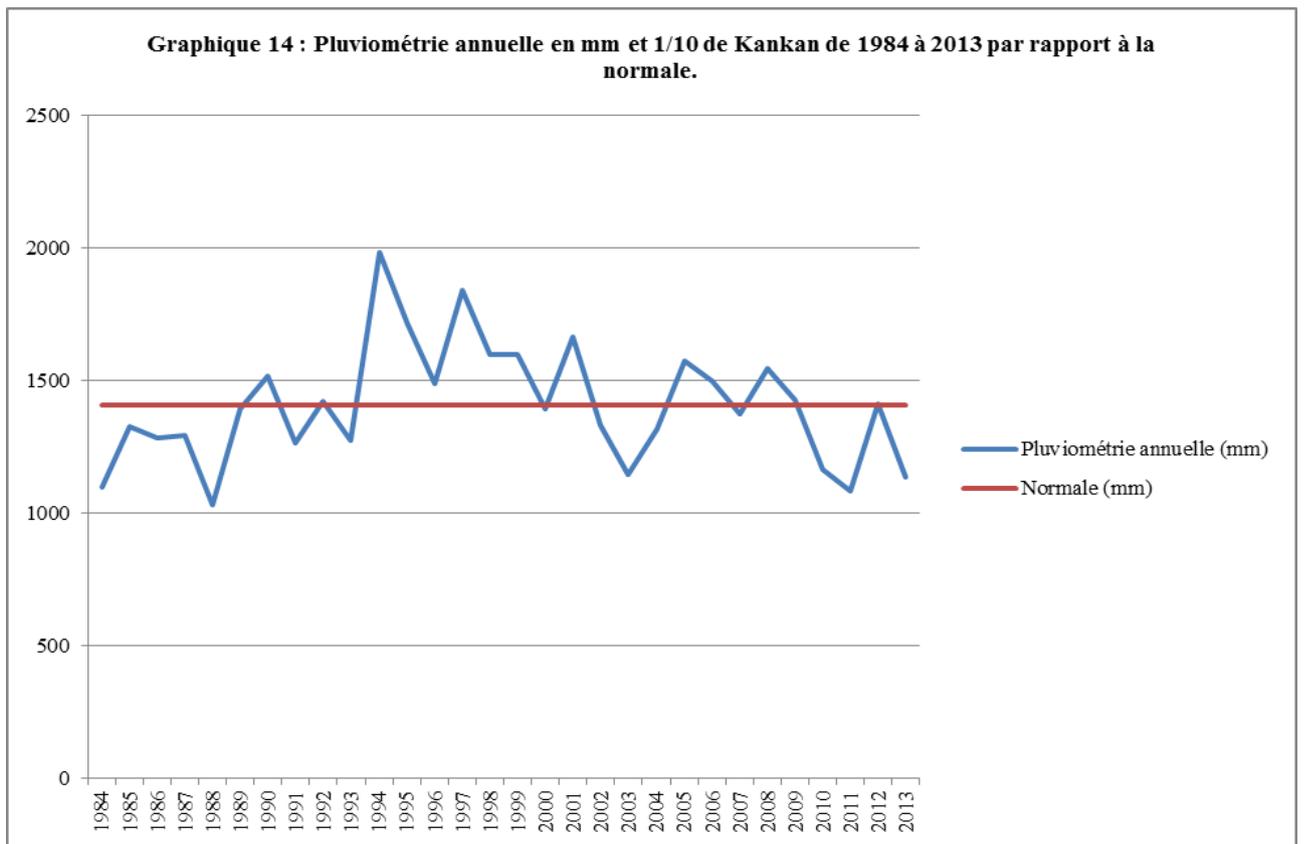
Tableau 48 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à Kankan de 1984 à 2013 par rapport à la normale.

Années	Pluviométrie annuelle (mm)	Normale (mm)	Anomalie (%)	Observations
1984	1098,0	1407,4	-22,0	Très déficitaire
1985	1328,9	1407,4	-5,6	Normale
1986	1284,5	1407,4	-8,7	Normale
1987	1292,9	1407,4	-8,1	Normale
1988	1030,4	1407,4	-26,8	Très déficitaire
1989	1396,6	1407,4	-0,8	Normale
1990	1517,2	1407,4	7,8	Normale
1991	1265,1	1407,4	-10,1	Déficitaire
1992	1424,2	1407,4	1,2	Normale
1993	1274,7	1407,4	-9,4	Normale
1994	1983,1	1407,4	40,9	Très excédentaire
1995	1717,0	1407,4	22,0	Très excédentaire
1996	1491,0	1407,4	5,9	Normale
1997	1841,8	1407,4	30,9	Très excédentaire
1998	1596,9	1407,4	13,5	Excédentaire
1999	1600,6	1407,4	13,7	Excédentaire
2000	1393,2	1407,4	-1,0	Normale
2001	1666,4	1407,4	18,4	Excédentaire
2002	1330,7	1407,4	-5,4	Normale
2003	1148,9	1407,4	-18,4	Déficitaire
2004	1316,5	1407,4	-6,5	Normale
2005	1577,1	1407,4	12,1	Excédentaire
2006	1499,5	1407,4	6,5	Normale
2007	1373,5	1407,4	-2,4	Normale
2008	1547,1	1407,4	9,9	Normale
2009	1425,5	1407,4	1,3	Normale
2010	1165,7	1407,4	-17,2	Déficitaire
2011	1084,4	1407,4	-23,0	Très déficitaire
2012	1414,1	1407,4	0,5	Normale
2013	1137,8	1407,4	-19,2	Déficitaire

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Légende :

- Normale pluviométrique = Valeurs de l'anomalie comprises entre -10 % et +10 %.
- Excédent de pluviométrie = Valeurs de l'anomalie strictement supérieures à +10 %.
- Déficit pluviométrique = Toute valeur de l'anomalie strictement inférieure à -10 %.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

De 1984 à 2013, la plus faible pluviométrie dans la Région de Kankan a été enregistrée en 1988 avec un total de **1030,4mm** et la plus élevée en 1994 avec **1983,1mm** de pluie tombée. Quant à la normale, durant la même période, elle était de l'ordre de **1407,4mm**.

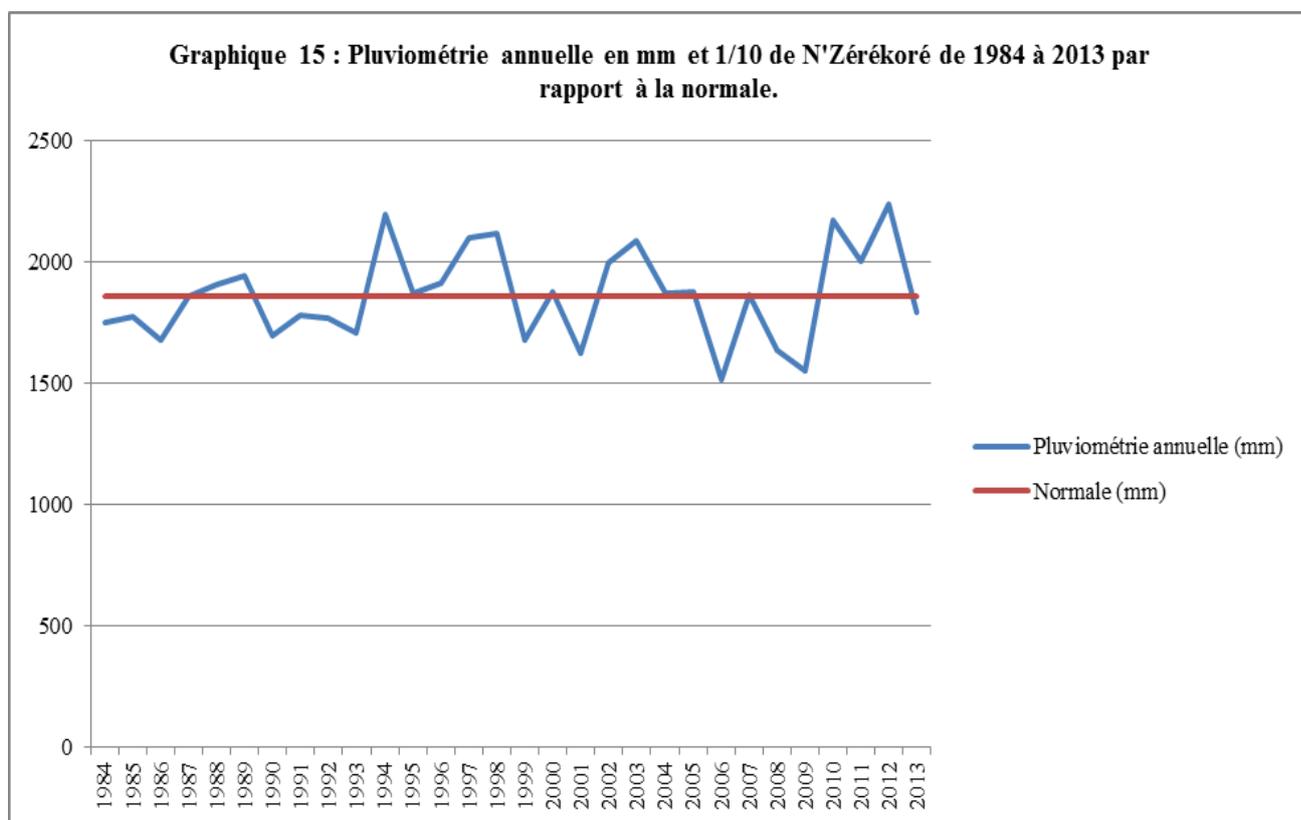
Tableau 49 : Anomalie pluviométrique (en %) constatée à N'Zérékoré de 1984 à 2013 par rapport à la normale.

Années	Pluviométrie annuelle (mm)	Normale (mm)	Anomalie (%)	Observations
1984	1753,3	1862,0	-5,8	Normale
1985	1775,5	1862,0	-4,6	Normale
1986	1677,7	1862,0	-9,9	Normale
1987	1861,0	1862,0	-0,1	Normale
1988	1909,3	1862,0	2,5	Normale
1989	1942,8	1862,0	4,3	Normale
1990	1698,8	1862,0	-8,8	Normale
1991	1778,3	1862,0	-4,5	Normale
1992	1766,9	1862,0	-5,1	Normale
1993	1710,8	1862,0	-8,1	Normale
1994	2198,2	1862,0	18,1	Excédentaire
1995	1872,0	1862,0	0,5	Normale
1996	1916,1	1862,0	2,9	Normale
1997	2102,6	1862,0	12,9	Excédentaire
1998	2117,2	1862,0	13,7	Excédentaire
1999	1678,7	1862,0	-9,8	Normale
2000	1877,9	1862,0	0,9	Normale
2001	1625,9	1862,0	-12,7	Déficitaire
2002	1997,2	1862,0	7,3	Normale
2003	2090,1	1862,0	12,3	Excédentaire
2004	1869,4	1862,0	0,4	Normale
2005	1876,1	1862,0	0,8	Normale
2006	1512,7	1862,0	-18,8	Très déficitaire
2007	1863,1	1862,0	0,1	Normale
2008	1634,0	1862,0	-12,2	Déficitaire
2009	1552,3	1862,0	-16,6	Déficitaire
2010	2169,8	1862,0	16,5	Excédentaire
2011	2003,3	1862,0	7,6	Normale
2012	2237,5	1862,0	20,2	Très excédentaire
2013	1791,4	1862,0	-3,8	Normale

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Légende :

- Normale pluviométrique = Valeurs de l'anomalie comprises entre -10 % et +10 %.
- Excédent de pluviométrie = Valeurs de l'anomalie strictement supérieures à +10 %.
- Déficit pluviométrique = Toute valeur de l'anomalie strictement inférieure à -10 %.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

De 1984 à 2013, dans la Région de N'Zérékoré, la plus faible pluviométrie a été enregistrée en 2006 avec un total de **1512,7mm** et la plus élevée en 2012 avec **2237,5mm** de pluie tombée. Quant à la normale, durant la même période, elle était de l'ordre de **1862,0mm**.

Tableau 50 : Nombre de jours annuel de pluie dans les huit (8) Régions administratives.

Ans	Conakry	Boké	Kindia	Labé	Mamou	Faranah	Kankan	N'Zérékoré
1984	110	114	103	108	119	98	88	126
1985	114	109	110	100	109	88	91	133
1986	127	111	119	102	107	98	92	130
1987	112	116	115	106	112	93	82	131
1988	124	106	111	107	118	87	80	135
1989	111	110	118	113	125	108	101	124
1990	125	110	119	112	124	97	103	137
1991	114	120	102	98	113	87	83	151
1992	141	109	129	106	130	100	95	142
1993	122	135	110	110	115	99	97	142
1994	145	106	141	116	137	107	103	149
1995	131	108	119	103	131	99	100	134
1996	131	120	126	110	123	96	102	157
1997	141	105	134	131	124	94	91	144
1998	127	134	109	113	118	98	88	153
1999	137	116	127	119	132	120	102	143
2000	131	116	118	119	135	120	93	137
2001	142	110	126	104	123	97	92	132
2002	121	124	104	103	124	93	85	146
2003	147	106	137	125	132	106	97	150
2004	123	113	123	98	129	98	93	137
2005	134	121	116	118	121	107	88	160
2006	134	106	122	115	134	101	104	130
2007	118	134	113	110	120	116	91	140
2008	127	116	110	109	146	128	91	119
2009	119	103	119	118	120	110	104	123
2010	139	100	131	121	150	105	90	156
2011	129	132	130	116	129	98	81	139
2012	133	122	145	130	144	99	92	145
2013	130	113	116	112	134	96	77	136
Normale	128	115	120	112	126	101	93	139

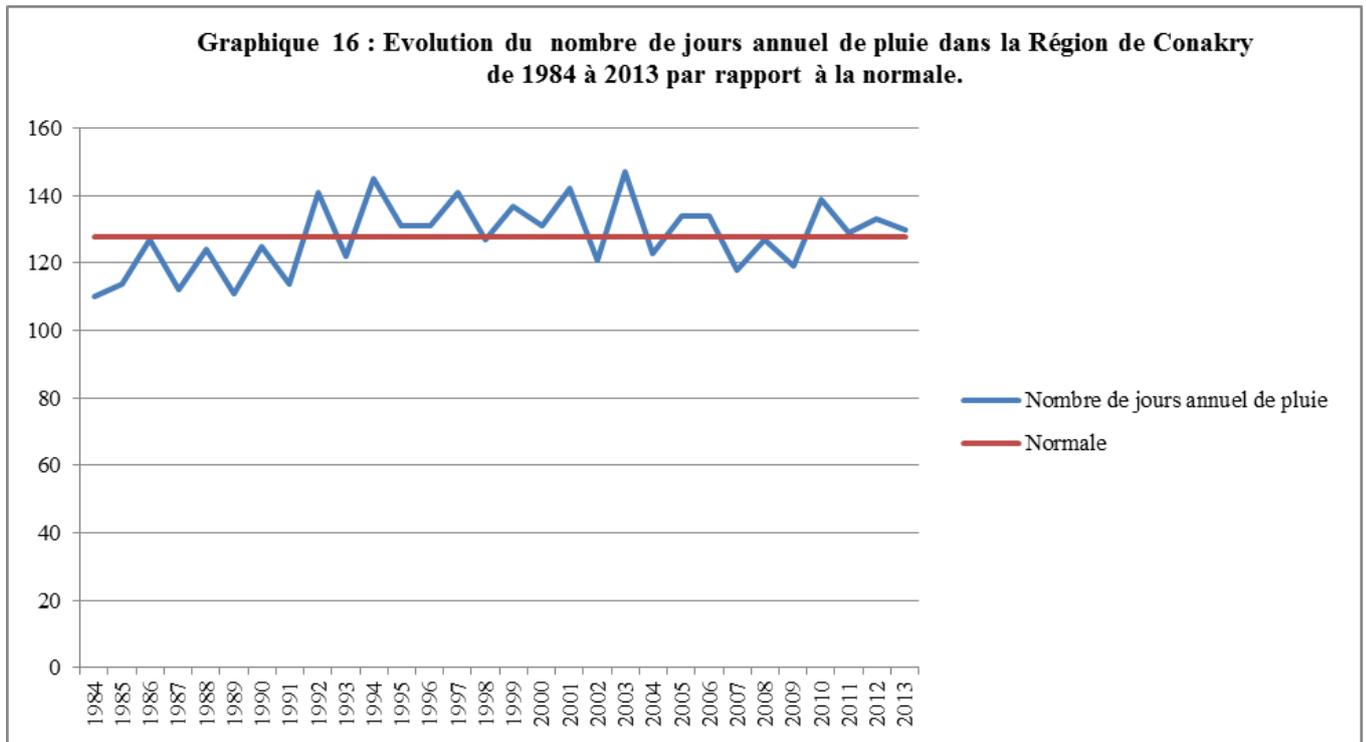
Source : Section Agrométéorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Tableau 51 : Ecart du Nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale dans la Région de Conakry de 1984 à 2013.

Années	Nombre de jours annuel de pluie	Normale	Ecart par rapport à la normale
1984	110	128	-18
1985	114	128	-14
1986	127	128	-1
1987	112	128	-16
1988	124	128	-4
1989	111	128	-17
1990	125	128	-3
1991	114	128	-14
1992	141	128	13
1993	122	128	-6
1994	145	128	17
1995	131	128	3
1996	131	128	3
1997	141	128	13
1998	127	128	-1
1999	137	128	9
2000	131	128	3
2001	142	128	14
2002	121	128	-7
2003	147	128	19
2004	123	128	-5
2005	134	128	6
2006	134	128	6
2007	118	128	-10
2008	127	128	-1
2009	119	128	-9
2010	139	128	11
2011	129	128	1
2012	133	128	5
2013	130	128	2

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Dans la Région de Conakry, de 1984 à 2013 le plus grand nombre de jours de pluie a été enregistré en **2003 (147 jours, soit 19 jours de pluie de plus par rapport à la normale qui est de l'ordre de 128 jours)**. Durant la même période, l'année **1984** a connu le plus faible nombre de pluie (**110 jours, soit 18 jours de moins par rapport à la normale**).



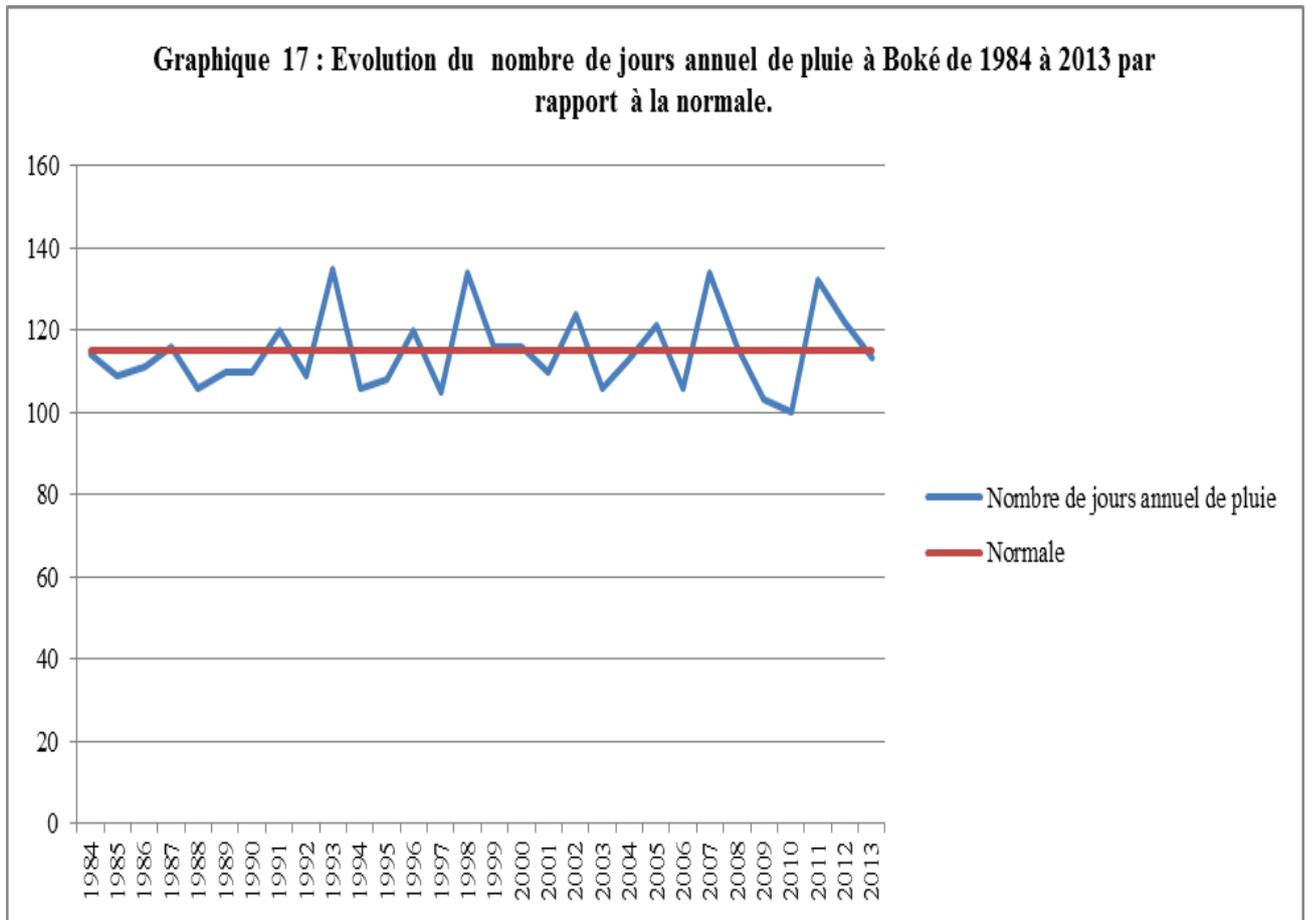
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Tableau 52 : Ecart du Nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Boké de 1984 à 2013.

Ans	Nombre de jours annuel de pluie	Normale	Ecart par rapport à la normale
1984	114	115	-1
1985	109	115	-6
1986	111	115	-4
1987	116	115	1
1988	106	115	-9
1989	110	115	-5
1990	110	115	-5
1991	120	115	5
1992	109	115	-6
1993	135	115	20
1994	106	115	-9
1995	108	115	-7
1996	120	115	5
1997	105	115	-10
1998	134	115	19
1999	116	115	1
2000	116	115	1
2001	110	115	-5
2002	124	115	9
2003	106	115	-9
2004	113	115	-2
2005	121	115	6
2006	106	115	-9
2007	134	115	19
2008	116	115	1
2009	103	115	-12
2010	100	115	-15
2011	132	115	17
2012	122	115	7
2013	113	115	-1,6

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Dans la Région de Boké, de 1984 à 2013 le plus grand nombre de jours de pluie a été enregistré en **1993 (135 jours, soit 20 jours de pluie de plus par rapport à la normale qui est de l'ordre de 115 jours)**. Durant la même période, l'année **2010** a connu le plus faible nombre de pluie (**100 jours, soit 15 jours de moins par rapport à la normale**).



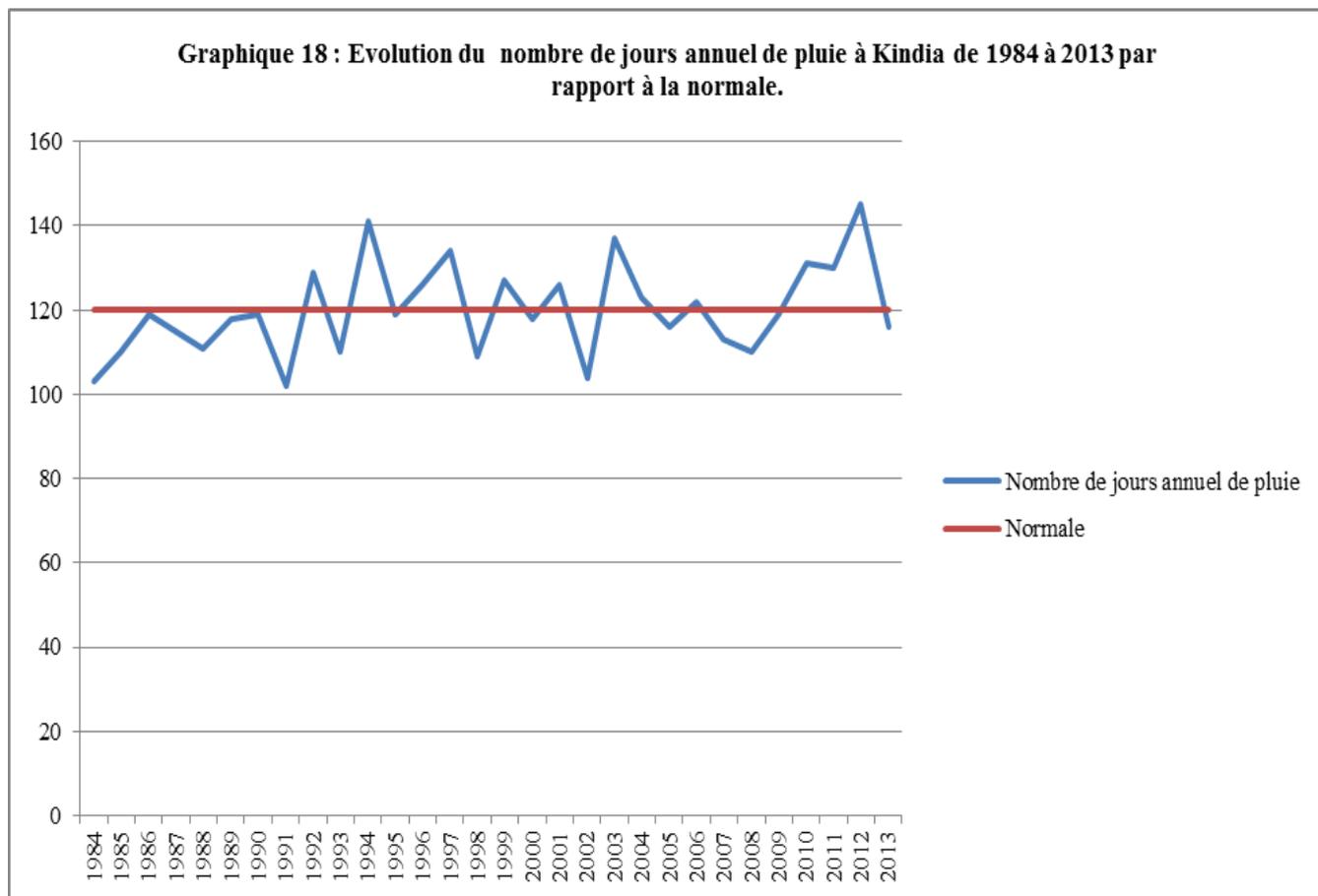
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Tableau 53 : Ecart du Nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Kindia de 1984 à 2013.

Années	Nombre de jours annuel de pluie	Normale	Ecart par rapport à la normale
1984	103	120	-17
1985	110	120	-10
1986	119	120	-1
1987	115	120	-5
1988	111	120	-9
1989	118	120	-2
1990	119	120	-1
1991	102	120	-18
1992	129	120	9
1993	110	120	-10
1994	141	120	21
1995	119	120	-1
1996	126	120	6
1997	134	120	14
1998	109	120	-11
1999	127	120	7
2000	118	120	-2
2001	126	120	6
2002	104	120	-16
2003	137	120	17
2004	123	120	3
2005	116	120	-4
2006	122	120	2
2007	113	120	-7
2008	110	120	-10
2009	119	120	-1
2010	131	120	11
2011	130	120	10
2012	145	120	25
2013	116	120	-4

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

L'année **2012** a enregistré le plus grand nombre de jours de pluie à Kindia (**145 jours**, soit **25 jours** de plus par rapport à la normale) et le plus faible nombre a été enregistré en **1991** (**102 jours** de pluie, soit **18 jours** de moins par rapport à la normale).



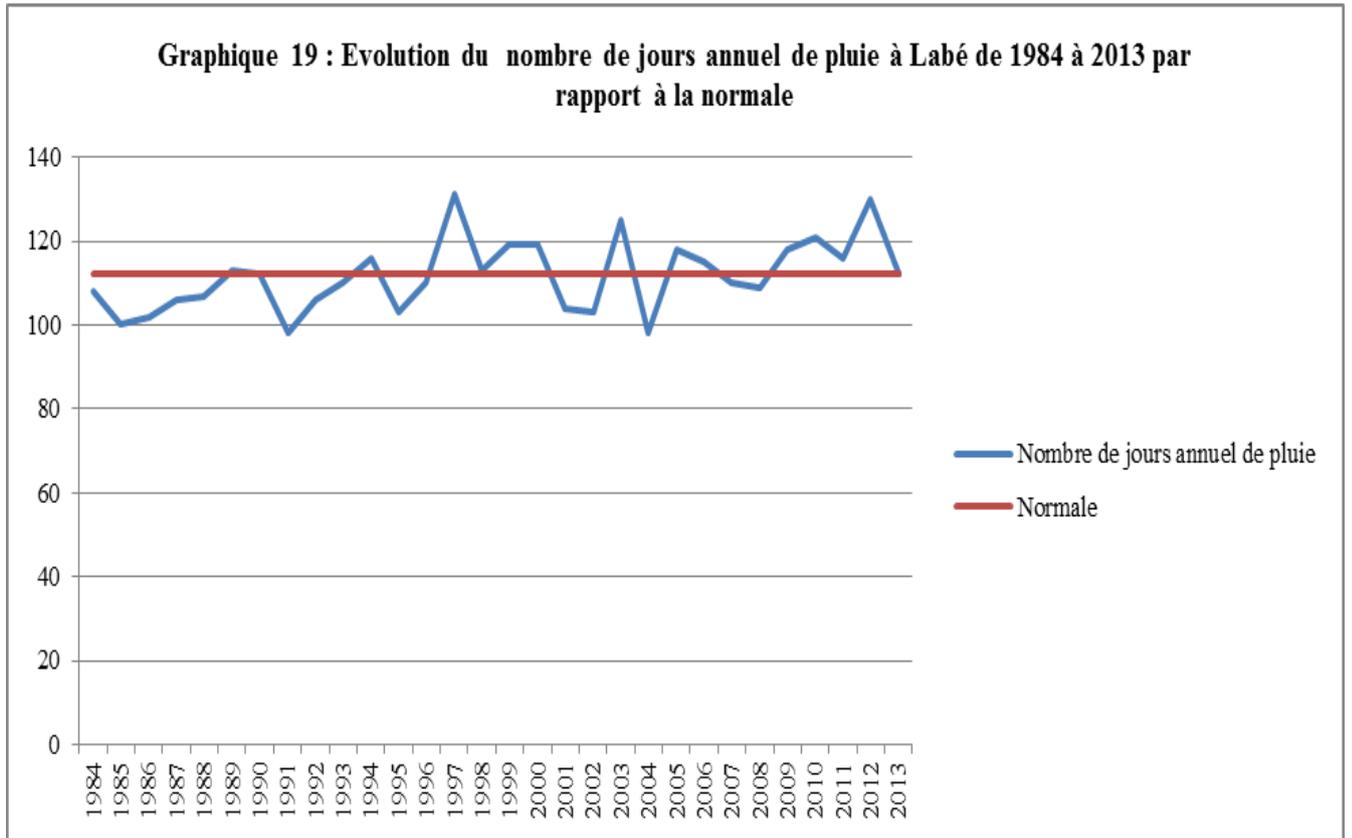
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Tableau 54 : Ecart du Nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Labé de 1984 à 2013.

Années	Nombre de jours annuel de pluie	Normale	Ecart par rapport à la normale
1984	108	112	-4
1985	100	112	-12
1986	102	112	-10
1987	106	112	-6
1988	107	112	-5
1989	113	112	1
1990	112	112	0
1991	98	112	-14
1992	106	112	-6
1993	110	112	-2
1994	116	112	4
1995	103	112	-9
1996	110	112	-2
1997	131	112	19
1998	113	112	1
1999	119	112	7
2000	119	112	7
2001	104	112	-8
2002	103	112	-9
2003	125	112	13
2004	98	112	-14
2005	118	112	6
2006	115	112	3
2007	110	112	-2
2008	109	112	-3
2009	118	112	6
2010	121	112	9
2011	116	112	4
2012	130	112	18
2013	112	112	0

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

De 1984 à 2013, le plus grand nombre de jours de pluie a été enregistré en **2012 à Labé (130 jours au total)**, soit **18 jours** de pluie de plus par rapport à la normale qui est de l'ordre de **112 jours**. Durant la même période, les années **1991** et **2004** ont enregistré le plus faible nombre de jours de pluie (**98 jours** chacune, soit **14 jours** de moins par rapport à la normale).



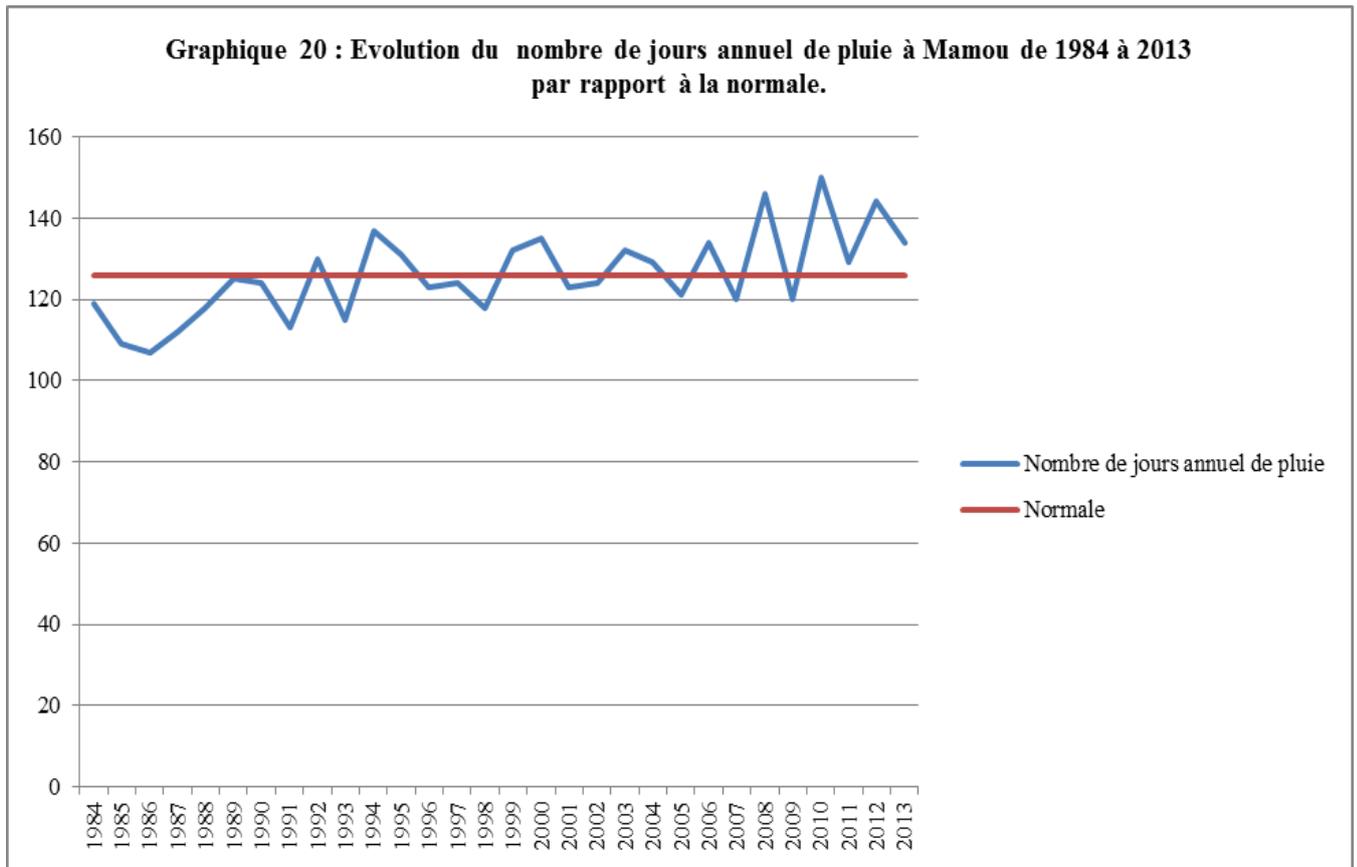
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Tableau 55 : Ecart du Nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Mamou de 1984 à 2013.

Années	Nombre de jours annuel de pluie	Normale	Ecart par rapport à la normale
1984	119	126	-7
1985	109	126	-17
1986	107	126	-19
1987	112	126	-14
1988	118	126	-8
1989	125	126	-1
1990	124	126	-2
1991	113	126	-13
1992	130	126	4
1993	115	126	-11
1994	137	126	11
1995	131	126	5
1996	123	126	-3
1997	124	126	-2
1998	118	126	-8
1999	132	126	6
2000	135	126	9
2001	123	126	-3
2002	124	126	-2
2003	132	126	6
2004	129	126	3
2005	121	126	-5
2006	134	126	8
2007	120	126	-6
2008	146	126	20
2009	120	126	-6
2010	150	126	24
2011	129	126	3
2012	144	126	18
2013	134	126	8

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

De 1984 à 2013, dans la Région de Mamou, le plus grand nombre de jours de pluie a été enregistré en **2010 (150 jours de pluie au total, soit 24 jours de pluie de plus par rapport à la normale qui est de l'ordre de 126 jours)**. Durant la même période, L'année **1986** a connu le plus faible nombre de jours de pluie (**107 jours** chacune, soit **19 jours** de moins par rapport à la normale).



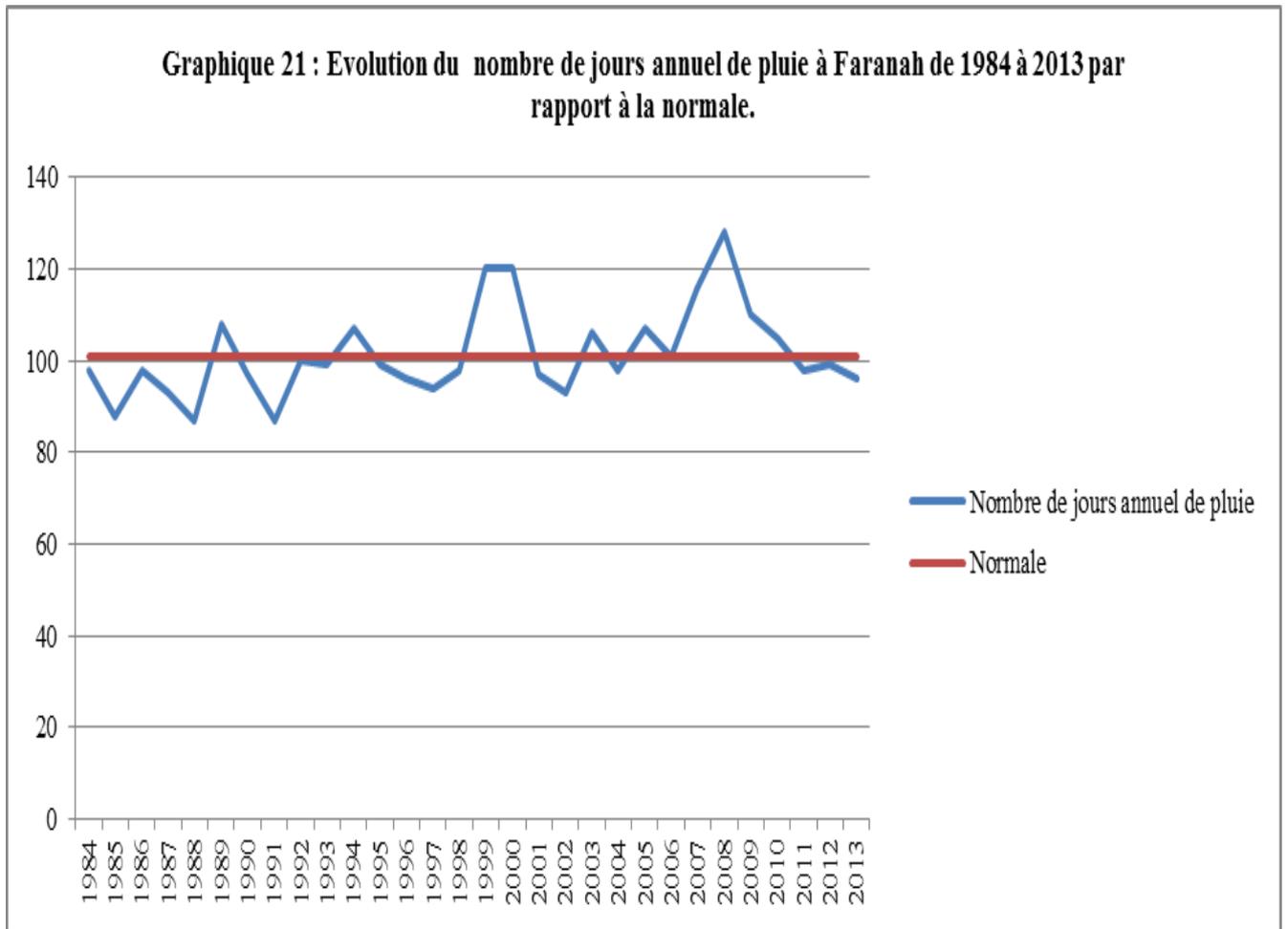
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Tableau 56 : Ecart du Nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Faranah de 1984 à 2013.

Années	Nombre de jours annuel de pluie	Normale	Ecart par rapport à la normale
1984	98	101	-3
1985	88	101	-13
1986	98	101	-3
1987	93	101	-8
1988	87	101	-14
1989	108	101	7
1990	97	101	-4
1991	87	101	-14
1992	100	101	-1
1993	99	101	-2
1994	107	101	6
1995	99	101	-2
1996	96	101	-5
1997	94	101	-7
1998	98	101	-3
1999	120	101	19
2000	120	101	19
2001	97	101	-4
2002	93	101	-8
2003	106	101	5
2004	98	101	-3
2005	107	101	6
2006	101	101	0
2007	116	101	15
2008	128	101	27
2009	110	101	9
2010	105	101	4
2011	98	101	-3
2012	99	101	-2
2013	96	101	-5

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Au cours de ces 30 dernières années, dans la Région de Faranah, le plus grand nombre de jours de pluie a été enregistré en **2008 (128 jours de pluie au total, soit 27 jours de pluie de plus par rapport à la normale qui est de l'ordre de 101 jours)**. Durant la même période, les années **1988 et 1991** ont connu le plus faible nombre de jours de pluie (**87 jours** chacune, soit **14 jours** de moins par rapport à la normale).



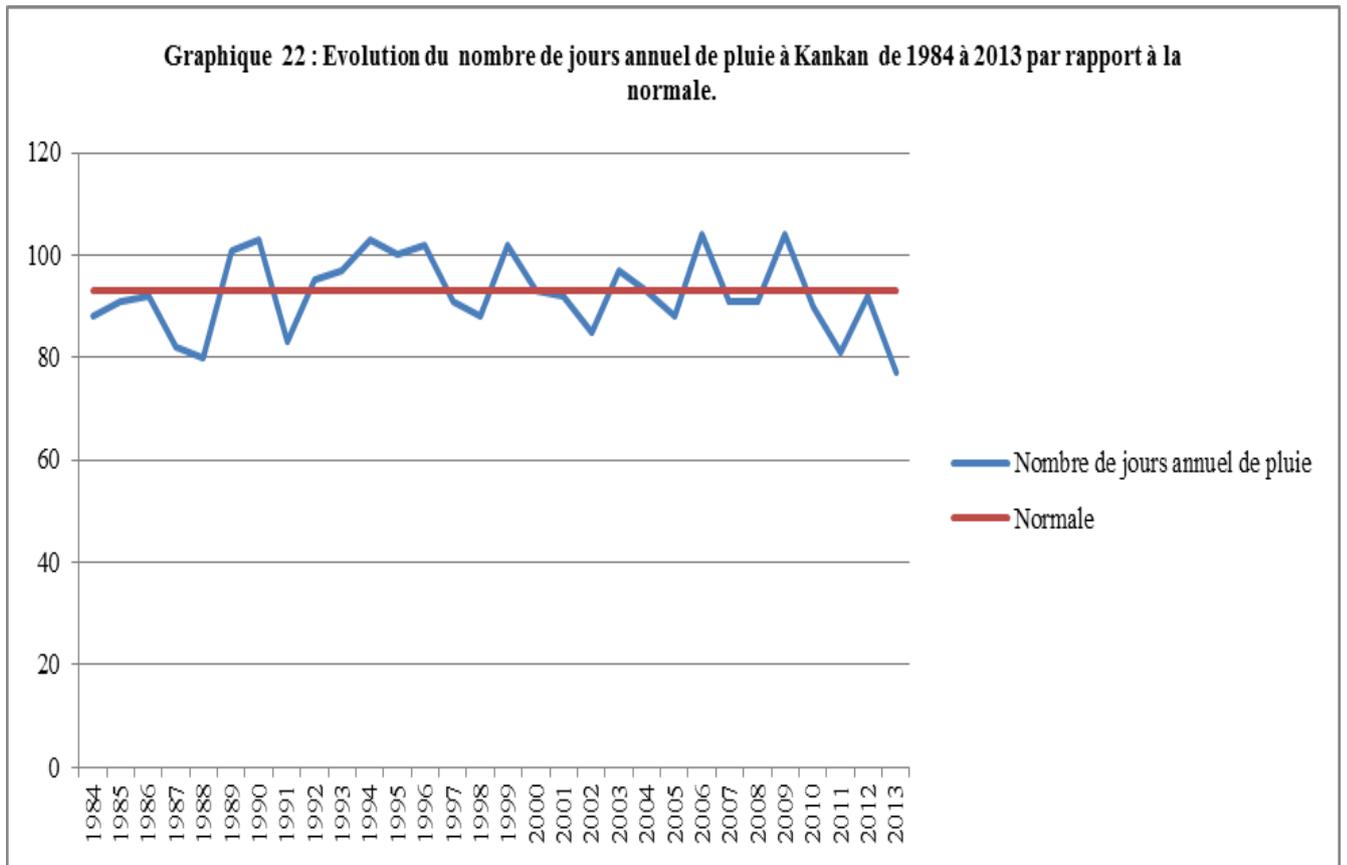
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Tableau 57 : Ecart du Nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à Kankan de 1984 à 2013.

Années	Nombre de jours annuel de pluie	Normale	Ecart par rapport à la normale
1984	88	93	-5
1985	91	93	-2
1986	92	93	-1
1987	82	93	-11
1988	80	93	-13
1989	101	93	8
1990	103	93	10
1991	83	93	-10
1992	95	93	2
1993	97	93	4
1994	103	93	10
1995	100	93	7
1996	102	93	9
1997	91	93	-2
1998	88	93	-5
1999	102	93	9
2000	93	93	0
2001	92	93	-1
2002	85	93	-8
2003	97	93	4
2004	93	93	0
2005	88	93	-5
2006	104	93	11
2007	91	93	-2
2008	91	93	-2
2009	104	93	11
2010	90	93	-3
2011	81	93	-12
2012	92	93	-1
2013	77	93	-16

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Dans la Région de Kankan, au cours de ces 30 dernières années, les années **2006** et **2009** ont connu le plus grand nombre de jours de pluie (**104 jours de pluie** pour chacune, soit **11 jours** de pluie de plus par rapport à la normale). Durant la même période, l'année **2013** a enregistré le plus faible nombre de jours de pluie (**77 jours**, soit **16 jours** de moins par rapport à la normale).



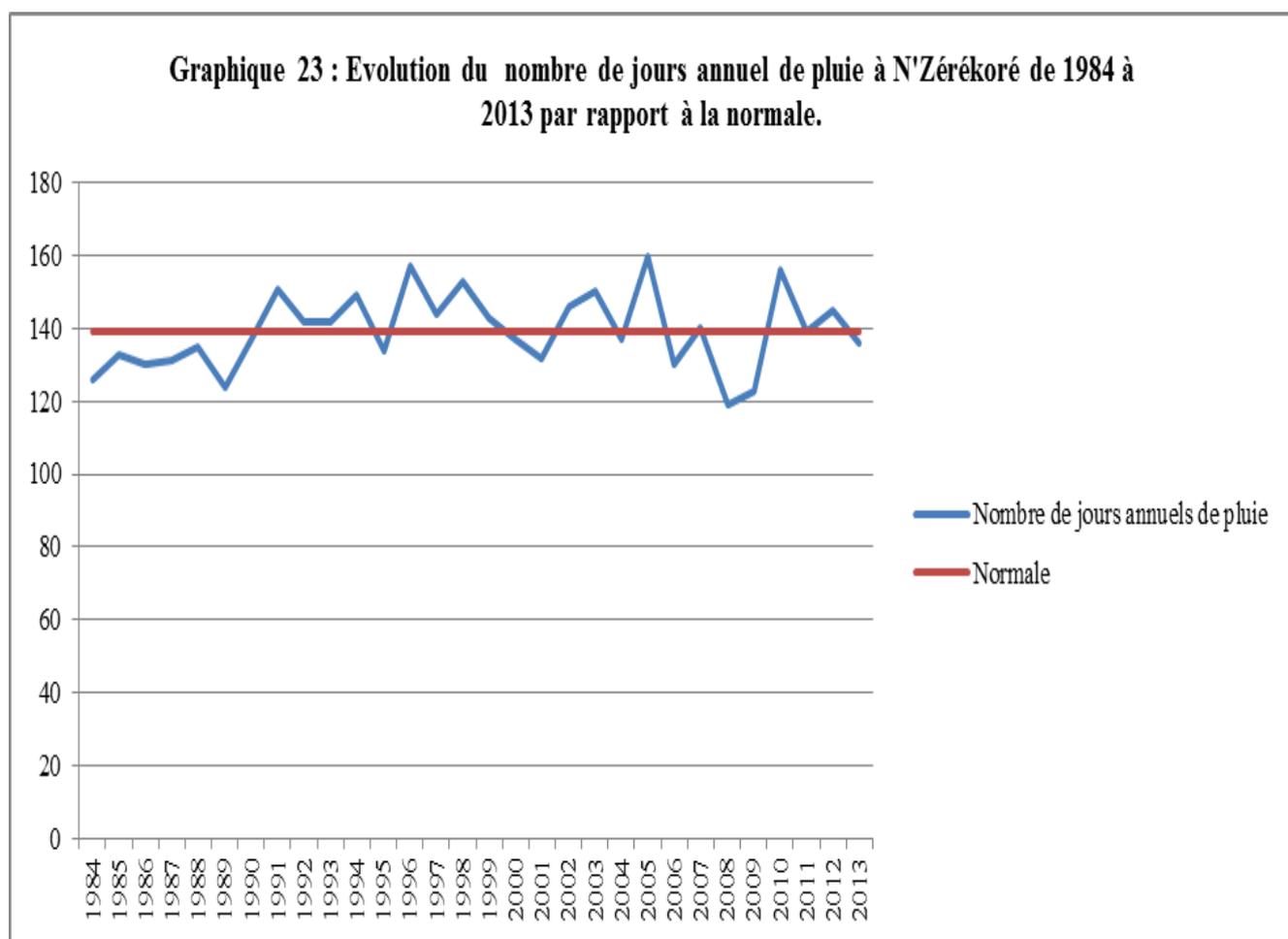
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

Tableau 58 : Ecart du Nombre de jours annuel de pluie par rapport à la normale à N'Zérékoré de 1984 à 2013.

Années	Nombre de jours annuels de pluie	Normale	Ecart par rapport à la normale
1984	126	139	-13
1985	133	139	-6
1986	130	139	-9
1987	131	139	-8
1988	135	139	-4
1989	124	139	-15
1990	137	139	-2
1991	151	139	12
1992	142	139	3
1993	142	139	3
1994	149	139	10
1995	134	139	-5
1996	157	139	18
1997	144	139	5
1998	153	139	14
1999	143	139	4
2000	137	139	-2
2001	132	139	-7
2002	146	139	7
2003	150	139	11
2004	137	139	-2
2005	160	139	21
2006	130	139	-9
2007	140	139	1
2008	119	139	-20
2009	123	139	-16
2010	156	139	17
2011	139	139	0
2012	145	139	6
2013	136	139	-3

Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

De 1984 à 2013, dans la Région de N'Zérékoré, le plus grand nombre de jours de pluie a été enregistré en **2005 (160 jours, soit 21 jours de plus par rapport à la normale)**. Durant la même période, le plus faible nombre de jours de pluie a été enregistré en **2008 (119 jours, soit 20 jours de moins par rapport à la normale)**.

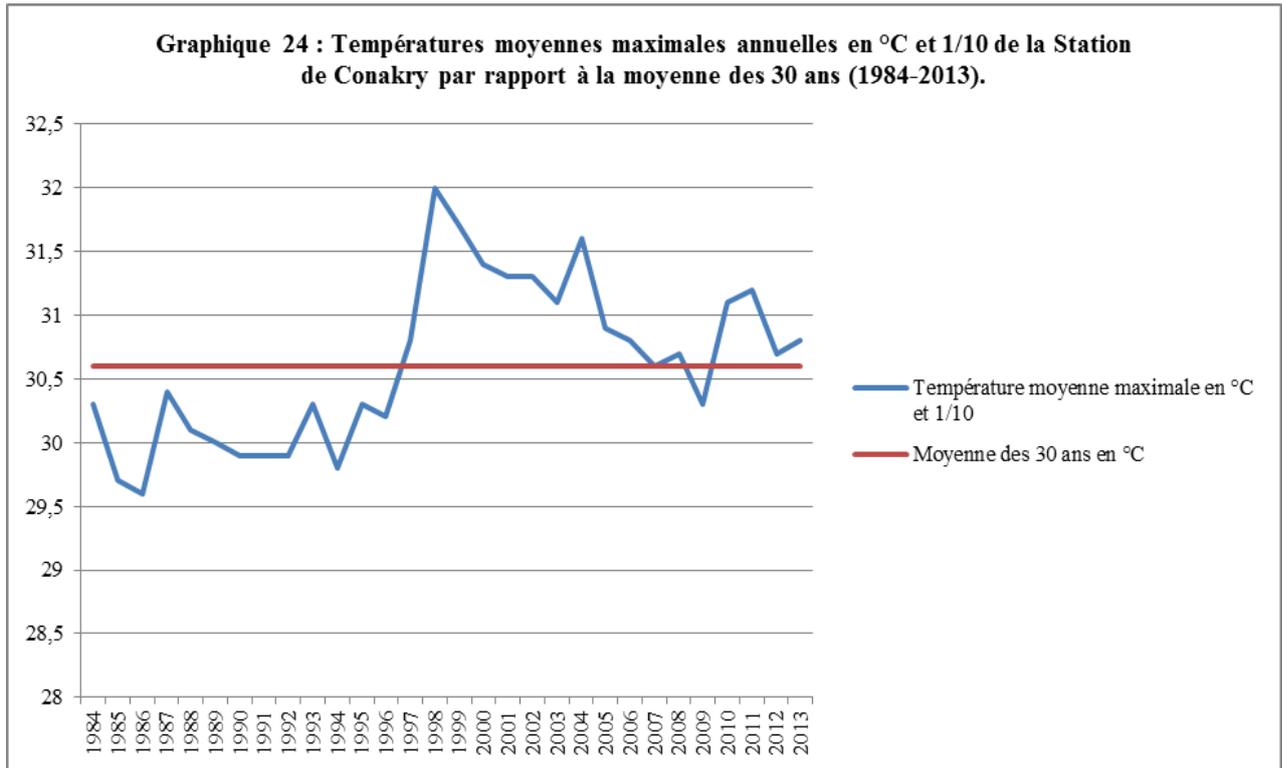


Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

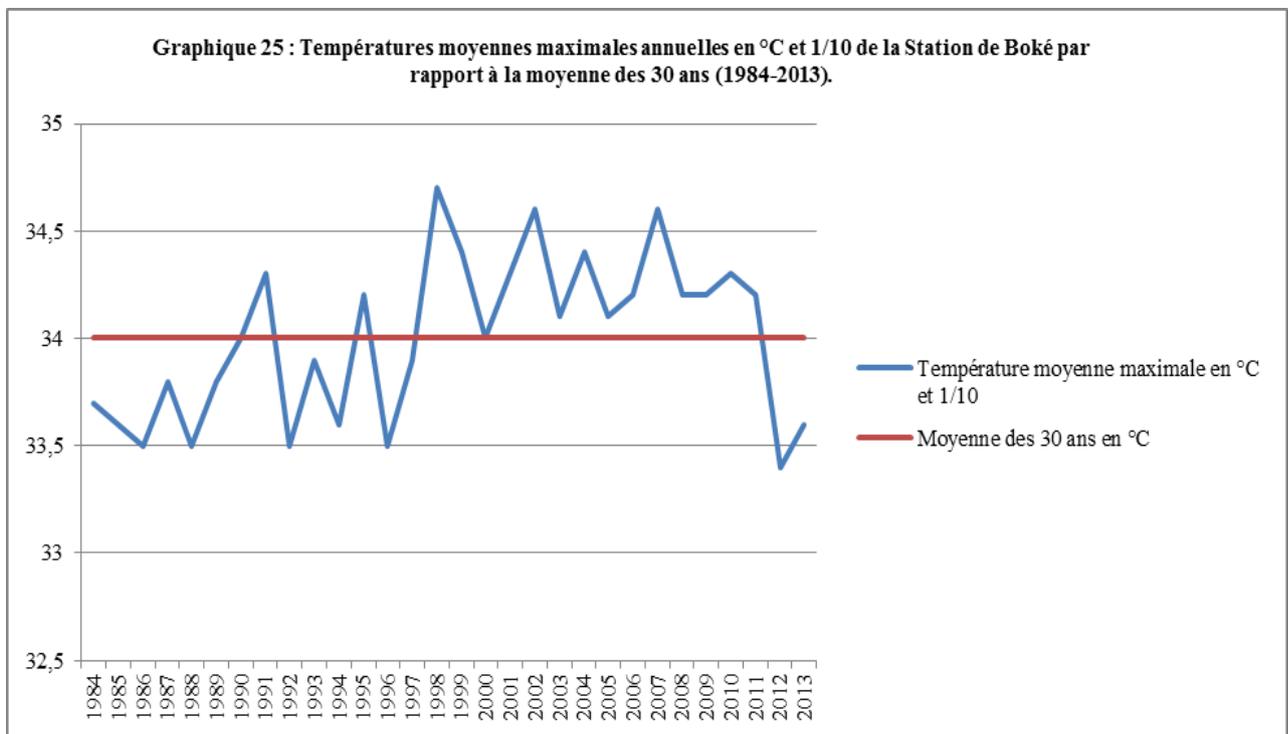
Tableau 59 : Températures moyennes maximales annuelles en °C et 1/10 par Station de 1984 à 2013.

Ans	Conakry	Boké	Kindia	Labé	Mamou	Faranah	Kankan	N'Zérékoré
1984	30,3	33,7	30,8	29,1	29,7	31,7	33,0	30,0
1985	29,7	33,6	30,8	28,9	29,8	31,6	32,9	29,7
1986	29,6	33,5	30,7	28,6	29,7	31,4	32,8	29,6
1987	30,4	33,8	31,4	29,5	30,5	32,3	33,8	30,4
1988	30,1	33,5	31,0	29,0	29,9	32,0	33,4	30,0
1989	30,0	33,8	31,0	28,8	29,8	31,7	33,4	30,1
1990	29,9	34,0	31,2	29,3	29,8	32,1	33,7	30,1
1991	29,9	34,3	31,4	29,6	30,1	32,6	33,6	29,8
1992	29,9	33,5	30,7	28,8	29,5	32,2	33,3	30,1
1993	30,3	33,9	31,1	29,0	29,8	32,3	33,4	30,4
1994	29,8	33,6	30,9	28,9	29,6	32,2	33,5	30,3
1995	30,3	34,2	31,2	29,1	29,8	32,2	33,8	30,6
1996	30,2	33,5	31,2	29,3	30,1	32,6	34,1	30,3
1997	30,8	33,9	31,1	29,0	30,0	32,5	33,8	30,5
1998	32,0	34,7	31,6	29,6	30,5	32,9	34,5	30,8
1999	31,7	34,4	30,9	29,0	29,8	32,1	33,6	30,2
2000	31,4	34,0	31,0	28,7	29,7	33,4	34,0	29,9
2001	31,3	34,3	31,3	29,1	30,1	32,7	34,3	30,2
2002	31,3	34,6	31,6	29,5	30,3	32,6	34,0	30,1
2003	31,1	34,1	31,2	29,2	30,1	32,3	33,8	30,3
2004	31,6	34,4	31,3	29,4	30,1	32,7	33,5	30,1
2005	30,9	34,1	31,4	29,2	30,3	32,6	34,0	30,1
2006	30,8	34,2	31,6	29,2	30,1	32,8	33,8	30,4
2007	30,6	34,6	31,5	29,6	30,5	32,8	34,1	30,3
2008	30,7	34,2	31,5	29,6	30,3	32,5	34,0	30,4
2009	30,3	34,2	31,8	29,7	30,8	32,8	34,0	30,3
2010	31,1	34,3	31,8	29,9	30,9	33,0	34,4	30,4
2011	31,2	34,2	31,4	29,8	30,5	32,6	34,1	30,1
2012	30,7	33,4	31,2	29,1	30,2	31,7	34,0	30,4
2013	30,8	33,6	31,8	29,7	30,4	31,4	34,3	28,5
Moyenne des 30 ans (°C)	30,6	34,0	31,2	29,2	30,1	32,3	33,8	30,1

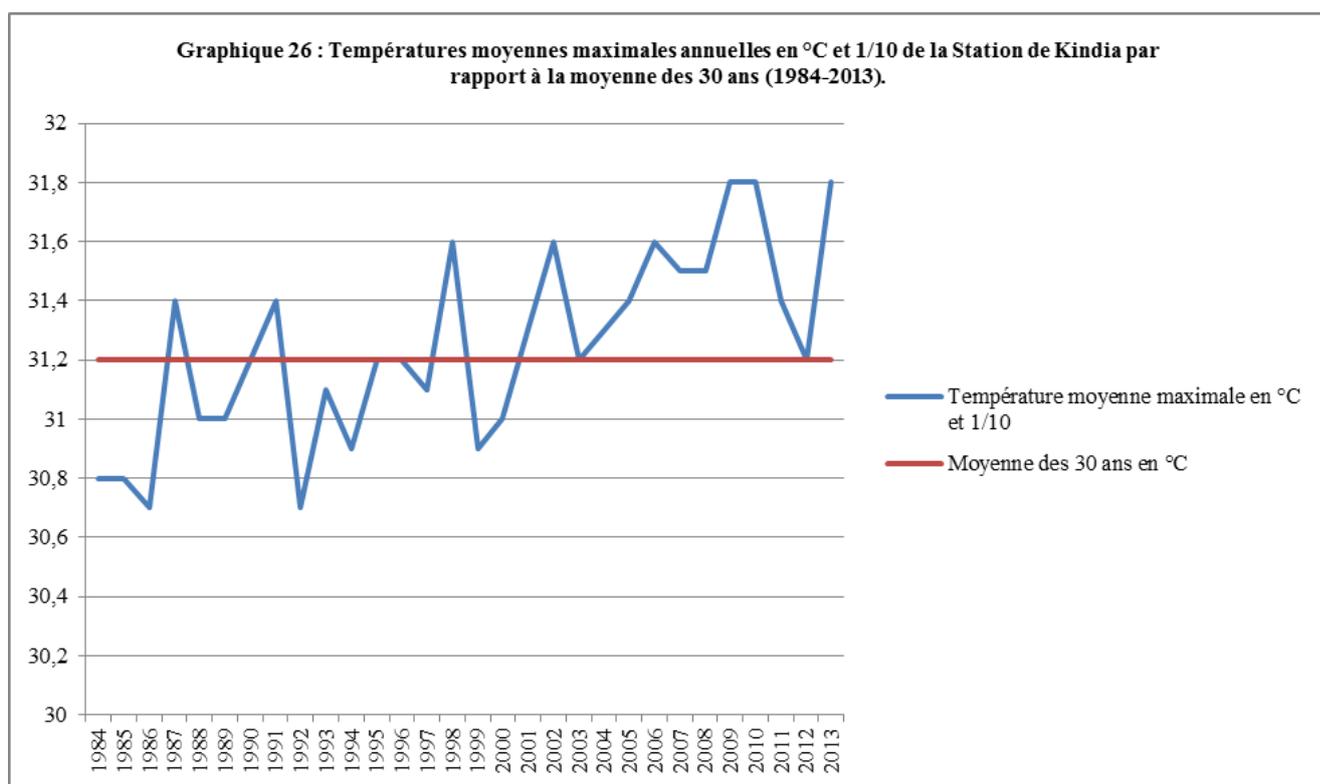
Source : Section Agrométéorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



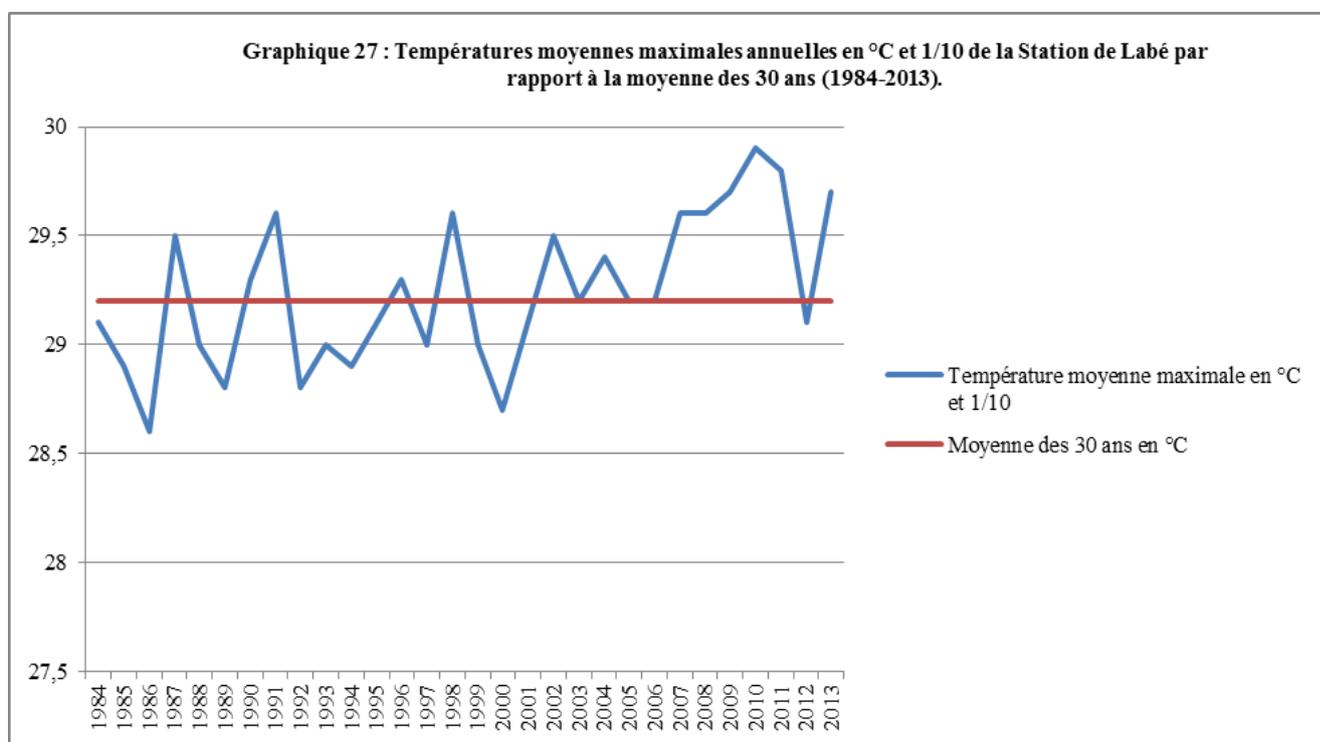
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



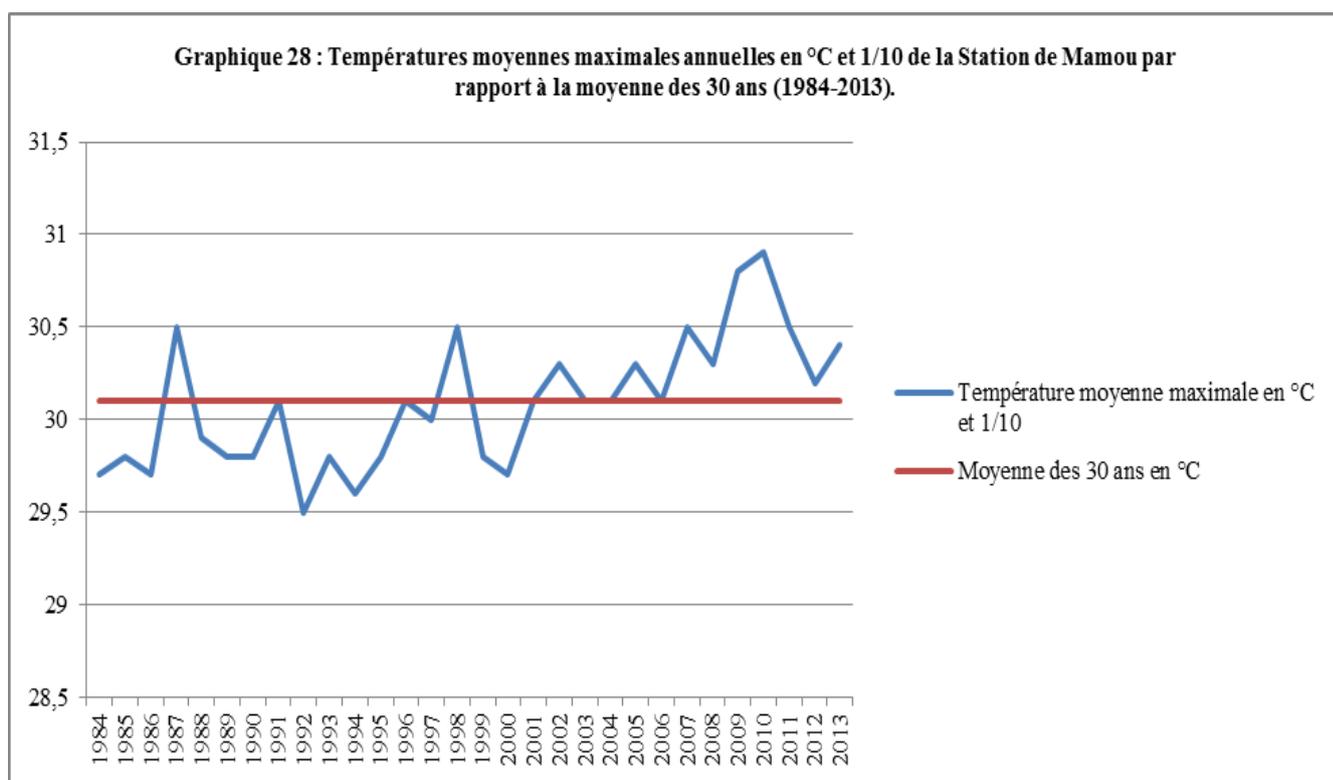
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



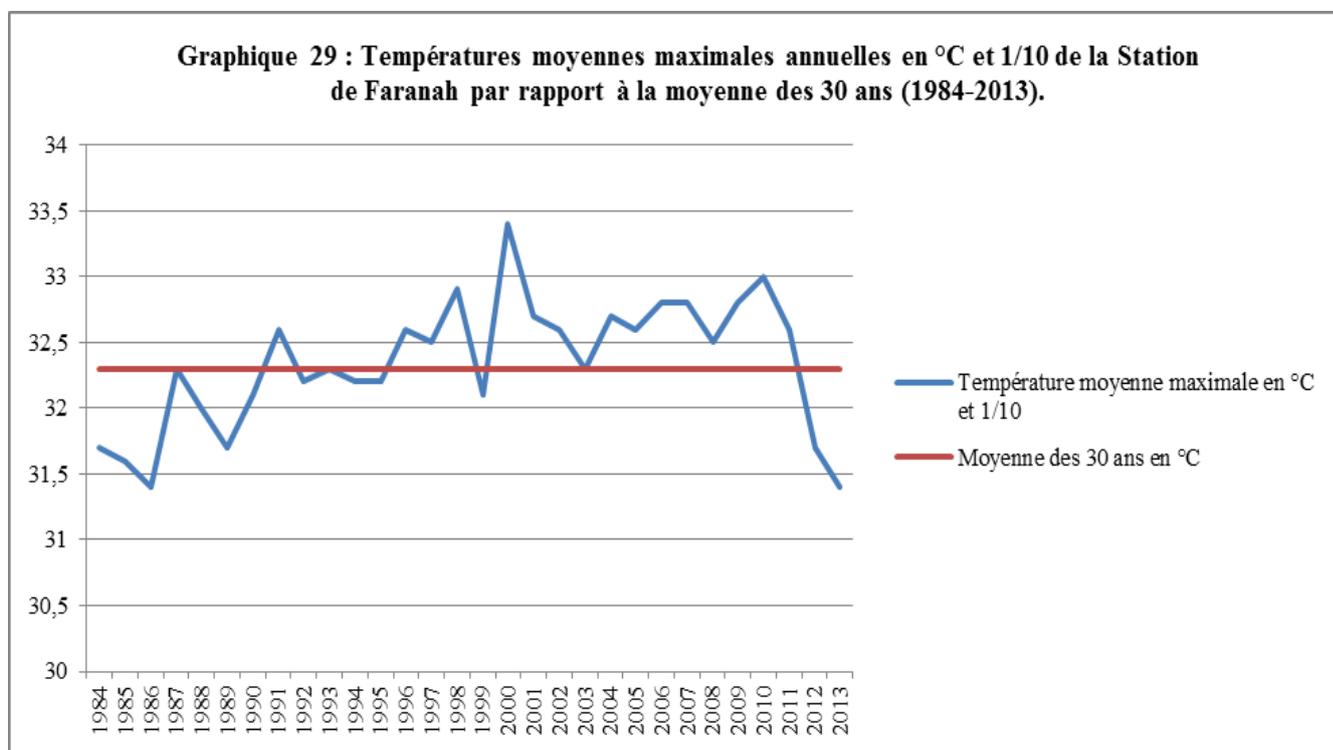
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



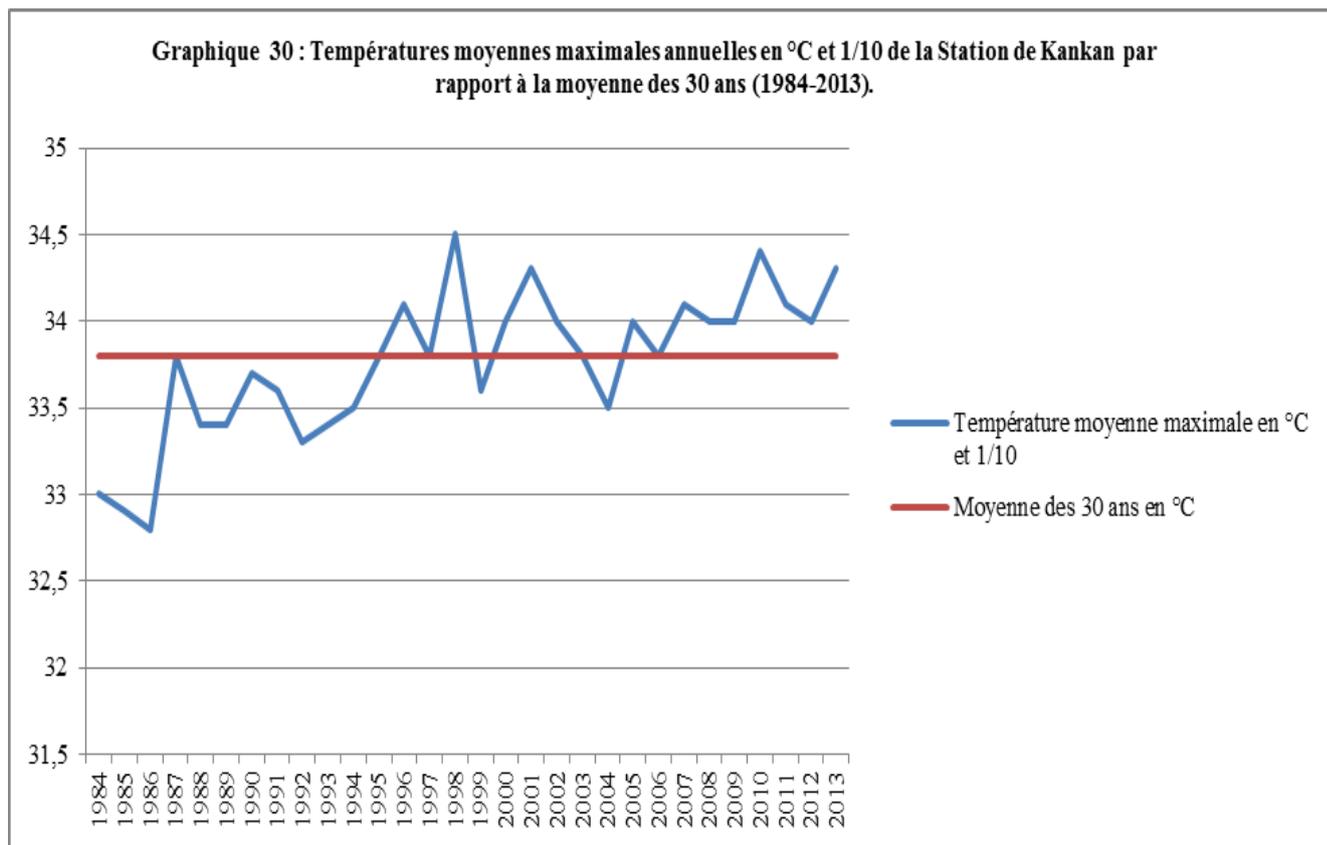
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



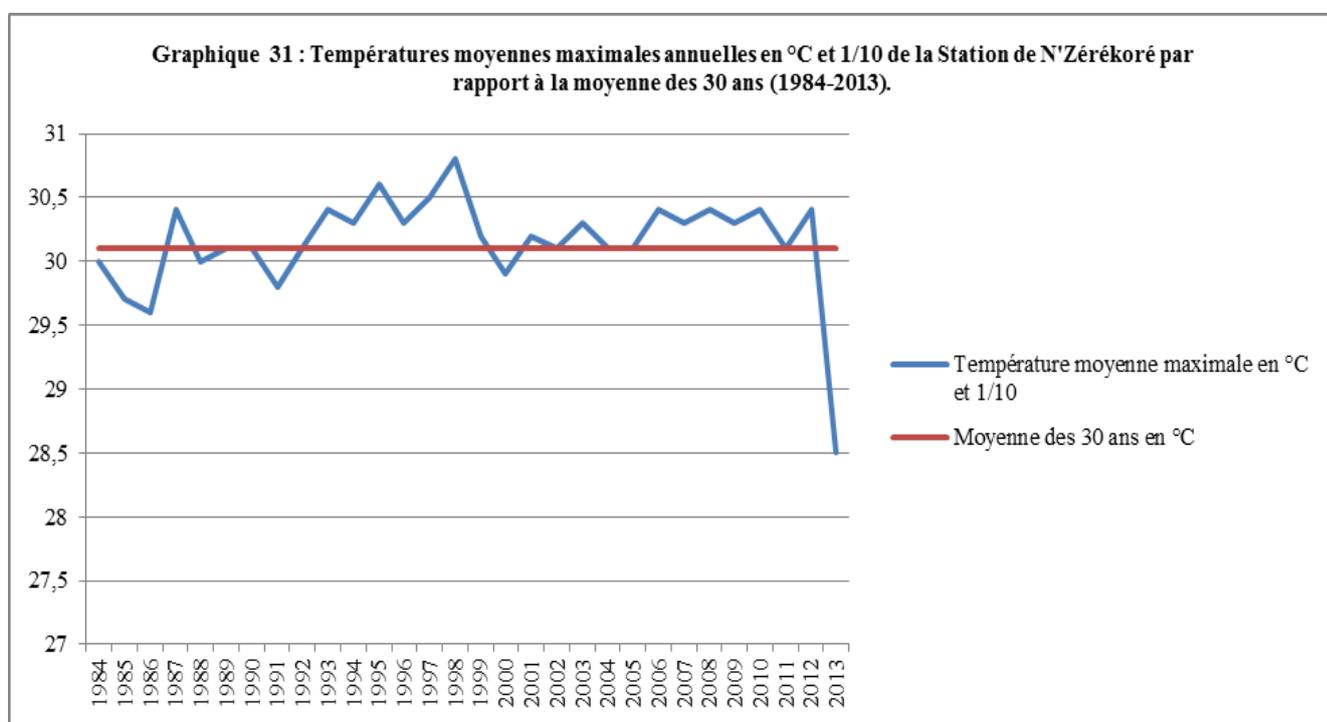
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

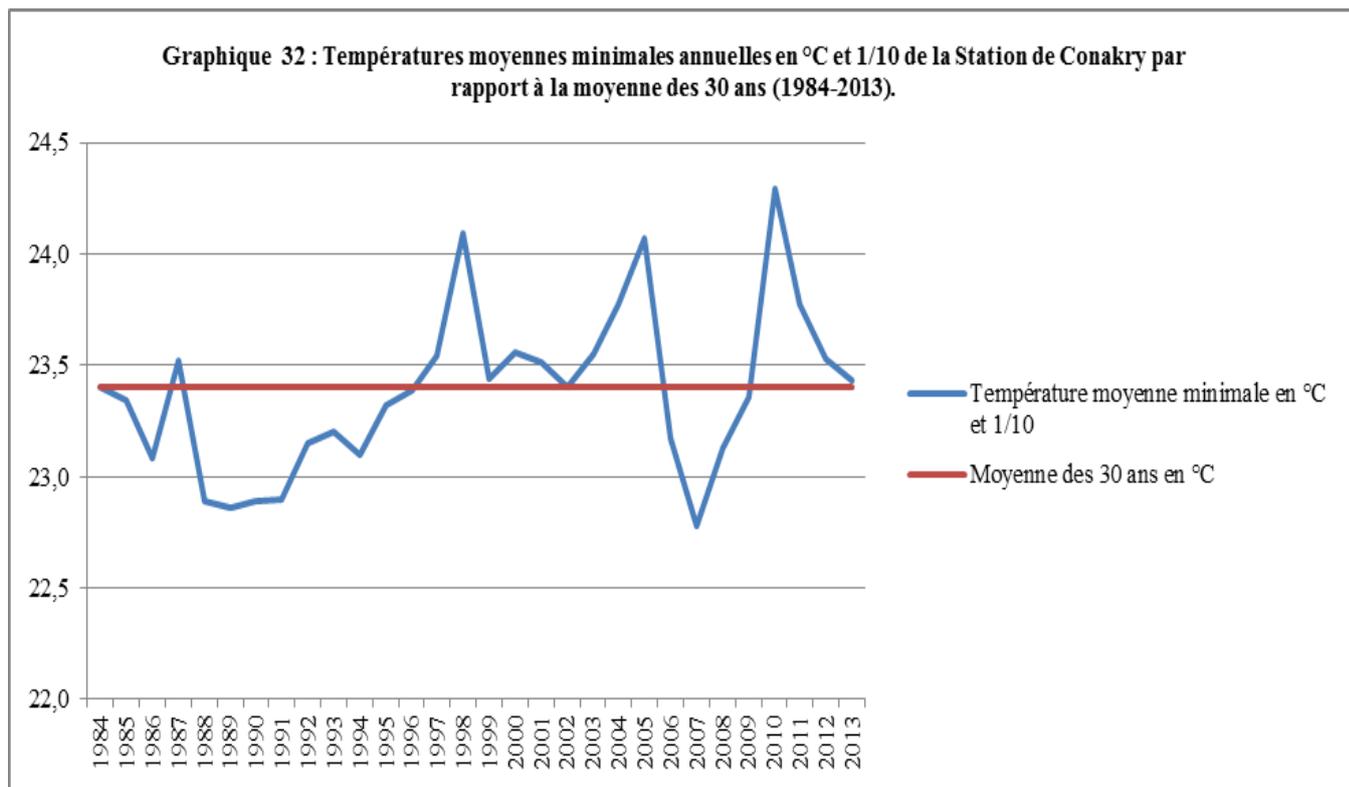


Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

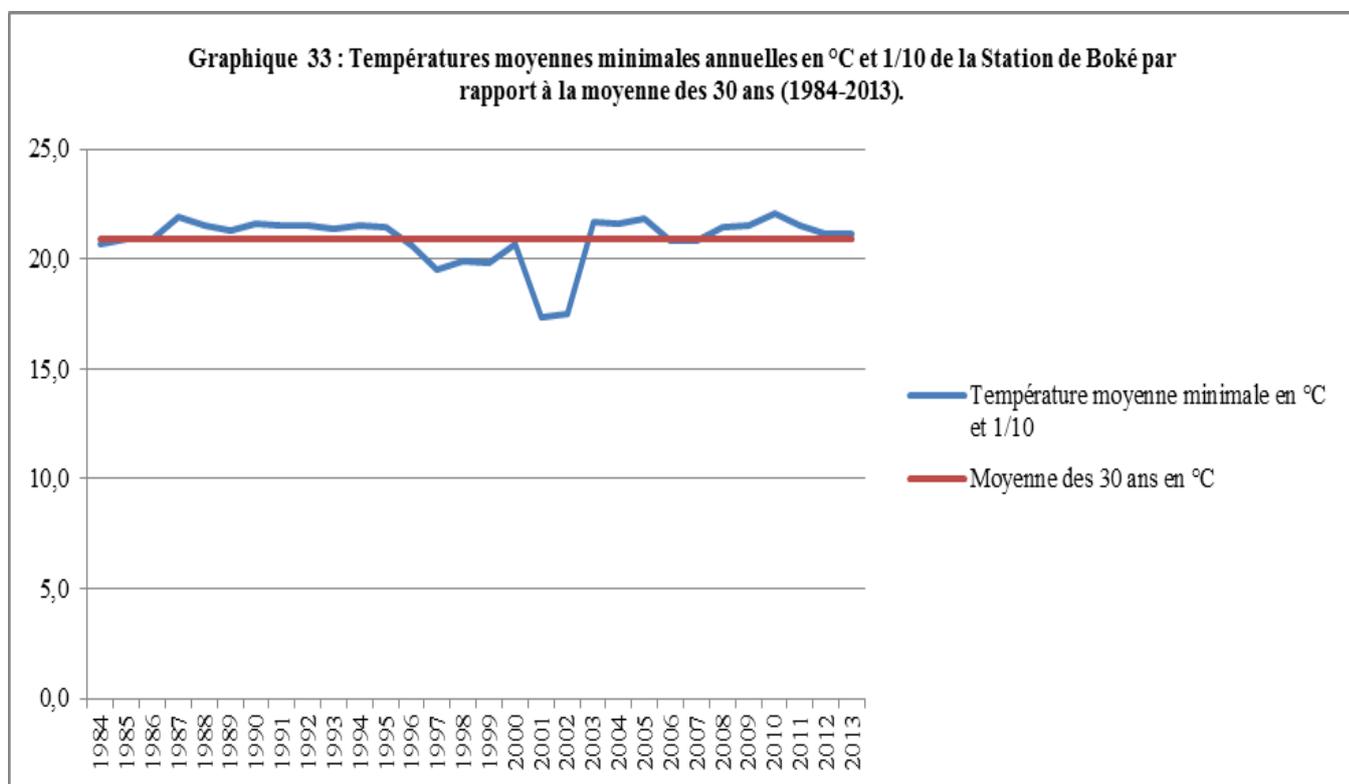
Tableau 60 : Températures moyennes minimales annuelles en °C et 1/10 par Station de 1984 à 2013.

Ans	Conakry	Boké	Kindia	Labé	Mamou	Faranah	Kankan	N'Zérékoré
1984	23,4	20,7	20,3	14,6	17,4	18,8	20,0	18,9
1985	23,3	20,9	20,5	14,8	17,8	19,2	20,5	19,1
1986	23,1	20,9	20,0	14,5	17,3	18,4	19,0	18,8
1987	23,5	21,9	20,7	15,0	18,1	19,4	20,9	20,2
1988	22,9	21,5	20,3	14,8	18,2	19,2	20,6	19,5
1989	22,9	21,3	19,9	14,1	17,5	18,9	19,8	19,5
1990	22,9	21,6	20,3	15,0	18,4	19,5	20,3	19,8
1991	22,9	21,5	20,8	14,8	16,8	19,7	20,3	19,9
1992	23,2	21,5	20,6	15,2	17,7	19,2	20,0	19,9
1993	23,2	21,4	20,6	15,5	16,9	19,1	20,0	19,9
1994	23,1	21,5	20,9	15,1	16,7	18,9	19,8	19,7
1995	23,3	21,5	21,1	15,3	17,9	18,8	19,1	19,6
1996	23,4	20,6	21,0	15,4	18,3	18,8	19,7	20,4
1997	23,5	19,5	21,2	15,7	18,1	18,5	19,6	20,3
1998	24,1	19,9	21,7	15,5	18,8	18,3	20,4	20,6
1999	23,4	19,9	21,1	15,5	18,5	16,5	20,0	20,1
2000	23,6	20,7	21,0	15,7	18,2	15,5	18,8	20,2
2001	23,5	17,4	21,0	15,5	18,3	15,0	19,0	20,3
2002	23,4	17,5	21,2	15,8	18,6	15,1	20,0	20,4
2003	23,6	21,7	21,2	16,1	18,6	16,7	20,8	20,7
2004	23,8	21,6	21,4	15,8	17,7	18,4	19,6	20,9
2005	24,1	21,8	21,3	16,0	15,8	19,4	20,3	20,9
2006	23,2	20,8	20,9	15,5	16,2	19,4	20,5	20,8
2007	22,8	20,8	21,0	15,3	17,5	19,6	20,7	20,6
2008	23,1	21,5	21,1	15,1	17,0	11,6	20,3	20,3
2009	23,4	21,5	21,1	15,1	16,9	18,6	20,6	20,7
2010	24,3	22,1	21,5	15,8	16,6	21,0	21,1	21,2
2011	23,8	21,5	20,9	14,5	15,9	20,4	20,2	20,4
2012	23,5	21,2	20,8	15,1	15,7	20,2	19,3	20,7
2013	23,4	21,1	20,4	14,8	15,6	20,4	20,0	20,4
Moyenne des 30 ans en °C	23,4	20,9	20,9	15,2	17,4	18,4	20,0	20,1

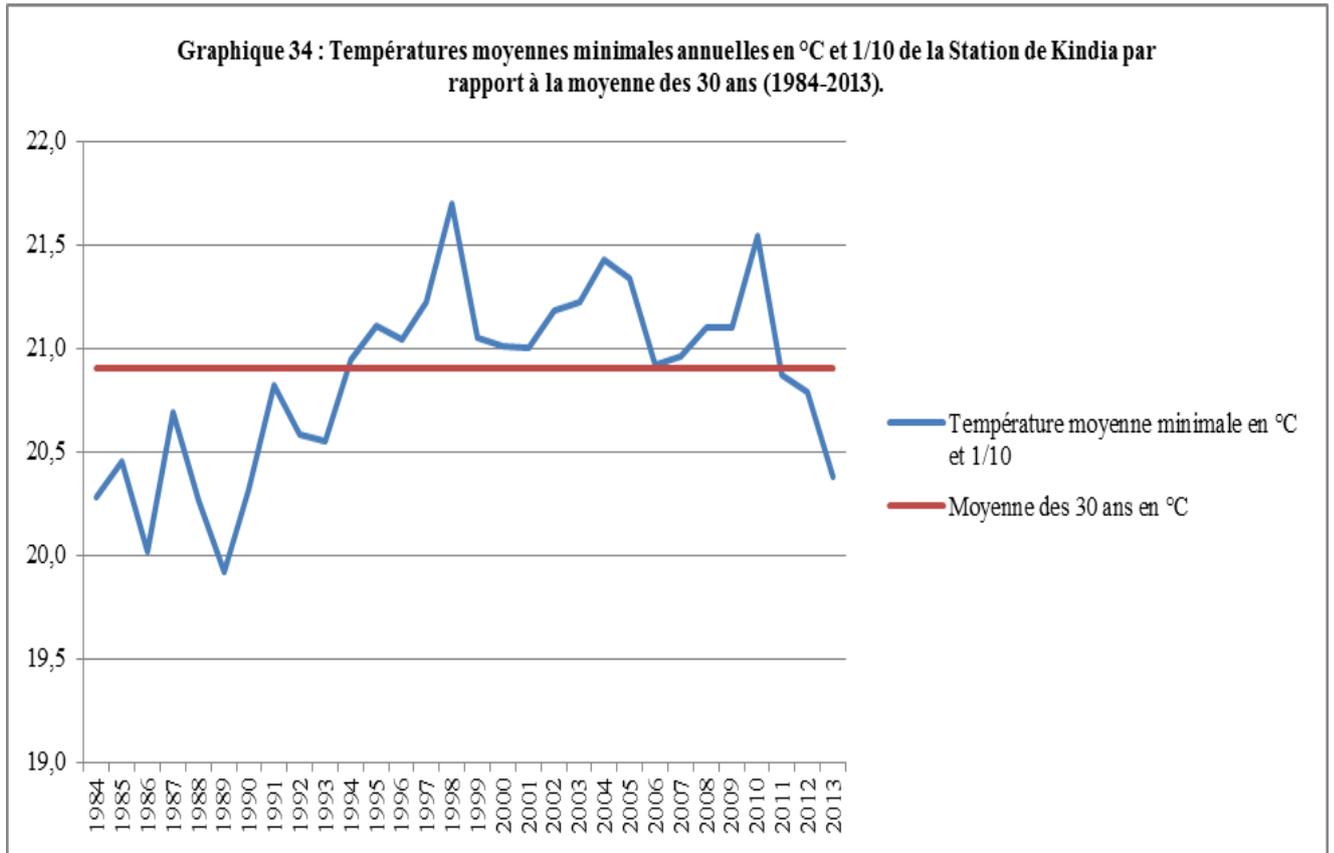
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



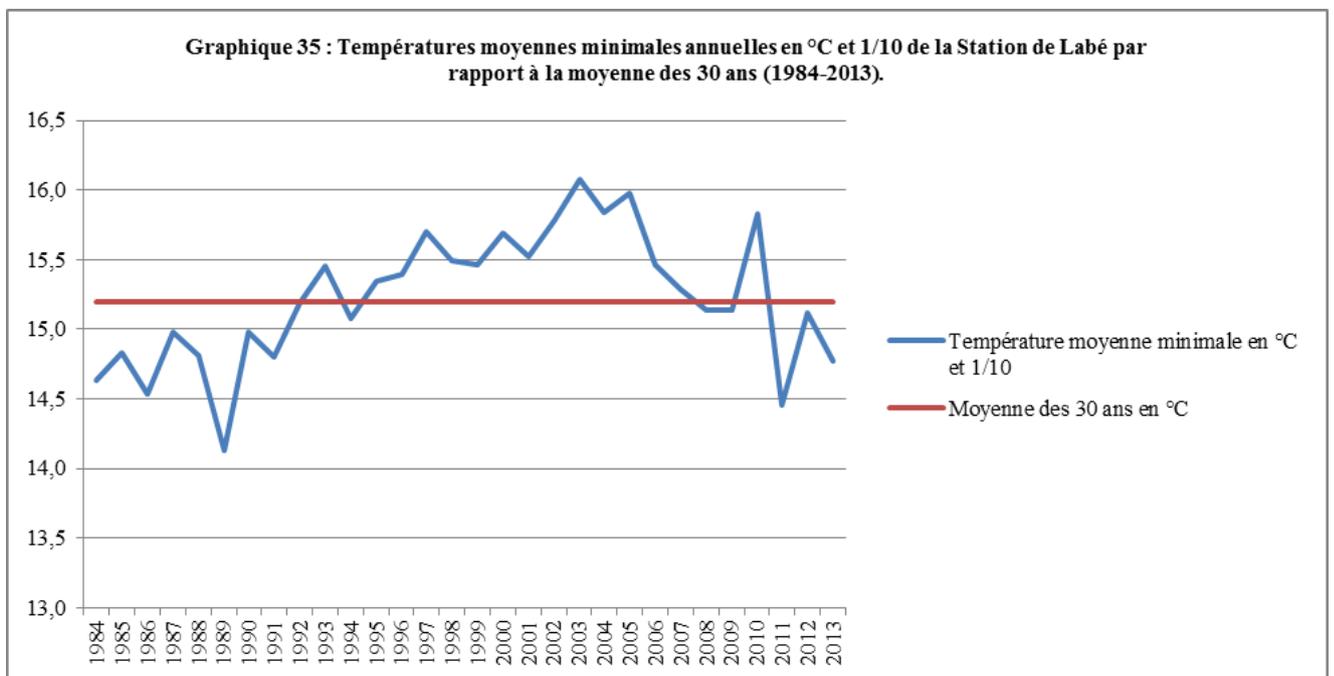
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



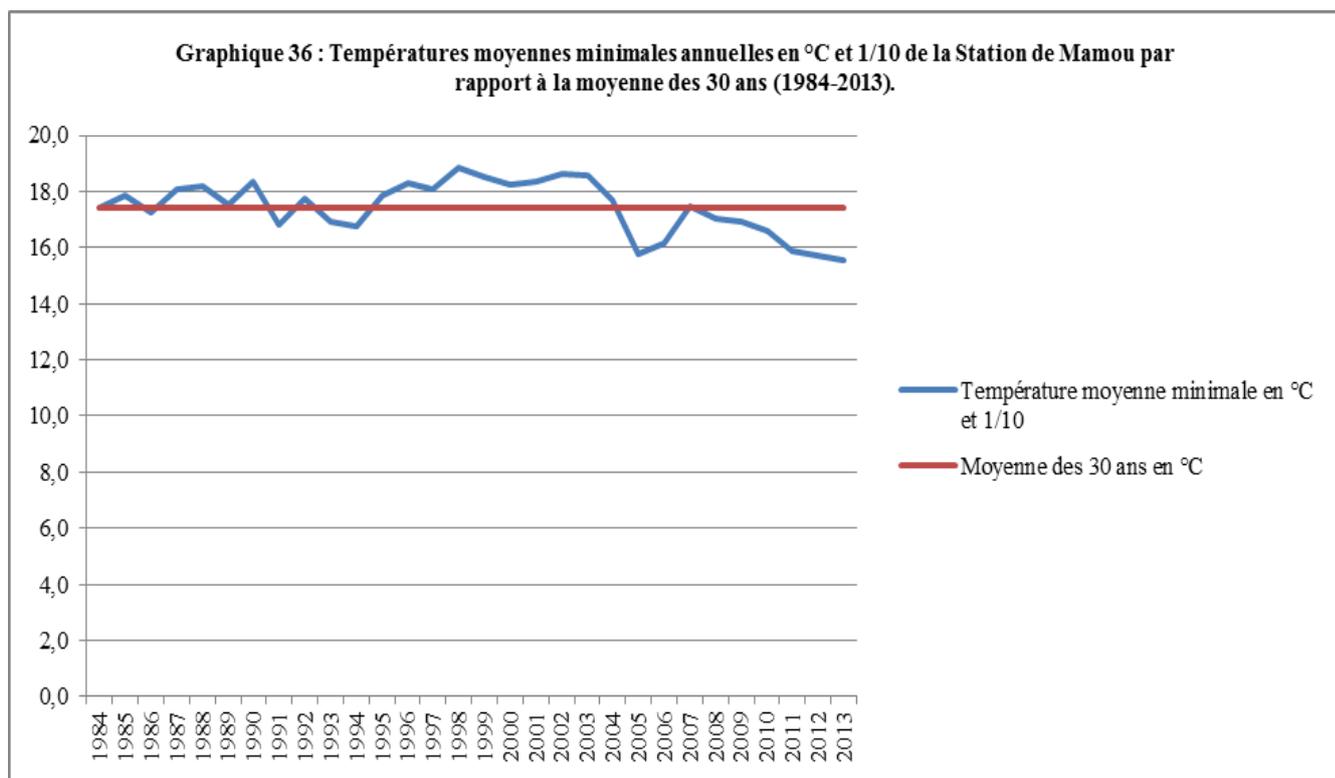
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



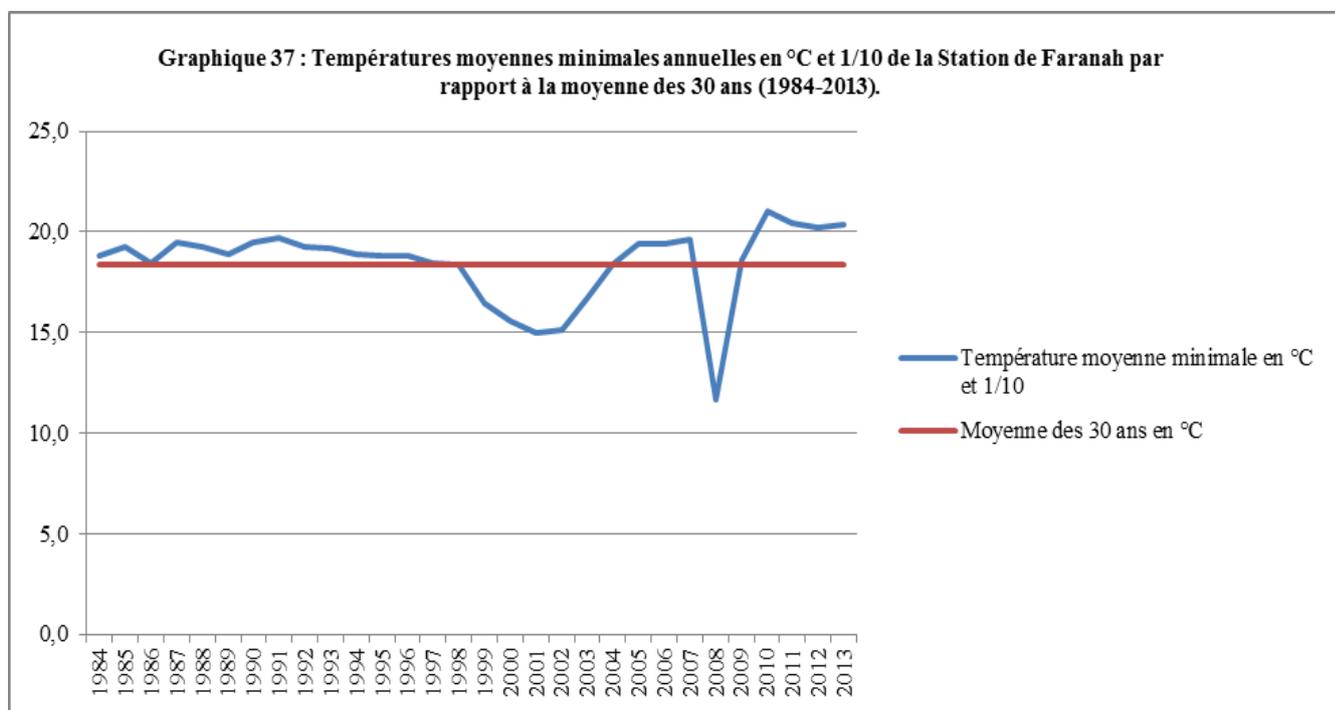
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



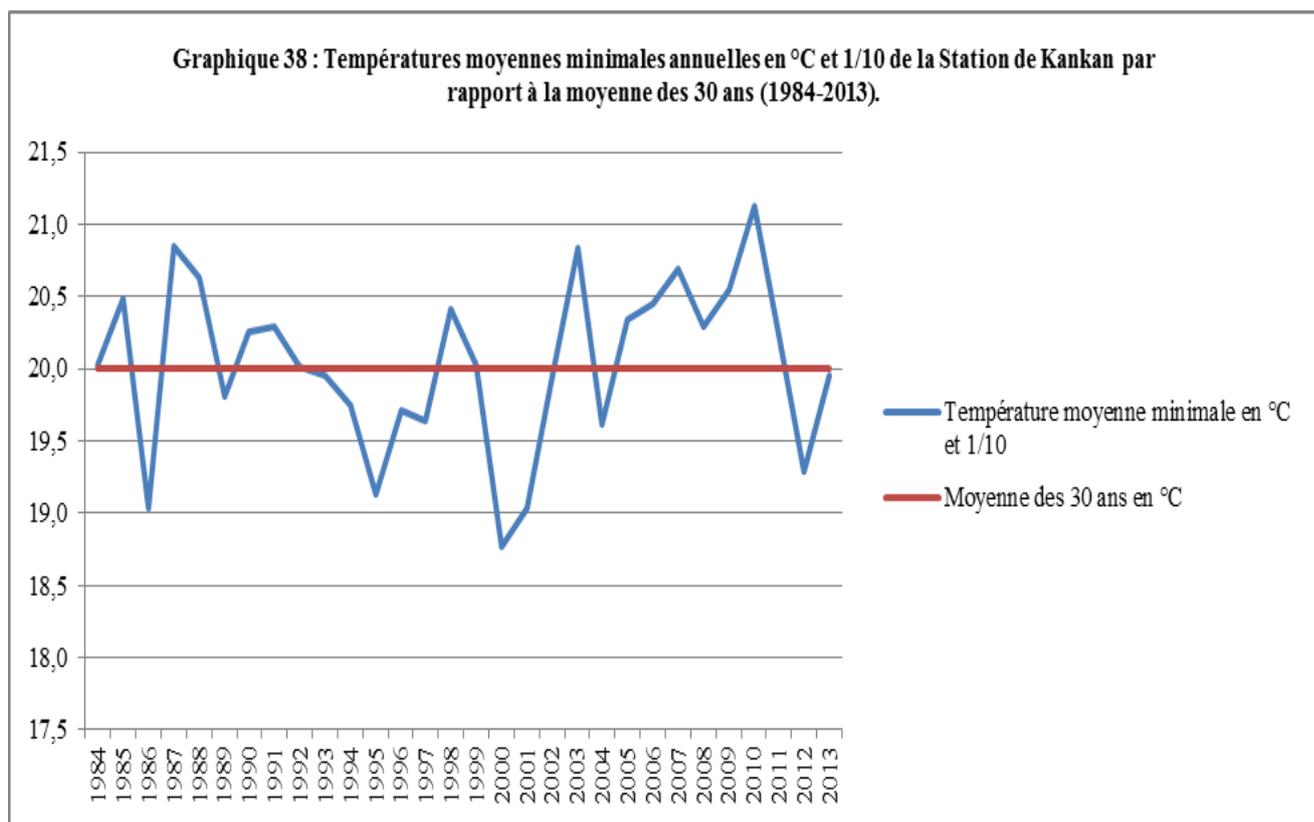
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



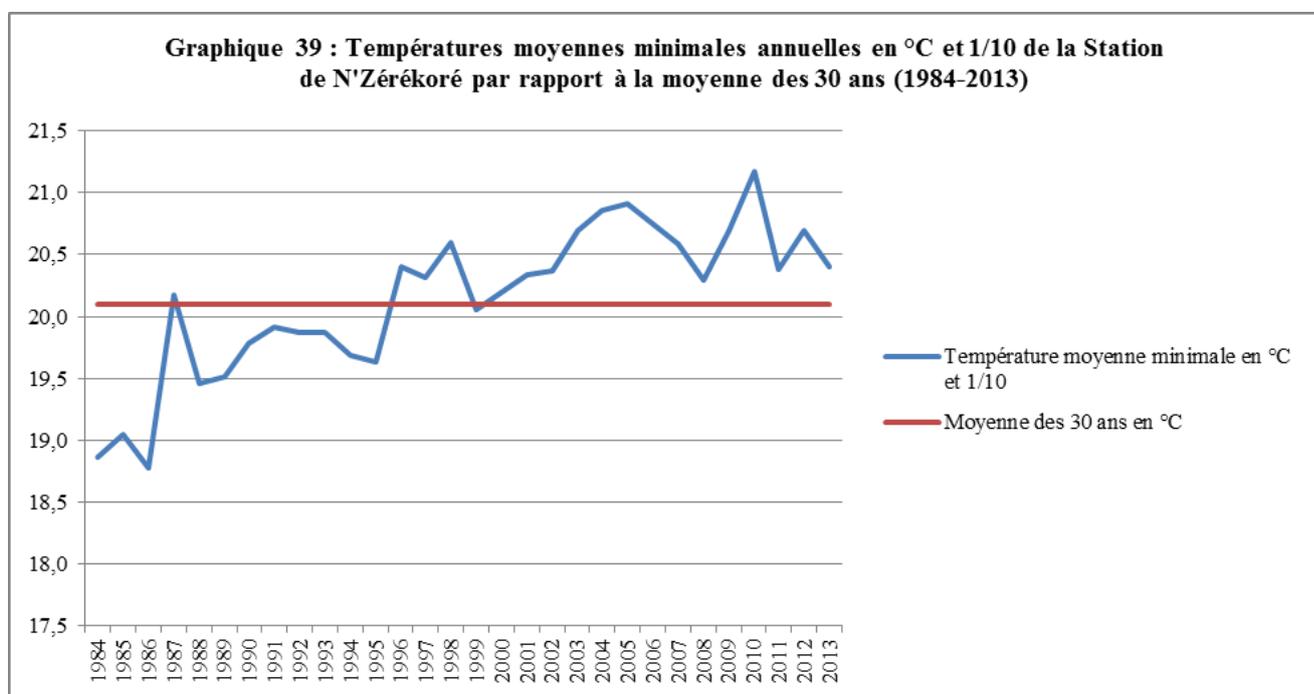
Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.



Source : Section Agro météorologie / Direction Nationale de la Météorologie (Ministère des Transports), 2014.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Agence Nationale de l'Environnement, RCI, 2010. *Annuaire des Statistiques de l'Environnement 1999-2009*.
2. Assemblée Nationale/Guinée, 1997. *Loi L/97/038/AN adoptant et promulguant le Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse*.
3. Assemblée Nationale/Guinée, 1999. *Loi L/99/013/AN adoptant et promulguant la Loi portant Code Forestier*.
4. CAMARA, Mamadou Ciré, 2006. *Manuel de formation en environnement* », Programme UNITERRA.
5. Daouda CISSÉ, 2004. « *Dégradation des terres et des eaux dans la Réserve de Biosphère des Monts Nimba : Diagnostics et mesures pour le renversement de la tendance* ». Recherche effectuée dans le cadre du Programme MAB de l'UNESCO.
6. DIALLO, Alpha Issiaga Pallé et Col., 2014. *DRAFT, Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique et les objectifs d'Aichi*.
7. DNEF, 2004-2013. Rapports d'activités annuels.
8. FOSA/Guinée, DIAWARA Djiramba, 2001. *L'étude prospective du Secteur forestier en Afrique*.
9. FRA, 2010 / 086 Rome, 2010. *Evaluation des ressources forestières mondiales 2010. Rapport National Guinée*.
10. INS/MP-Guinée, 2012. *Annuaire Statistique, 2012*.
11. INS/MP-Guinée, 2013. *Annuaire Statistique, 2013*.
12. KEITA, Ansoumane et Col., 2014. *DRAFT, Cinquième Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique*. MEEF, Guinée.
13. M. Michel Laverdière et Col., 1^{er} novembre 2014. *Actualisation des documents de base du Secteur des Eaux et Forêts. Evaluation de la législation forestière actuellement en vigueur en Guinée : Le Code Forestier [Loi L/99/103/AN du 22 juin 1999 et textes d'application]*. Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Economiques et financières (PARCGEF) – Management RGFInc.
14. MAEEF/Guinée, 2006. *Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD)*.
15. MEEF, 2013. *Plan National d'Investissement en matière d'Environnement (PNIE), 2013-2017*.
16. MEEF, 2013. *Planification Nationale sur la diversité biologique et mise en œuvre en Guinée du Plan Stratégique de la Convention sur la Diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi. Thème I : Définition des politiques et des stratégies de renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des programmes de travail sur les Aires Protégées (PTAP/PoWPA)*.
17. Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) / Guinée, 1988.
18. UICN/PACO, 2008. *Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées de la République de Guinée*.

ANNEXES

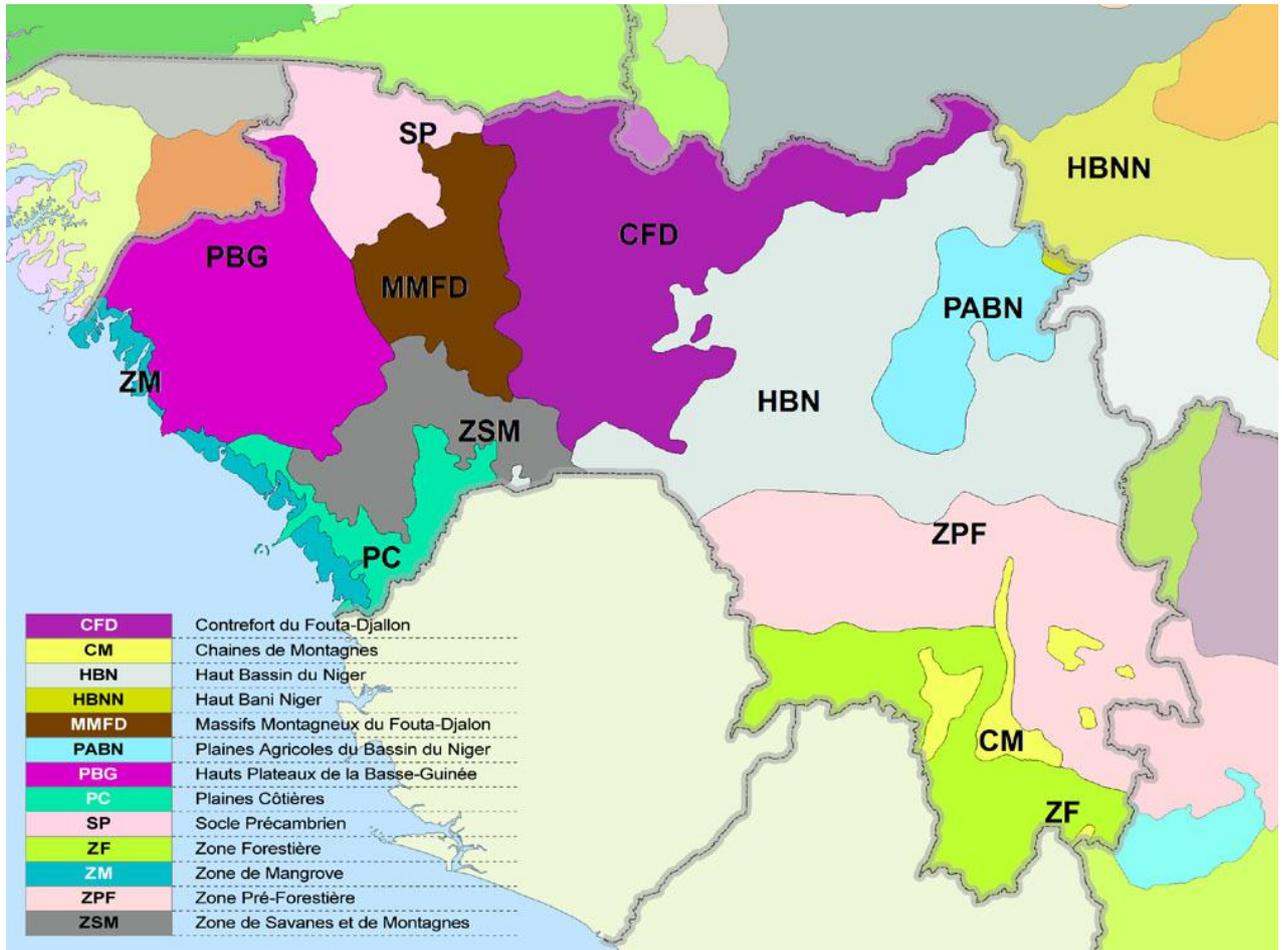


Figure 4 : Carte des écorégions de la Guinée.

En raison de l'importance de la topographie et de l'élévation pour la détermination des frontières géographiques et de la distribution des écorégions, nous présentons à titre de référence générale, une carte récemment produite, qui représente un modèle numérique d'élévation de la Guinée (**figure 5**) et qui a été construite à partir des données assemblées par la navette spatiale et sa mission topographique Radar. Cette carte fournit une vue détaillée et objective des caractéristiques topographiques du pays.

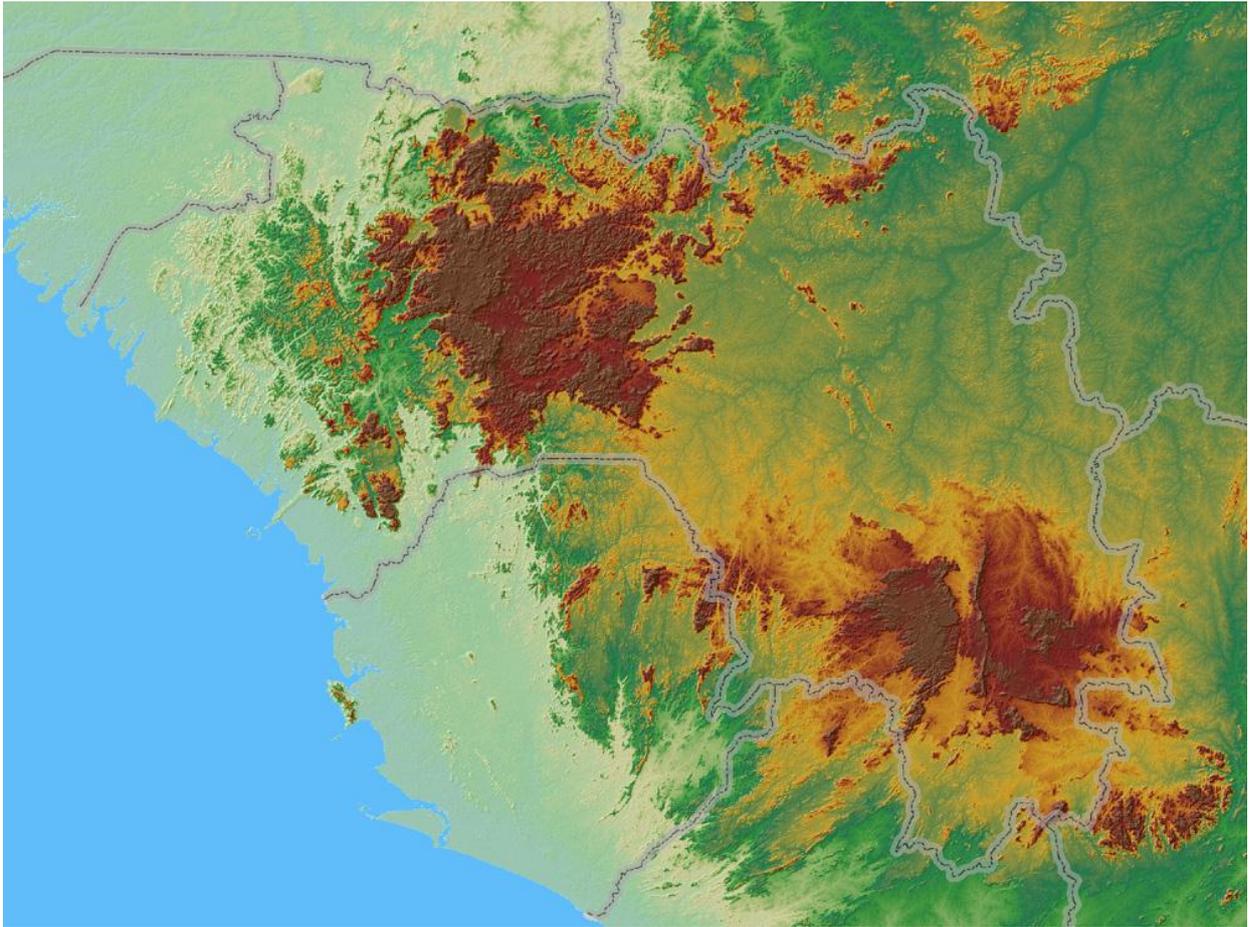


Figure 5 : *La mission topographique Radar de la navette (Shuttle Radar Topographic Mission - SRTM) du début des années 2000 a fourni les données les plus claires et les plus détaillées relatives à l'élévation des modèles de la Terre. Cette carte est un produit du modèle numérique d'élévation issu de la SRTM à une résolution de 90m pour la Guinée et des portions des pays voisins. On peut voir clairement des massifs montagneux qui contrastent avec les basses terres du pays, ainsi que de nombreux détails de la complexité des réseaux hydrographiques qui donnent naissance aux principaux cours d'eau de l'Afrique de l'Ouest.*

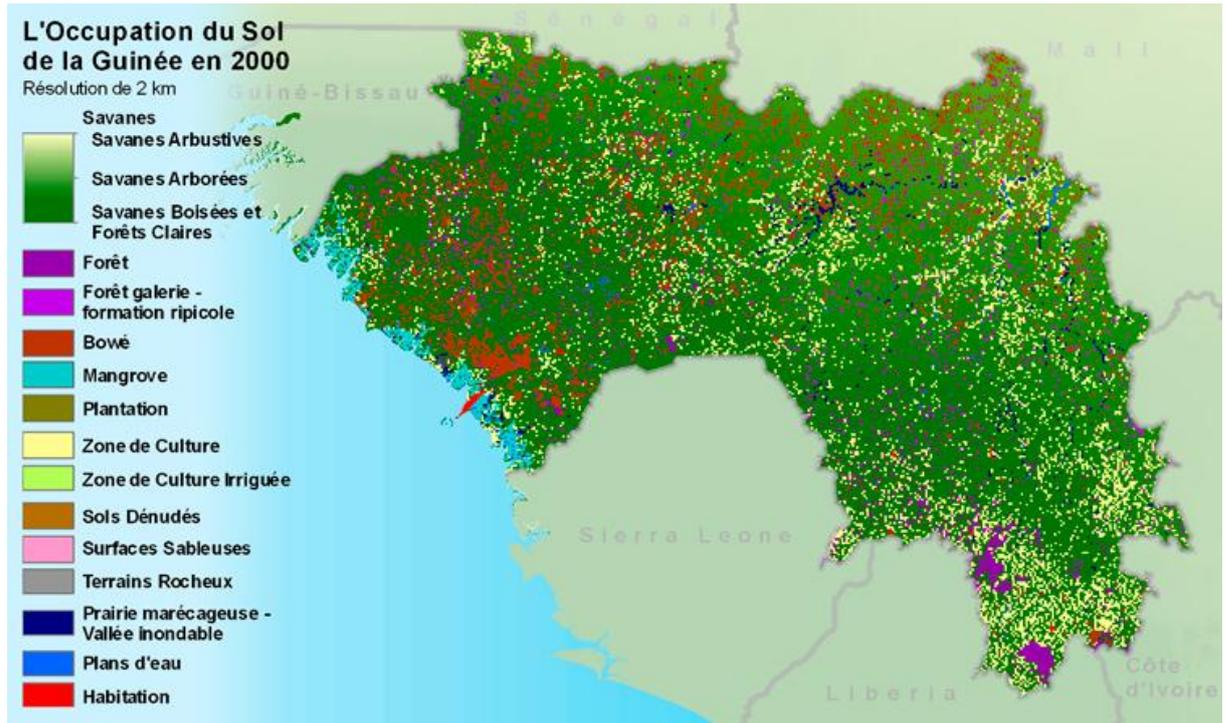


Figure 6 : Carte d'occupation du sol de la Guinée en 2000.

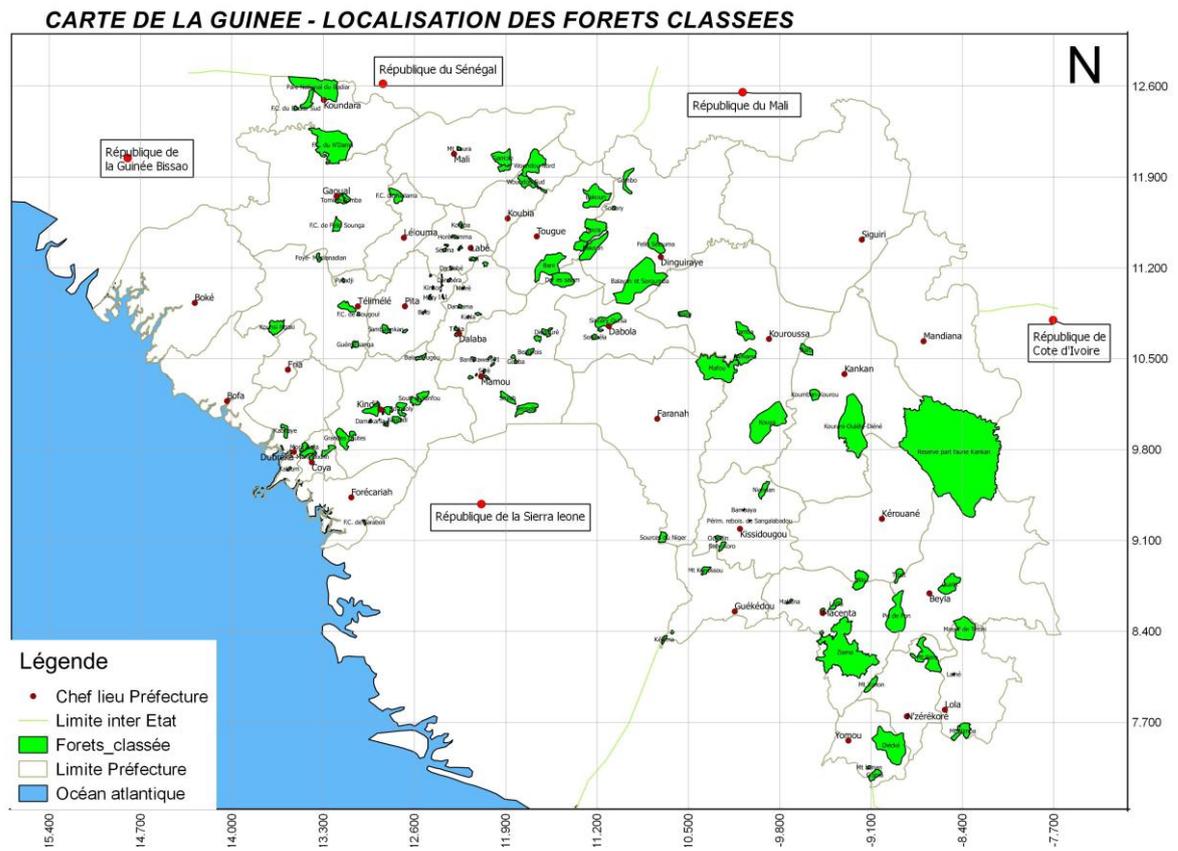


Figure 7 : Localisation des Forêts classées de la République de Guinée.

Source : BCTT/DNEF, 2015.



Figure 10 : Localisation des Sites Ramsar côtiers. Source : Convention de Ramsar - Septembre 2005.

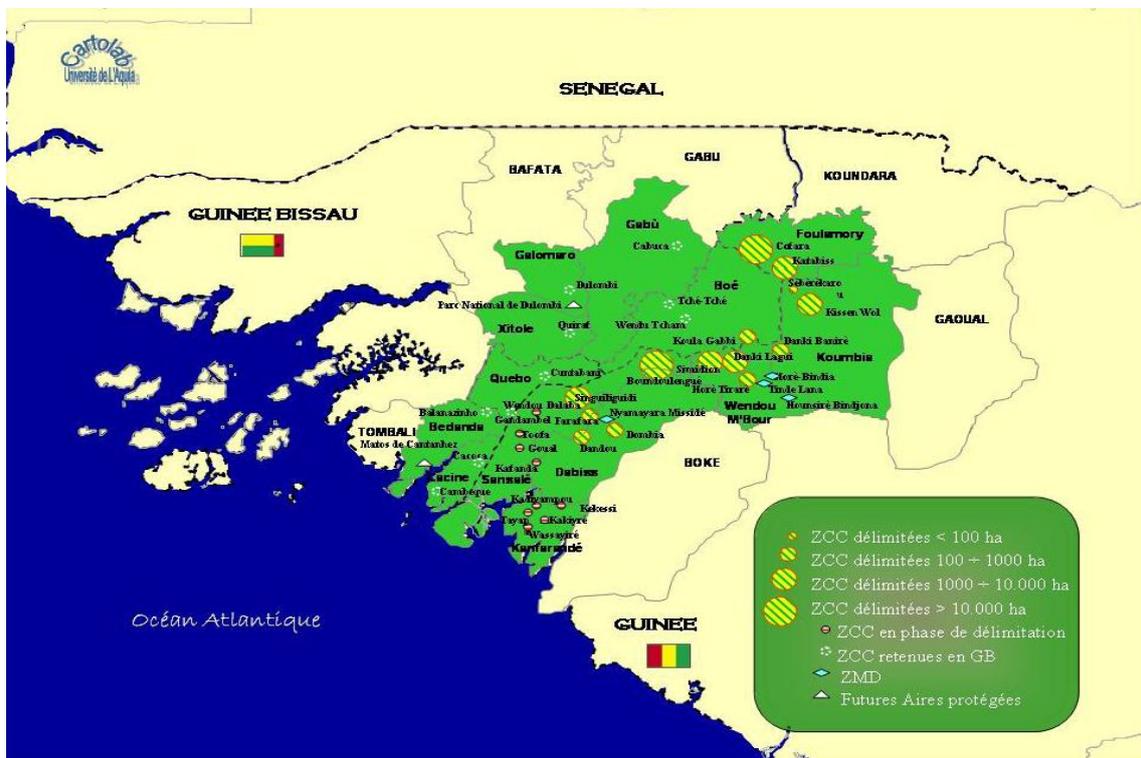


Figure 11 : Localisation de l'Aire protégée transfrontalière Guinée - Guinée Bissau. Source : Rapport PTAP/PoWPA (Programme de Travail sur les Aires Protégées), 2013.

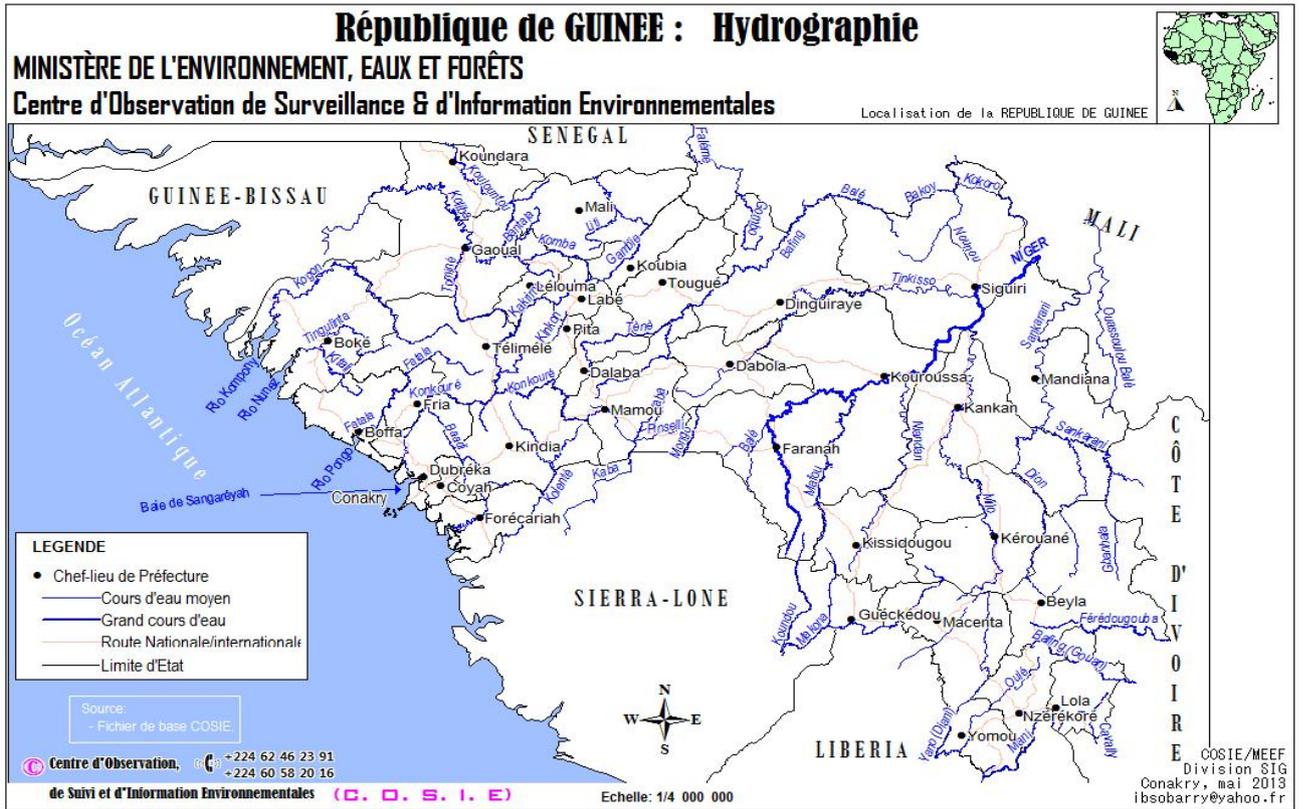


Figure 12 : Carte du réseau hydrographique de Guinée.

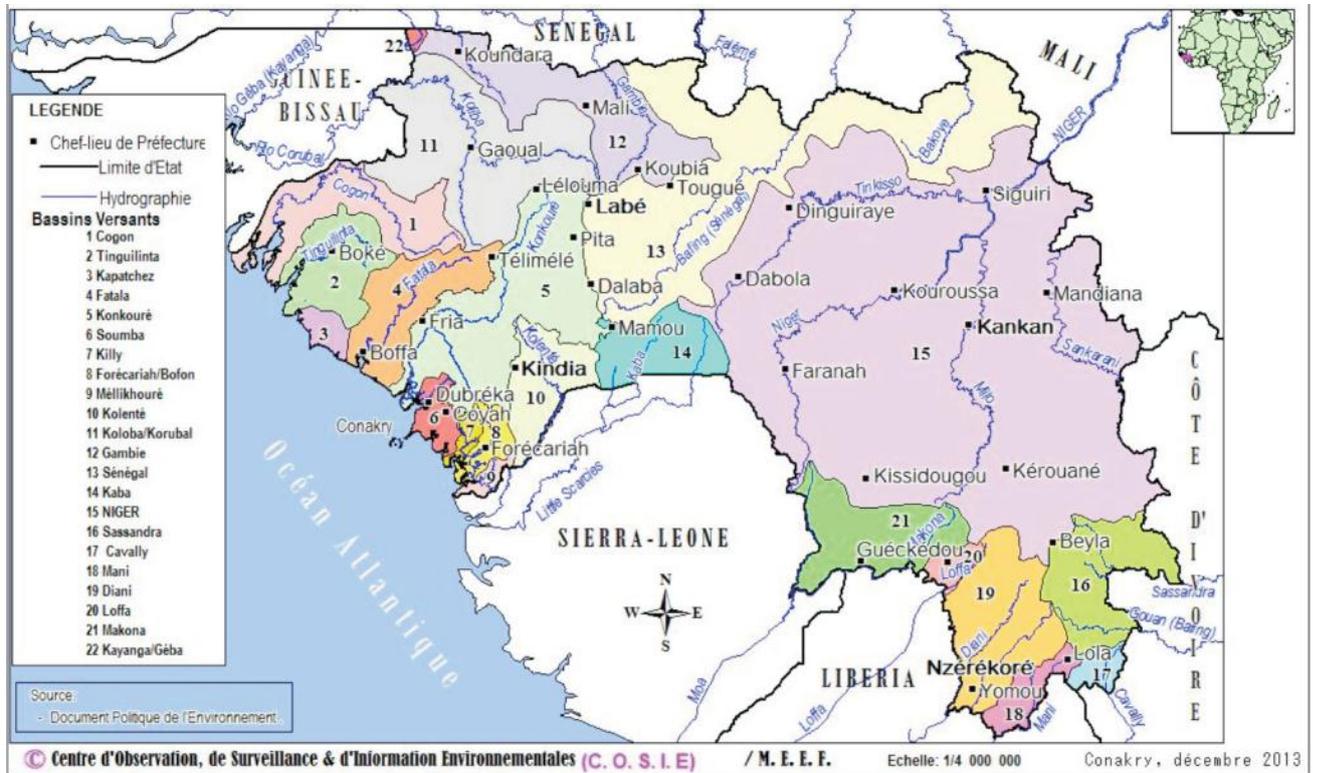


Figure 13 : Carte du Réseau hydrographique et des Bassins versants de Guinée.

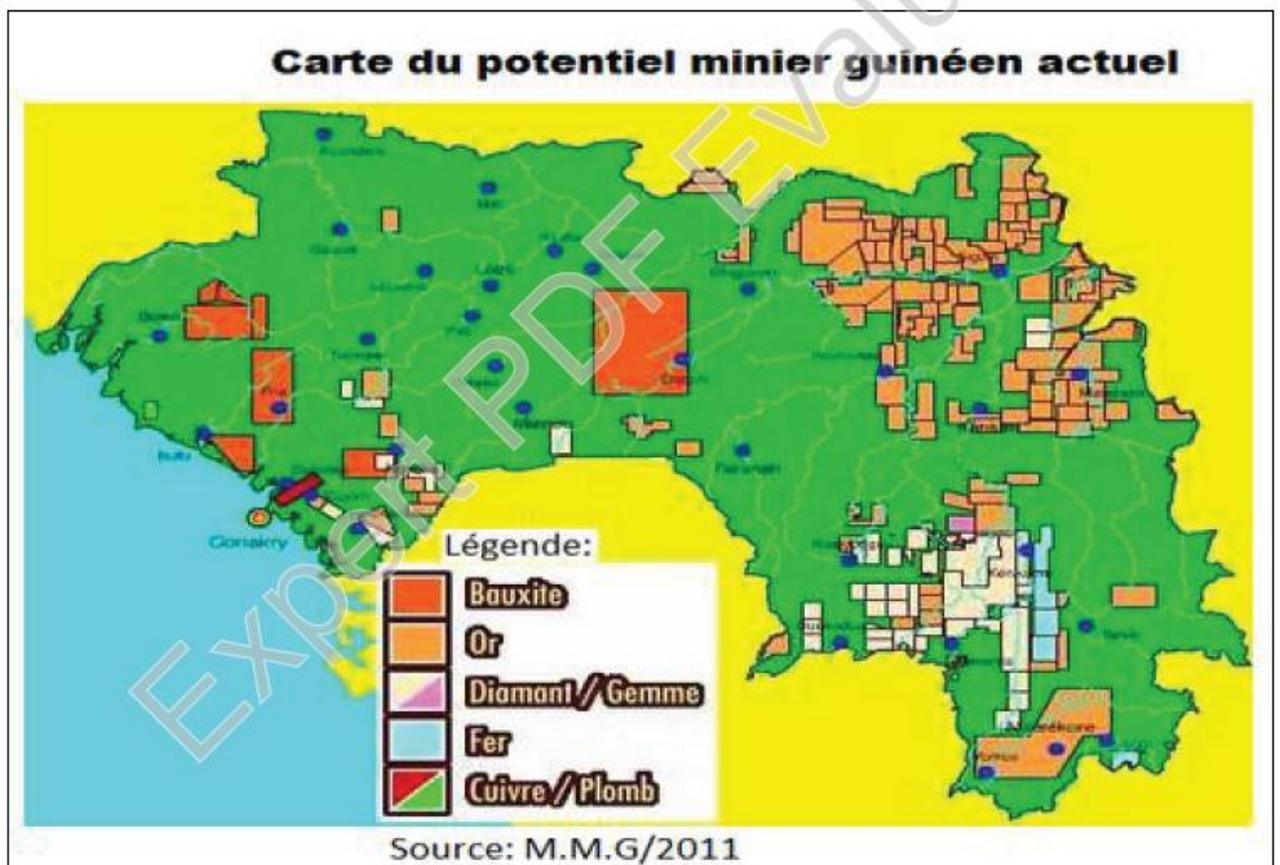


Figure 14 : Carte du Potentiel minier guinéen actuel.